

## Devant l'impasse, Haig interrompt sa navette et rentre à Washington

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Le secrétaire d'Etat américain Alexander Haig a pris le chemin des États-Unis hier, alors que sa mission de «bons offices» entre la Grande-Bretagne et l'Argentine dans le conflit des îles Malouines semble marquer le pas.

M. Haig a déclaré que la situation autour de l'archipel, dont la Grande-Bretagne a entamé le blocus depuis lundi, est «de plus en plus dangereuse».

Il a déclaré qu'il allait rendre compte

au président Reagan, pendant que les deux parties au conflit étudiaient de nouvelles propositions. Après quoi, il repartirait pour Buenos Aires.

Les conversations sur le conflit des Malouines sont toujours ouvertes, a indiqué hier, une source au ministère argentin des Affaires étrangères.

Cette source a réfuté la thèse selon laquelle la mission d'ailleurs entre Londres et Buenos Aires aurait échoué. Les discussions «ne sont pas interrompues» et de

nouvelles suggestions devraient être transmises au général Haig, a-t-on précisé de même source.

Une de ces propositions, simples «documents de travail», selon la même source, prévoit d'intégrer les habitants britanniques des Malouines à l'administration argentine, acceptant en contrepartie la présence temporaire dans les îles d'un organisme international.

De source militaire, on estime que cette période de transition ne devrait pas

s'étendre au-delà de décembre prochain. Entretemps, ajoute-t-on, des négociations devraient s'ouvrir sur tous les points de litige avec la Grande-Bretagne, afin de régler de manière globale et définitive le problème des Malouines.

Ces sources ont également réaffirmé que l'Argentine retirerait ses troupes de l'archipel si la flotte britannique faisait demi-tour, levait le blocus naval des Malouines et si les sanctions économiques à son encontre étaient levées.

À Londres, un porte-parole du gouvernement avait fait état d'un échec de l'entrepris américaine après le départ du général Haig pour Washington, qui a suspendu sa mission à la suite de «nouvelles difficultés». Le porte-parole avait ajouté qu'aucune initiative diplomatique n'était en vue.

Le secrétaire d'Etat a brusquement modifié son programme — il devait se rendre directement en Argentine — après

Voir page 10: Malouines



### Le chemin de la Reine

À \$2,000 la minute, il faudra presser le pas

par Michel Vastel

OTTAWA — Si les Canadiens aperçoivent soudain, samedi matin, leur Monarque précéder sa majestueuse déambulation entre les édifices de l'Est et de l'Ouest, sur la colline parlementaire, qu'ils ne s'inquiètent surtout pas. Ce ne sera pas que la très Royale gendarmerie aura remarqué, dans la foule, quelque profil argentin. La raison en sera bien plus roturière: la couverture télévisée de cette simple promenade — quelques dizaines de mètres et six minutes, montre en main en comptant large pour les tapes sur les joues des petites filles enrubanées — coûtera la bagatelle de \$12,000... Si les producteurs de CBC ne se sont toutefois pas trompés.

La visite de sa Majesté sera d'abord un «media event», du grand spectacle dont le scénario fut écrit par le Secrétaire d'Etat de M. Gerald Regan. Les décors conçus pour et par la télévision, les figurants choisis par les membres du Parlement et contre-éclairés par le nouveau Service de la Sécurité nationale, et le grand public invité... à rester chez lui pour justifier le demi-million de dollars qu'au bas mot cinq réseaux de télévision vont investir dans cette superproduction sans lendemain.

Dès hier, sur les pelouses encore souffreteuses du Parlement canadien, on a commencé à dresser les estrades pour ce que le cinéma appelle la «figuration intelligente», les invités officiels, et les tours pour les caméras de télévision. L'esplanade qui sépare le Parlement canadien de l'ambassade des États-Unis devint tellement encombrée qu'hier, inquiet, un humble sujet de sa Majesté se demandait naïvement s'il resterait de la place pour lui et sa famille. Peu de chances, mais la télévision n'a rien négligé pour rendre compte de chacun des moments de la grande visite.

Tous les réseaux transmettront par exemple en direct, jeudi vers 15 heures, l'arrivée de la Reine du Canada: il faudra pour cela une grue, deux tours, huit caméras, un camion et au moins trois automobiles. Le prix du reportage de cet atterrissage: \$28,123. Par contre, le coût de la couverture de la Reine, dimanche matin vers 11 heures, coûtera \$32,593. Pourquoi cette différence de \$4,470? La seule explication qu'on ait pu fournir est que l'avion royal, lourdement chargé de carburant pour retourner aux seules îles de l'Empire non encore contestées par l'Argentine, roulera plus longtemps sur la piste de l'aéroport d'Uplands.

La couverture de la cérémonie du samedi matin, coûtera bien plus que les \$72,810 originellement prévus. C'est que le gouvernement a décidé à la dernière minute de transporter l'événement hors du minuscule Sénat, en plein air. Il faudra donc d'autres tours, d'autres caméras, d'autres kilomètres de câbles. Les réseaux de télévision ont protesté que cela leur coûterait trop cher — deux heures de réseau sans publicité, c'était trop! — et le gouvernement paiera la facture supplémentaire. Le prix demeure encore un secret bien gardé.

La partie la plus coûteuse du spectacle sera bien sûr la signature de la nouvelle Constitution pour laquelle

Voir page 10: La reine

## Le PQ invite le PLQ à manifester avec lui samedi

par Pierre O'Neill

Le Parti québécois invite les libéraux de M. Claude Ryan aux célébrations de samedi prochain, dans les rues de Montréal, pour exprimer l'opposition du Québec à la proclamation du «Canada Bill», à Ottawa, par la reine Elizabeth II.

Au cours d'une conférence de presse, le vice-président du PQ a souligné hier que les représentants de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale sont non seulement bienvenus à cette manifestation mais trouveraient à l'occasion de se montrer solidaires et d'indiquer au reste du pays que «jamais le Québec ne pliera».

Selon M. Sylvain Simard, il serait «normal et digne» que M. Ryan et ses députés, après avoir appuyé, l'automne dernier en Chambre, la motion du gouvernement Lévesque contre l'action unilatérale d'Ottawa se montrent cohérents et «se joignent à nous».

Pour dénoncer «l'opération de propagande somptuaire et déplacée» qui aura lieu samedi à Ottawa, les dirigeants péquistes ont également lancé des invitations à des dizaines d'autres mouvements, groupements et organisations, dont les centrales syndicales. Le vice-président du parti a indiqué qu'il s'agit de présenter une riposte «digne et frugale» au coup de force d'Ottawa. «Le PQ convoque la population à la marche du Québec.»

C'est au parc Lafontaine que les mani-

festants sont invités à se regrouper, samedi midi, pour se rendre ensuite au parc Jeanne-Mance, en passant par la rue Rachel. La direction du PQ s'est assurée de la participation de tous les ministres et députés, sans exception. Au parc Jeanne-Mance, les protestataires auront droit à un discours de leur chef, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque.

L'on s'attend à ce que M. Lévesque consacre l'essentiel de cette intervention du parc Jeanne-Mance à expliquer les circonstances et tractations qui ont conduit à l'entente d'Ottawa et à dénoncer le rôle des libéraux fédéraux de M. Trudeau jusqu'au rapatriement de la constitution. Mais le bureau du premier ministre a annoncé hier que M. Lévesque n'attendrait pas au ralliement de samedi pour motiver son refus de participer aux cérémonies de rapatriement de la constitution. Il s'adressera à la population du Québec dès demain soir, à 18 h 30, sur les ondes du réseau de télévision TVA.

Dans la planification de cet événement, deux préoccupations majeures ont fait l'objet des délibérations de l'exécutif national du parti: s'assurer une participation massive et empêcher que la manifestation ne tourne au désordre ou à la violence. Combien de manifestants sont attendus samedi midi au parc Lafontaine? C'est une question à laquelle le vice-président du PQ refuse de répondre. M. Simard rappelle simplement à ce propos que la marche du pardon organisée par le

Voir page 10: Manifester



Des soudeurs s'affairent à réparer une grille de fer forgée, face au Parlement à Ottawa où la reine Elizabeth II doit, samedi, donner son prestige aux cérémonies de rapatriement de la constitution canadienne. (Photolaser CP)

### Pour Denise Leblanc-Bantey

## Le rôle de l'État est de protéger les moins nantis

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le gouvernement et les syndicats doivent nuancer et moduler les efforts qui sont exigés de tous pour traverser la crise: protéger les petits, les moins nantis, exiger plus des forts, des hauts salariés.

Telle est l'une des réflexions qui inspire à la ministre de la Fonction publique la conférence au sommet de la semaine dernière, à Québec, et dont elle a fait part au DEVOIR au cours d'une entrevue exclusive.

«À vrai dire, je serais bien mal à l'aise si on exigeait de mon message, qui vient de perdre sa maison, le même effort qu'aux hauts fonctionnaires», explique Mme Denise Leblanc-Bantey, qui reprend même à son compte le mot du président de la CSN, M. Norbert Rodrigue: rendre la vie plus douce aux humbles, aux faibles et plus exigeante pour les forts et les riches.

Le ministre a été une auditrice attentive aux délibérations du sommet, mais elle n'a pas eu l'occasion d'y participer. Elle ne connaît pas non plus les décisions qui devra prendre le gouvernement au cours des prochaines semaines pour combler son impasse budgétaire de \$700 millions en 1982-83. Comme tout le monde, elle a bien l'impression que l'on s'oriente vers un gel partiel de la rémunération dans le secteur public et parapublic. Mais elle estime que les parties en cause ont l'occasion d'ajuster leur pratique, leur action, à leur discours social-démocrate. Elle voudrait être sûre que tel sera le cas.

Elle a trouvé la journée de mardi pénible, au sommet, les décideurs allant dans des directions parallèles et égoïstes. Mais elle estime que, mercredi, sous la

présidence de M. Lévesque, qui a tiré des consensus, les participants ont plus collé à la réalité et aux préoccupations quotidiennes. À l'exception notable de la CEQ, qui s'en est tenue à un discours corporatiste. Ce que Mme Leblanc-Bantey déplore d'ailleurs, ne serait-ce qu'à titre d'enseignant.

«Il y a eu chez la plupart un sens des responsabilités et de la solidarité peu courant au cours des derniers mois».

Elle estime que la grève à la CTCUM, au début de l'année, a constitué un tournant. Les leaders syndicaux se rendent compte qu'ils doivent refléter les préoccupations de leurs membres, bien sûr, mais aussi celles de la population, dont la majorité n'est même pas syndiquée. Parce qu'elle croit au syndicalisme et qu'elle souhaite qu'il se répande, la ministre craint par-dessus tout des attitudes corporatistes, qui font passer le bien personnel avant le bien commun.

■ La cause des femmes a perdu du terrain

— page 2

Voir page 10: Leblanc-Bantey

## Edmonton baisse les redevances \$5 milliards pour les pétrolières

CALGARY (d'après la CP) — Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a annoncé hier une réduction importante des redevances de pétrole au cours des quatre prochaines années. Ces changements permettront à l'industrie pétrolière d'obtenir \$5,4 milliards de plus que les montants prévus dans l'entente fédérale-provinciale à ce sujet.

Cette mesure vise à accroître les entrées de fonds dans les coffres des compagnies de façon à permettre à celles-ci de faire davantage d'exploration.

M. Lougheed, qui était accompagné de son ministre de l'Énergie, M. Merv Leitch, a affirmé que l'industrie pétrolière était victime de l'économie mondiale, de la récession au Canada et des politiques du gouvernement fédéral.

Les modifications apportées à l'ensemble de la structure des redevances, imposées par Edmonton, sont basées sur des prévisions de prix plus faibles et d'une production moindre que ce que montrait l'accord conclu le 1er septembre dernier entre les gouvernements de l'Alberta et du Canada.

Il faudra voir maintenant la réaction des compagnies pétrolières qui, suite au refus d'Ottawa de modifier son Programme énergétique, a réduit substantiellement ses projets d'investissement. Cette baisse aura un impact négatif sur l'économie albertaine en 1982.

Au cours des derniers jours cependant, des rumeurs d'un compromis possible de la part de M. Lougheed ont fait augmenter le cours des actions des pétrolières à la Bourse.

Voir page 10: Pétrolières

### Le Canadien est éliminé

Un but de Dale Hunter après 22 secondes de prolongation a permis aux Nordiques de Québec de battre le Canadien de Montréal 3-2 hier soir. Le Canadien subit donc une élimination rapide pour une 3e saison de suite.

Page 20

## Saint-Pierre et Miquelon

### 1) Clés pour découvrir l'archipel

par Alain Gerbier

collaboration spéciale

Le journaliste français Alain Gerbier revient d'un séjour aux îles Saint-Pierre et Miquelon, où le premier ministre français Pierre Mauroy fera escale le 21 avril prochain, avant son séjour au Canada. M. Gerbier trace aujourd'hui un portrait des îles françaises et nous livrera, dans ses deux prochains textes, une analyse politique et économique de l'archipel, notamment de sa «guerre des pêches» avec le Canada.

nada — le poulx de ce 100ième département dans quelques jours. Il sera le premier chef de gouvernement français à faire escale dans les îles...

Toutefois, le premier visiteur officiel (et le premier propriétaire par lettres patentes du roi Emmanuel en date du 15 mars 521), fut le Portugais Joao Alvares Fagundes qui y débarqua le jour de la Sainte Ursule (21 octobre 1520), et les baptisa «Îles des onze mille Vierges»... bien que les pêcheurs basques qui venaient chasser la baleine sur les bancs de Terre Neuve les aient déjà découvertes.

En passant, le 5 juin 1536, Jacques Cartier qui rentrait de son deuxième voyage au Canada en prit possession au nom du roi de France, François 1er. L'archipel ne fut occupé de façon permanente qu'à compter de 1604 mais dès lors, pendant plus de cent cinquante ans, Anglais et Français vont se livrer une lutte sans merci pour leur contrôle.

Comme des marées, les envahisseurs britanniques vont en 1712, 1778, 1793 et 1803, tout balayer sur leur passage, déportant la population, détruisant ses établissements. Nombre de Saint-Pierrais vont

périr dans ces voyages organisés, par les Anglais à destination de la France et par les Français (1763, 1783), à destination de Terre-Neuve.

Lorsque Saint-Pierre fut rendu à la France en 1783, 164 hommes de troupe y débarquèrent mais, comme il était impossible d'ériger des fortifications sur ce rocher, l'archipel retomba sous le pied marin des Anglais. Enfin, le traité de Paris (1814-1815), qui mit fin aux guerres napoléoniennes, accorda à la France la rétrocession définitive du groupe d'îles. La remise officielle de ce territoire par l'Angleterre à la France eut lieu le 21 juin 1816 en rade de Saint-Pierre entre la corvette britannique «Hazard» et la frégate française... «Revanche». Le lendemain 150 familles (645 personnes), déportées en 1793, regagnèrent l'archipel à bord de la «Caravane» et de la «Salamandre».

Rallié à la France libre en décembre 1941 après référendum, sous les ordres de l'amiral Muselier, l'archipel est devenu territoire d'outre-mer au lendemain de la 2ième guerre mondiale, en 1946, puis,

Voir page 10: Saint-Pierre

### CADEAUX de communion

Desmarais & Robitaille  
845-3194  
60 ouest, rue Notre-Dame

### Rôtisserie

## Au Poulet Doré

340 est, rue Sainte-Catherine  
288-2441

près de Saint-De

# Denise Leblanc-Bantey au DEVOIR

## La cause des femmes a perdu du terrain depuis deux ans

par Gilles Lesage

QUÉBEC — La cause des femmes soulève moins de sympathie depuis deux ans, elle a même régressé sur certains plans, en raison même de la crise économique qui sévit.

Tel est le constat — déprimant, de son propre aveu — de Mme Denise Leblanc-Bantey, au cours d'un long entretien avec LE DEVOIR. Députée des Îles-de-la-Madeleine depuis 1976, ministre de la Fonction publique depuis un an, elle note que le sommet de Québec a véhiculé d'un bout à l'autre des valeurs et un discours masculins, où les femmes se retrouvent mal.

Mais pas elles seules. Il y a aussi les jeunes et les personnes âgées qui ne se reconnaissent pas dans un discours «disconnecté» de la vie quotidienne, qui ne tient pas compte, justement, d'une certaine qualité de vie.

La plupart des personnes qui étaient autour de la grande table, dit-elle, — les décideurs, comme on les appelle — s'exprimaient comme il y a vingt ou vingt-cinq ans. Surtout durant la deuxième journée, le mardi, à l'exception de deux ou trois participants, on se serait cru en 1955 ou en 1960. On avait l'impression qu'il ne s'agissait que d'une crise d'hommes, et les préoccupations exprimées ne collaient pas à la réalité des femmes. Les solutions proposées étaient celles des hommes, pas celles de l'autre moitié, comme les représentants des consommateurs et de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) ont eu l'occasion de le dire, sans grand succès d'ailleurs.

Elle est toutefois moins sévère envers ses collègues ministériels qu'à l'égard de l'en-

semble de la société. Elle a l'impression qu'ils font preuve de plus de réflexion et de sensibilité qu'il y a cinq ans, du moins sur ce qui blesse et choque les femmes. Par exemple, la réflexion d'un permanent syndical au sommet (concernant la «chaleur» que les femmes apportent sur les chantiers de construction) a mis mal à l'aise ses collègues masculins les plus lucides. Même si aucun ne l'a fait savoir publiquement, ce qui en dit long sur leur pudeur.

«Les femmes sont moins exclues, mais elles le sont encore. Elles ne font pas partie de la gang. Elles n'ont pas le même genre d'éducation et de culture, le même type de préoccupations, de valeurs. Elles sont moins portées vers la concurrence, la compétition. Elles recherchent l'harmonie, la paix, la bonne entente, elles pacifient. Leur univers est différent de celui des hommes.»

À cause de la crise, les femmes ministres et députées sont considérées comme plus tanantes et fatigantes avec leurs revendications, leurs projets. Peut-être devriment-elles devenir plus politiciennes, à l'instar des hommes, et utiliser davantage l'humour pour passer à travers.

Encore jeune et impulsive, «la petite fille des Îles», comme certains l'appellent, a appris avec le temps à mieux se contrôler, à mieux doser ses réactions, à résister mieux. Et l'humour l'aide beaucoup à vivre une journée après l'autre, comme elle vient.

«Le pouvoir? Connais pas!» selon le titre désabusé du livre que Mme Lise Payette publie la semaine prochaine. Mme Leblanc-Bantey ne veut pas récuser ce constat déprimant. Elle espère toutefois que le sien sera un peu différent quand elle aura complété



Mme Denise Leblanc-Bantey, ministre de la Fonction publique du Québec. (Photolaser CP)

cette partie de sa jeune carrière ministérielle.

Mais, elle s'inquiète de ce que, à cause de la crise, la société devient de plus en plus conservatrice. Les hommes en chômage en veulent aux femmes qui travaillent et qui, disent-ils, leur enlèvent leur travail. Ils en veulent aussi aux garderies qui permettent aux femmes de s'absenter. La ministre reçoit des lettres, souvent anonymes, pleines de reproches à l'égard des femmes, que l'on veut retourner à la maison, avec les enfants et la popote.

«Mais qui est responsable du chômage? Ce ne sont pas les femmes qui détiennent les pouvoirs. Pourquoi les tenir responsables des malheurs qui nous frappent?»

Pour faire face à un discours régressif qu'elle entend de plus en plus, Mme Leblanc-Bantey se demande si les femmes — à commencer par elle-même et ses consœurs au gouvernement — ne devront pas ajuster leur message à celui des hommes. En somme, devenir plus politiciennes, comme eux.

«À chaque fois que l'on demande quelque chose, que l'on souleve un problème, on nous donne raison, mais on nous demande d'être gentilles et d'accepter un moratoire. Parce que ça va mal et que ce n'est pas le temps de bouger. Fort bien. Mais quand les af-

fares vont rondement, les hommes ont d'autres priorités. Tant et si bien que ce n'est jamais le temps pour les femmes.»

Ceci dit, la ministre croit dur comme fer à la politique d'égalité des chances en emploi que le gouvernement met en vigueur. «À compétence égale, un emploi sera accordé à une femme, de préférence à un homme. Les gestionnaires gardent leur liberté de choix, mais ils devront se justifier. Ils sont en liberté surveillée», dit-elle en riant.

Après un an à la Fonction publique, Mme Leblanc-Bantey fait preuve d'un optimisme modéré. Arrivée là avec les préjugés habituels contre la bureaucratie et l'étatisme, elle se dit fière de la fonction publique québécoise, qui se compare avantageusement à n'importe quelle autre, sur le plan de la compétence, du dynamisme et de la productivité.

Elle en veut pour preuve les compressions budgétaires réalisées depuis deux ans. En dépit des contraintes, les services sont toujours donnés, et ils ne sont pas moins efficaces. Il y a donc, de la part des fonctionnaires, une remarquable capacité d'adaptation et d'ajustement aux circonstances difficiles.

Selon la ministre, qui fut fort critique durant son premier mandat de député, il faut

être près de la fonction publique pour en apprécier la qualité et la disponibilité. «Il est démorissant de la rendre responsable de tout, de s'en servir comme d'un bouc-émissaire. Je ne veux pas qu'on se serve de la crise actuelle pour la discréditer et je ne comprends pas que, dans certains milieux, on condamne les fonctionnaires sans aucune espèce de nuances.»

Il est vrai, reconnaît la ministre, que l'appareil est lourd, que la hiérarchie pèse souvent, et que les organismes centraux prennent de plus en plus de place, ce qui contribue à rendre les fonctionnaires moins responsables. Le grand drame, c'est qu'un bon coup passe inaperçu, tandis que, dans le secteur privé, un travailleur qui se distingue par son excellence est honoré et récompensé.

Au sommet, M. Lévesque a souligné que, pour récupérer \$700 millions, il faudrait congédier 38.000 fonctionnaires. Selon la ministre, il voulait ainsi faire ressortir l'absurdité de la suggestion selon laquelle il suffit de faire disparaître des milliers de fonctionnaires pour faire renaître la prospérité. «Peut-on amputer les Québécois de la moitié des services auxquels ils ont droit à l'heure actuelle? Poser la question, c'est y répondre. Il faut se méfier des réflexes conditionnés et des discours

alarmistes.» Mais tout n'est pas parfait, loin de là. Il faut accroître la mobilité, le sens des responsabilités collectives, de la solidarité. Il y a encore du dégraisage à faire, un plus gros effort à consentir, surtout dans les réseaux de l'éducation et des affaires sociales, rationaliser sans devoir couper dans le vif, comme MM. Lévesque et Bérubé ont menacé de devoir le faire.

Mère d'une fille qui a trois ans demain, ministre à l'âge de 30 ans, Mme Leblanc-Bantey est restée elle-même: vive, spontanée, directe, franche. Pour son vaste bureau, dans la partie basse de l'immeuble «G», elle a récupéré des meubles anciens que Mme Jocelyne Ouellette avait dépossédés, au grand dam des aménagistes et de leurs normes uniformes. Sur les murs, des souvenirs de famille, une petite cage à homards fabriquée par son père, une lampe artisanale des Îles — dont elle parle avec fougues — un grand clown coloré qu'elle a subtilisé à sa fille pour égayer ces lieux austères et enclins à la morosité, par les temps qui courent. Et à la porte du cabinet, les lettres «de la», toute fraîches, remplacent le «du» habituel. Par les bons soins d'un employé discret, anonyme. C'est un détail, mais la ministre l'apprécie. Avec raison.

## Québec installera des boîtes à suggestions pour ses fonctionnaires

par Normand Delisle

QUÉBEC (PC) — Des «boîtes à suggestions» seront bientôt installées dans les édifices gouvernementaux pour les fonctionnaires qui désirent proposer des moyens d'économiser les fonds publics, a appris hier la Presse Canadienne.

Un montant d'argent représentant un pourcentage de l'économie réalisée sera remis

au fonctionnaire dont la suggestion aura été retenue.

Les détails du programme seront révélés la semaine prochaine par le président du Conseil du Trésor, M. Yves Bérubé.

Le système qui sera mis en place ressemble à celui qui existe dans plusieurs compagnies privées: une récompense est versée à l'employé dont les suggestions permettent des économies à l'entreprise.

La décision a été prise au Conseil du Trésor à la suite d'un avis selon lequel chaque fonctionnaire, à la base, semble le plus compétent pour trouver comment économiser de l'argent dans le secteur où il travaille.

La mise en place de ce programme fait partie d'une vaste campagne du gouvernement pour couper dans les dépenses là où c'est possible. C'est le Conseil du Trésor qui est responsable de cette campagne.

L'an dernier, des «coupures» de \$850 millions avaient été réalisées. Cette année, on prévoit retrancher \$670 millions dans un budget de plus de \$23 milliards.

Le gouvernement a décrété d'office un certain nombre de ces coupures. Par exemple, au ministère des Communications, on a décidé de réduire le nombre de publications mensuelles émises par le gouvernement. Pour d'autres, jugées essentielles comme la revue *Protégez-vous* publiée par l'Office de la protection du consommateur, on a cru bon instaurer des frais d'abonnement pour couvrir les frais. La revue était gratuite auparavant.

Au ministère des Travaux publics qui est chargé de l'entretien des édifices du gouvernement, on a par exemple décidé de faire le ménage et l'entretien une fois par semaine au lieu de le faire quotidien.

Autre exemple: par souci d'économie, le ministère de l'Environnement occupera sous peu des locaux laissés vides par le ministère du Revenu à l'édifice Marly, à Sainte-Foy, en banlieue de Québec.

## Drapeau aux funérailles de Pelletier

NEW YORK (PC) — Le maire Jean Drapeau, de Montréal, a prononcé un éloge funèbre émouvant, hier à New York, aux funérailles de son vieil ami, le chef d'orchestre Wilfrid Pelletier.

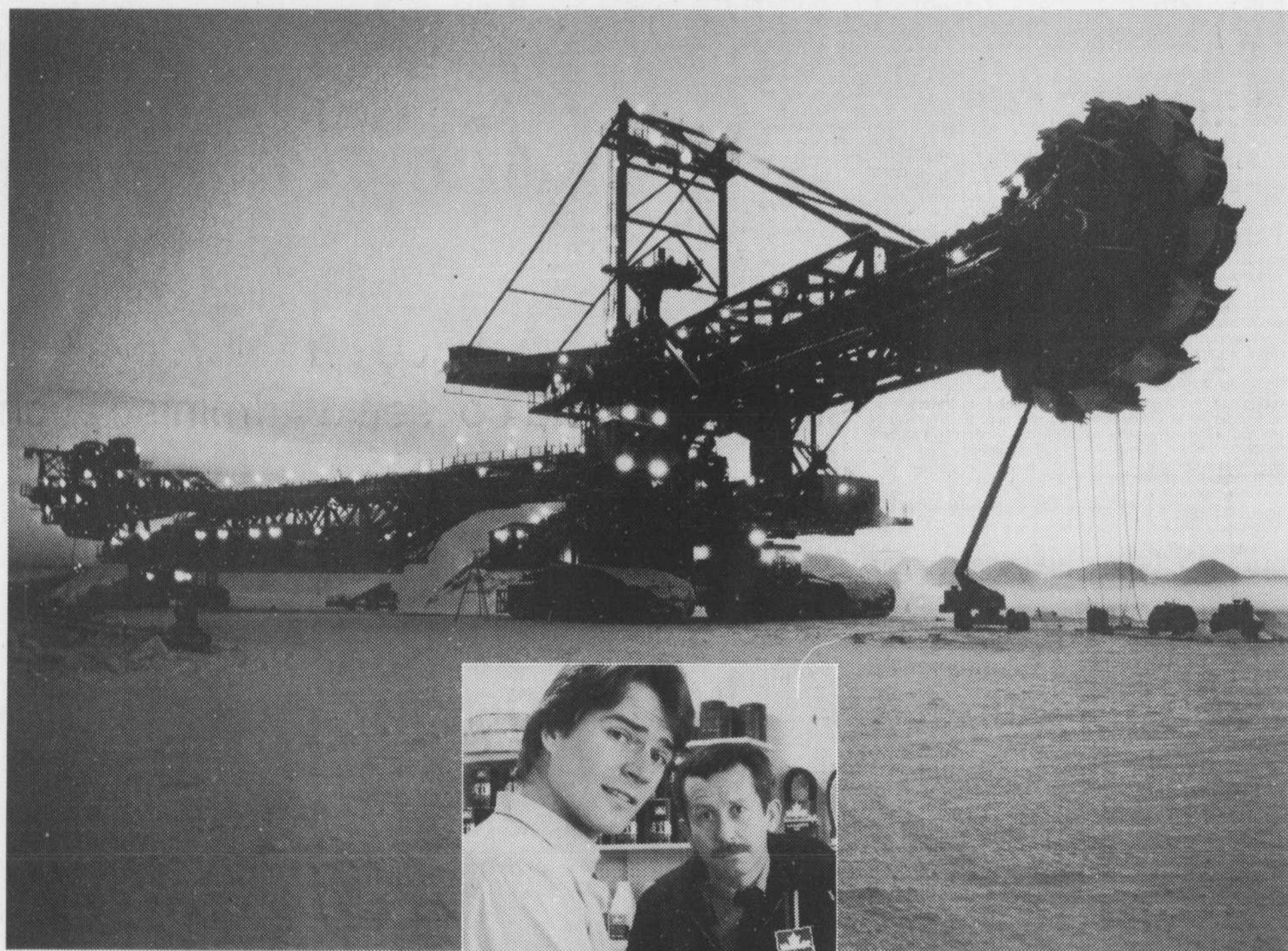
«C'est une bien triste journée pour moi, a dit M. Drapeau. Je ne trouve pas facilement les mots pour exprimer ma douleur.»

M. Pelletier, qui avait fondé l'Orchestre symphonique de Montréal, était un musicien réputé à travers le monde. Sa carrière s'est étendue sur plus de 50 ans. Il est décédé vendredi dernier, à New York, à l'âge de 85 ans.

Des amis intimes des milieux de l'opéra ainsi que des représentants du gouvernement québécois assistaient à la cérémonie.

M. Pelletier n'avait jamais oublié ses origines québécoises, même s'il s'était surtout fait un nom en tant que chef d'orchestre du Metropolitan Opera, qu'il a dirigé de 1917 jusqu'à la fin des années 1940.

M. Drapeau a souligné que M. Pelletier avait mené une vie de dévouement, d'amour et de générosité, une vie tout en beauté. M. Pelletier a été un véritable père pour des centaines de Canadiens et de Canadiennes qui ont voulu faire carrière dans le domaine musical, a aussi noté M. Drapeau.



Certains diront qu'il était temps que les Canadiens prennent en main leur avenir énergétique. Avec Petro-Canada, c'est chose faite!

C'est dans ce but que Petro-Canada, notre compagnie nationale, déploie toute son énergie partout au pays... dans l'Arctique, dans l'Ouest, dans l'Est... s'impliquant avec ardeur dans l'exploration, la recherche, le développement et le raffinage de nos ressources en gaz et en pétrole.

Petro-Canada, c'est aussi un réseau de quelque 1400 stations à travers le pays qui offrent une gamme d'excellents produits.

Ainsi, à chaque fois que nous encourageons le détaillant Petro-Canada, le représentant rural, le détaillant d'huile de



«Ici, mon argent sert à quelque chose!»

chauffage, il faut comprendre que les bénéfices réalisés constituent le support financier nécessaire à la recherche de plus amples sources d'énergie. Car voyez-vous, ce qu'il y a d'unique chez Petro-Canada, c'est que tous ces bénéfices nous appartiennent et sont réinvestis ici même au pays, dans des projets aussi gigantesques que ceux des sables pétroliers. Alors, avant de dire qu'un plein d'essence ne pèse pas lourd dans notre avenir énergétique...pensez-y bien... en vous arrêtant à la station Petro-Canada!

Chaque Canadien doit voir dans Petro-Canada une occasion de jouer enfin un vrai rôle dans ce grand défi que représente notre avenir énergétique.



ça nous appartient!

**Service de rencontres**  
**Effico SELECT inc.**  
 POUR RENSEIGNEMENTS  
 844-9566  
 Palais du Commerce  
 1600, rue Berri, suite 287  
 Lundi au vendredi 13 h à 21 h.  
 Métro Berri  
 « Venez rencontrer l'être cher... qui vous attend! »

# Pour l'Église unie, le rapatriement n'a rien de réjouissant

par Denise Robillard

Les membres de l'Église unie du Canada, synodes et pasteurs inclus, sont invités par un Groupe de travail spécialement chargé des relations entre francophones et anglophones, à ne pas célébrer, au nom de l'équité et de la justice, le rapatriement de la Constitution canadienne.

Ce Groupe de travail, auquel participent trois Québécois, déplore dans une déclaration qu'un accord constitutionnel, qu'il qualifie d'aberrant, ait pu être conclu «en négligeant plus du quart de la population canadienne, à savoir la société distincte du Québec.»

Reprenant le postulat du rapport Laurendeau-Dunton sur les deux peuples fondateurs, auxquels aujourd'hui, leur conscience leur fait inclure les peuples amérindiens, le Groupe de travail estime que la question posée en 1965 sur l'avenir du Canada reste entière. L'entente récemment conclue «à la hâte, par la porte de derrière» hypothèque l'avenir, dit-on, «et nous enlève dans un juridisme qui ne contribue pas au renouvellement du vivre ensemble canadien.»

Le Groupe réaffirme, en conformité avec d'autres déclarations faites précédemment par l'Église unie du Canada, son attachement à une vision du pays qui repose sur la reconnaissance plénière et entière des voix et des droits individuels et collectifs de toutes les parties constituantes du Canada, comme condition d'un équilibre juste et fécond pour la société.

Estimant que les procédés unilatéraux utilisés ont sapé les bases et la nature même de la Confédération canadienne, les membres du Groupe de travail y voient un glissement vers un régime politique qui privilégie la force majoritaire et légaliste plutôt que le respect et le consentement des parties. S'il invite le Québec à négocier, il rappelle que c'est — «au Canada anglais, à son peuple et à ses corps représentatifs», qu'il appartient principalement «de prendre l'initiative de faire une large place à la collectivité québécoise, en reconnaissant constitutionnellement, au niveau de ses droits et de ses pouvoirs, son caractère distinct et spécifique.»

Une invitation pressante est lancée à tous les membres de l'Église unie, à s'employer par divers moyens — programmes d'information et d'éducation, pression auprès des hommes politiques et des divers niveaux de gouvernement — «pour que s'élabore une constitution plus juste pour tous», et en particulier pour le Québec. De façon plus précise, les membres de cette Église sont invités «à s'abstenir, afin de ne pas les «bénir», de participer aux «célébrations» qui ne vont pas manquer d'entourer le rapatriement de la constitution canadienne, ou tout au moins si certains le font, d'y exprimer clairement et prophétiquement le caractère injuste du présent accord constitutionnel.

Un impératif que leur dicte «le sens de la responsabilité et de la justice» à ce moment-ci de notre histoire, précise la déclaration, si l'on veut s'engager dans la voie de la paix.

# L'annexion de Pointe-aux-Trembles Le RCM réclame un référendum à Montréal

par Alain Duhamel

Les administrations municipales de Montréal et de Pointe-aux-Trembles conduisent le processus d'annexion avec une telle célérité qu'elles ont tenu à l'écart du débat les Montréalais eux-mêmes, selon le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM).

Aussi le RCM a-t-il réclamé du ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, l'interruption du processus d'annexion engagée depuis quelques semaines, la production d'une étude par des experts indépendants sur les conséquences financières de ce projet et la tenue d'un référendum parmi les citoyens montréalais sur le sujet.

«Pour leur part, les Montréalais ont le sentiment, comme dans bien d'autres dossiers pilotés par l'administration Drapeau-Lamarre, d'être exclus du débat; présente aucune information ne nous est transmise sur les incidences financières de cette annexion et, évidemment, les Montréalais ne pourront pas se prononcer démocratiquement par référendum parce que ce droit, qui relève présentement du Conseil, a encore été subtilisé par l'adoption rapide d'un règlement d'annexion de Pointe-aux-Trembles à Montréal», affirme le RCM dans une lettre au ministre des Affaires municipales, rendue publique hier.

Le conseiller du RCM, M. Michael Fainstat, estime à \$120 millions environ en trois ans le coût, imputable aux Montréalais, de l'annexion de la ville de Pointe-aux-Trembles. Cette estimation comprend le service de la dette de Pointe-aux-Trembles (\$43 millions), le programme des dépenses d'équipements et d'infrastructures pour les trois prochaines années (\$36 millions), le prix du réseau d'aqueduc (\$13 millions), le manque à gagner de la Ville de Montréal dans la perception de diverses taxes non imposées aux Pointelliens pendant les trois premières années, etc.

Combien rapportera en taxes et autres revenus l'annexion de Pointe-aux-Trembles? Le RCM est incapable de l'évaluer et, pour y parvenir, propose au ministre des Affaires municipales de constituer un comité d'expert dont la tâche consistera à évaluer avec précision le bilan financier de cette opération.

Au-delà des coûts, le RCM se préoccupe des procédures démocratiques dans la conduite de ce dossier. Les Pointelliens lui paraissent mieux traités que les Montréalais qui n'auront jamais la faculté de se prononcer par un vote référendaire.

«Quant aux Pointelliens, s'ils peuvent se prononcer par référendum sur l'opportunité de cette annexion, ils devront bien garder à l'esprit que si

leur réponse est positive, ce sera une des dernières fois qu'ils auront pu utiliser cet outil démocratique qu'est le référendum pour influencer l'organisation de leur milieu de vie, du moins tant et aussi longtemps que l'administration Drapeau-Lamarre siègera au Conseil de ville de Montréal.»

Les Montréalais pourraient se prononcer sur l'annexion de Pointe-aux-Trembles en novembre prochain en même temps qu'ils éliront le Conseil municipal.

Les Pointelliens, eux, auront probablement à le faire en juin si, les 26 et 27 avril, plus de 500 d'entre eux s'inscrivent au registre dans le but de protester contre le règlement d'annexion adopté récemment par leur conseil municipal.

En février dernier, la Ville de Pointe-aux-Trembles a invité ses voisins, Montréal-Est, Anjou et Montréal, à étudier avec elle diverses hypothèses de fusion, d'annexion ou de collaboration. L'administration montréalaise a répondu sans perdre un moment à cette invitation et a enclenché, avec le concours de l'administration pointellienne, le processus d'annexion. Tant que ce processus ne sera complété par un référendum chez les Pointelliens, les autres hypothèses sur l'avenir de Pointe-aux-Trembles que s'efforcent de préparer les villes d'Anjou et de Montréal-Est, ne pourront guère s'imposer.

# en bref...

## Loi spéciale au N.-B.

FREDERICTON (d'après PC) — Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé hier qu'il fera adopter une loi pour contraindre quelque 3,000 travailleurs de soutien des écoles, en grève depuis le 25 mars, à reprendre le travail. Dans une déclaration à l'Assemblée législative de Fredericton, le président du Conseil du Trésor, M. Jean-Maurice Simard, a précisé que le projet de loi prévoit la reprise des négociations. Si elles n'aboutissent pas, le cas serait soumis à l'arbitrage obligatoire. Hier également, certaines écoles ont rouvert leurs portes, dont cinq des six polyvalentes de Saint-Jean qui ont admis 4,000 étudiants. En d'autres régions, des écoles de divers niveaux sont ouvertes pour la première fois depuis le début de la grève entreprise par les concierges, chauffeurs d'autobus, secrétaires et commis, membres du Syndicat canadien de la fonction publique.

## 18 morts dans un écrasement

ANKARA (d'après Reuter) — Un Hercules C-130, de l'armée de l'air des États-Unis, s'est écrasé hier dans l'est de la Turquie, causant la mort des 28 militaires à bord, a-t-on annoncé de source autorisée américaine. L'avion transportait 10 membres d'équipage et 18 passagers, tous membres de l'armée de l'air. L'appareil accomplissait apparemment un vol de routine entre deux bases américaines, d'Erzurum, près de la frontière avec l'Union soviétique, à Incirlik, sur la côte méditerranéenne. Il s'est écrasé dans une région montagneuse près de Kizildag.

## Subvention aux propriétaires

SASKATOON (d'après PC) — Le premier ministre Allan Blakeney a promis hier des subventions de \$2,000 à quelque 4,000 nouveaux propriétaires de maisons, si le Nouveau parti démocratique est reporté au pouvoir le 26 avril prochain. La veille, M. Blakeney s'était engagé à supprimer la taxe scolaire en Saskatchewan et, la semaine dernière, il avait promis de rendre les soins dentaires gratuits pour tout le monde. Ces promesses électorales ont réjoui le leader du Western Canada Concept, M. Ray Bailey, parce que les électeurs, selon lui, réalisent que ce sont eux qui vont en défrayer les coûts. Du côté des Conservateurs, le leader Grant Devine a passé la journée à Saskatoon et, du côté des libéraux, le leader Ralph Goodale a visité des villages du sud-ouest de la province.

## La solidarité de... SUCO

Le Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) a lancé, hier dans la métropole, sa campagne annuelle de sensibilisation et de financement, en même temps qu'il annonçait une nouvelle politique de coopération. Plusieurs personnalités québécoises et acadiennes sont associées à cette campagne dont le thème est: «SUCO... en signe de solidarité». Les animateurs de radio-télévision Mathias Rioux et Jean Courvoisier, coprésidents, et le journaliste Richard Vigneault seront les porte-voix de l'organisme durant cette campagne. La SUCO, organisme privé sans but lucratif, se voit, depuis 21 ans, comme un «instrument de solidarité entre les populations du Québec et de l'Acadie et celles du tiers-monde». La campagne de financement a comme objectif \$600,000.

## Au moins huit en seront

OTTAWA (d'après PC) — Au moins huit premiers ministres ont accepté de faire partie du Conseil privé. Ils seront assermentés au cours des cérémonies qui marqueront la proclamation de la nouvelle constitution, le 17 avril. Les premiers ministres Brian Peckford, de Terre-Neuve, John Buchanan, de la Nouvelle-Écosse, Richard Hatfield, du Nouveau-Brunswick, William Davis, de l'Ontario, Howard Pawley, du Manitoba, Allan Blakeney, de la Saskatchewan, Peter Lougheed, de l'Alberta, et Bill Bennett, de la Colombie-Britannique, ont accepté l'invitation du premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau. Ce dernier a demandé aux 10 premiers ministres, à l'ex-premier ministre du Manitoba, M. Sterling Lyon, ainsi qu'au chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, de devenir membres du Conseil pour commémorer l'accord constitutionnel du 5 novembre 1981. Le premier ministre James Lee, de l'Île-du-Prince-Édouard, n'a pu être rejoint, mais celui du Québec, M. René Lévesque, a déjà déclaré qu'il boycotterait les cérémonies.

## Des sanctions «convenables»

OTTAWA (d'après PC) — Les nouvelles sanctions économiques du Canada contre l'Argentine «conviennent à la situation», a déclaré le député conservateur Allan McKinnon, ancien ministre de la Défense. Ces nouvelles sanctions consistent en la suppression des importations d'Argentine et des crédits à l'exportation vers ce pays, pour protester contre l'occupation des îles Malouines. La semaine dernière, M. McKinnon avait ridiculisé le premier geste d'Ottawa, consistant à mettre un embargo sur les livraisons de matériel militaire à l'Argentine. Ces livraisons n'ont atteint, l'an dernier, que \$1,5 million. En 1981, les exportations totales du Canada à l'Argentine ont totalisé \$149,5 millions, tandis que les importations de ce pays ont été de \$79,3 millions.

# La Garde côtière ne disposait d'aucun bateau pour secourir le Hudson Transport

par Rod MacDonell

de la Presse Canadienne

Aucun avion ou bateau de la Garde côtière canadienne n'était disponible pour rescaper les survivants du Hudson Transport lorsqu'il prit feu, Noël dernier, entraînant la mort de sept marins. C'est ce qu'on a appris hier, à Montréal, dans le cadre de l'enquête fédérale sur la tragédie.

Les trois bateaux de la Garde côtière chargés du sauvetage sur le Saint-Laurent sont en service «à peu près du 1er mai au 15 novembre», a révélé M. Hubert Desgagnés, directeur de la station de la Garde côtière à Québec. «Les bâtiments ne sont pas à l'épreuve de la glace» et étaient en cale pour l'hiver.

La station québécoise dispose aussi de huit hélicoptères, mais on ne peut s'en servir pour sauver les gens en mer, non plus que les sortir la nuit ou lorsqu'il neige. Ils ne servent qu'à vérifier l'état des

glaces, a indiqué M. Desgagnés.

Sept hommes se sont noyés ou sont morts gelés dans le fleuve après avoir abandonné leur navire-citerne en flammes au large de Matane. Les premiers survivants de la tragédie furent rescapés près de sept heures après que le Hudson Transport eut lancé son message de détresse, tôt le jour de Noël.

Comme elle ne disposait pas de bateaux, la Garde côtière a fait appel à un traversier de Matane pour aider au sauvetage des survivants, a rappelé M. Desgagnés.

Lorsque des bâtiments sont en difficulté sur le Saint-Laurent, les brise-glace fédéraux peuvent être appelés à la rescousse, a-t-il ajouté, mais aucun ne se trouvait alors à proximité.

M. Desgagnés a précisé que la station de sauvetage de Québec n'est qu'une sous-station des postes de Halifax ou Trenton (Ontario), selon le

lieu d'une tragédie maritime. Plus tôt, hier, M. Henri Tremblay, préposé au contrôle de la circulation maritime, avait témoigné que pendant les opérations de sauvetage, son bureau de Québec

n'avait pu communiquer avec les hélicoptères de sauvetage que par le truchement de la station de Halifax, celle-ci ayant pris la direction des opérations après avoir reçu une demande d'aide aérienne.

Le service de contrôle de la circulation maritime surveille et dirige la circulation sur le Saint-Laurent et assure les communications radio pour la station de sauvetage de Québec en cas de désastre.

L'enquête, qui se poursuit aujourd'hui, est présidée par le juge en chef adjoint James Huggess, de la Cour supérieure. Les audiences, entreprises le mois dernier, doivent se poursuivre jusqu'en mai.

# Même pour les questions d'ordre artistique Le directeur artistique du TNM sera subordonné au conseil d'administration

C'est dorénavant «sous réserve de l'approbation du conseil d'administration» que le prochain directeur artistique du Théâtre du Nouveau Monde (TNM) pourra «établir la philosophie, la politique et l'orientation artistique du TNM». Le successeur de Jean-Louis Roux devra, contrairement à la tradition en cours depuis la fondation de la troupe en 1951, partager la di-

rection générale de la maison avec le directeur administratif, celui-ci ayant toutefois sur la direction artistique un droit de veto puisqu'en tout cas de désaccord au sommet de cette direction bicéphale le conseil d'administration se réserve le droit de trancher. De plus, le futur directeur artistique du TNM ne pourra plus exercer «quelqu'activité que ce soit» en dehors du TNM sans que le conseil l'y ait autorisé.

Voilà les grandes lignes du contrat qu'ont proposé, hier en conférence de presse, les membres du conseil du TNM au futur directeur artistique qui devra ainsi entrer dans un «nouveau TNM» où, comme le déclarait Me Claude-Armand Sheppard, secrétaire du conseil, «c'en est fini de l'époque où la direction artistique chaquait tout le monde». Les administrateurs du TNM, dont huit des treize membres participaient à la rencontre d'hier, ont voulu ainsi mettre fin à la crise qui secoue la première compagnie de théâtre du Québec depuis plus d'une semaine.

On se rappelle que Jean-Louis Roux, en fin de mandat puisqu'il quitte le TNM le 2 mai pour aller diriger l'École nationale de théâtre, avait dénoncé le 2 avril le «sabotage»

du TNM par une équipe administrative dirigée par M. Richard Gervais qui, depuis un an, développerait selon M. Roux des appétits de pouvoir qui empiètent dans le champ normalement réservé à l'homme de théâtre qui doit être le cadre en autorité dans toute maison de théâtre.

En conflit ouvert avec M. Roux, le président du conseil, M. Gervais, avait annoncé la semaine dernière que MM. Jean Gascon, André Erassard et Mme Charlotte Boisjoli formeraient un comité impartial devant le conseiller dans le choix du successeur de M. Roux. Les trois personnalités avaient d'abord fait savoir que cette annonce était «prématurée», aucun des trois n'ayant pu vraiment s'entretenir avec M. Gervais sur la nature de leur mandat. Après une réunion qui a eu lieu le week-end dernier, M. Gervais se disait en mesure d'annoncer, hier, que le trio avait accepté de «soumettre des candidatures au conseil», lequel se réserve le droit de désigner qui parmi les noms suggérés deviendra le successeur. Toutefois, le conseil s'est vu contraint de signifier, dans le communiqué d'hier, que «ce comité consultatif n'accepte ni ne rejette les structures du TNM» telles que

le conseil les interprète maintenant.

Il a été impossible de rejoindre hier M. Roux, en tournée avec *L'Homme-éléphant* et les trois membres du comité consultatif. Dans l'entourage du directeur sortant, on était estomaqué cependant devant ce «virage» que le conseil est en train de faire prendre au TNM. Certains parlaient de «putsch administratif», et se disaient atterrés de voir qu'un comité comme celui des Gascon, Brassard et Boisjoli se trouvait à cautionner une entreprise qui se trouve à rétrécir la liberté artistique au TNM.

M. Gervais a annoncé que le comité consultatif présidé par Jean Gascon avait 30 jours pour soumettre ses propositions au conseil quant à l'éventuel successeur.

# MAÎTRISE EN MATHÉMATIQUES (Orientation: enseignement de niveau collégial)

Objectif:

Parfaire la formation des enseignants de mathématiques, notamment dans le domaine de la pédagogie de la mathématique.

Renseignements: s'adresser aux responsables du programme.

Université du Québec à Chicoutimi, tél.: (418) 545-5419

Université du Québec à Rimouski, tél.: (418) 724-1615

Université du Québec à Trois-Rivières\*\*, tél.: (819) 376-5392

\*\* Le programme est dispensé également à Québec pour les étudiants de la région. Pour renseignements appeler à frais virés à l'UQTR au numéro (819) 376-5392.

NOTE: Les demandes d'admission pour la session automne 1982 doivent parvenir aux bureaux des registraires concernés avant le 3 mai 1982.



Université du Québec

Commission des programmes d'études avancées gérés conjointement

# Début du procès de Vermette de la GRC

Neuf ans après une opération policière réalisée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui voulait s'emparer de la liste des membres du Parti québécois (PQ), l'un des participants à cette opéra-

tion, l'inspecteur Claude Vermette de la GRC, s'est retrouvé hier dans le box des accusés, devant le juge Claire Barrette-Joncas de la Cour supérieure.

L'inspecteur Vermette a plaidé non coupable aux deux chefs d'accusation qui ont été portés contre lui hier, le premier d'avoir illégalement complété pour commettre un acte criminel, entrer par effraction dans les locaux des Messageries Dynamiques, et le deuxième d'avoir volé une bobine magnétique contenant la liste des membres du PQ.

La première journée de ce procès a été consacrée au choix du jury: cinq hommes et sept femmes ont été retenus après une demi-journée.

Le procureur de l'inspecteur Vermette, Me Harvey Yarovsky, a tenu à faire préciser au juge Barrette-Joncas la portée des questions qu'il pourrait poser aux aspirants-jurés pour assurer leur impartialité.

Le jury choisi, ses membres ont été libérés jusqu'à vendredi pour permettre aux procureurs des deux parties de présenter au tribunal des points de droits qui doivent être discutés en leur absence.

# L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH DU MONT-ROYAL

vous invite à vous joindre à

LA DÉLÉGATION OFFICIELLE DU SANCTUAIRE

qui se rendra à Rome pour la



# BÉATIFICATION DU FRÈRE ANDRÉ

PAR LE PAPE JEAN-PAUL II, LE DIMANCHE 23 MAI 1982

OPTION "A" 19 AU 27 MAI

ROME \$1,432<sup>00</sup>

INCLUS: 7 nuits hôtel — 1ère classe  
Demi-pension  
2 visites à Rome  
1 journée à Assise (incluant repas du midi)  
Tous les transferts/aéroport/hôtel/St-Pierre  
Supplément chambre individuelle: C.A.N. \$140.00

OPTION "B" 20 MAI AU 3 JUIN

ROME — LOURDES — PARIS \$2,340<sup>00</sup>

OPTION "C" 20 MAI AU 10 JUIN

ROME — TERRESAINTE — GRÈCE \$3,080<sup>00</sup>

OPTION "D" 20 MAI AU 10 JUIN

ROME ET TOUR D'ITALIE \$2,770<sup>00</sup>

ÉCRIRE À:

Bureau des pèlerinages

ORATOIRE SAINT-JOSEPH 3800, Chemin Queen Mary Montréal, Québec H3V 1H6

OU À:

VOYAGES-MISSIONS LTÉE

235, boul. Dorchester est Suite 202 Montréal, Québec H2X 1N8 tél.: 861-6331

Détenteur d'un permis du Québec



Alitalia TRANSPORTEUR AÉRIEN

# DÉTENTE!

Horaires serrés. Réunions intenses. Stress budgétaire. Ce sont là les hauts et les bas de votre vie active. Et c'est pourquoi il vous faut à l'occasion prendre du recul et chercher à vous détendre.

La solution: Le SPA, au Régence Hyatt. Laissez vos muscles relaxer sous l'effet d'un massage, ou laissez-vous glisser dans notre chaud bain tourbillon californien... à moins que ne préfériez faire quelques longueurs de piscine. Vous songiez à quelque chose de plus radical? Alors nous vous suggérons le gymnase NAUTILUS®. C'est le meilleur système d'exercices qui soit. Dix fois plus efficace et deux fois plus rapide que tout autre; il suffit d'une heure à peine par semaine et vous revolez en forme.

Le SPA au Hyatt. Un endroit des plus merveilleux pour se détendre.

Il reste encore des abonnements individuels ou de groupe. Pour obtenir plus d'information ou pour vous renseigner sur notre programme du SPA de 30 heures, communiquez avec David Taylor.

777, University, Montréal 875-2596



GÉRÉ PAR AVIO SANTÉ INC.

# Un gouvernement «d'union nationale» au Salvador

SAN SALVADOR (AFP) — Au terme d'une semaine de négociations, les six partis politiques qui ont participé aux élections du 28 mars pour désigner un Assemblée constituante, sont parvenus à un accord pour former un gouvernement «d'union nationale» au Salvador, a-t-on appris hier de bonne source à San Salvador.

Ce gouvernement, qui comporterait onze ministères, sera présidé par un civil, assisté d'un vice-président, «qui pourrait être un militaire», a-t-on précisé de même source.

Parti d'orientation populaire — et de la démocratie chrétienne, formation à laquelle appartient le président de la Junte, Jose Napoleen Duarte.

Les partis de droite, ligüés en coalition au lendemain du scrutin, auront la majorité à l'Assemblée où ils disposeront de 36 sièges, contre 24 à la démocratie chrétienne.

# La France multiplie ses contacts avec l'Amérique centrale

PARIS (AFP) — La tournée en Amérique centrale de M. Regis Debray, chargé de mission auprès du président François Mitterrand, et la prochaine visite officielle à Paris du vice-président cubain, M. Carlos Rafael Rodriguez, manifestent la volonté de la France de contribuer à la recherche d'une solution politique visant à éviter un embrasement de la région.

Outre le vice-président du gouvernement cubain, chargé des Relations internationales, d'autres responsables de la région pourraient également être reçus à Paris, des invitations en ce sens pouvant leur être transmises à l'occasion de la visite de M. Debray au Mexique, Panama et au Nicaragua.

M. Maurice Bishop, premier ministre de Grenade, «l'île aux épices», qui vient de fêter le troisième anniversaire de sa révolution, pourrait également être invité à Paris, apprend-on par ailleurs.

# Le procès des ravisseurs d'Aldo Moro s'ouvre à Rome

ROME (AFP-Reuter) — Une nette tension était perceptible hier à Rome à la veille de l'ouverture du procès des ravisseurs de M. Aldo Moro, le président de la Démocratie Chrétienne enlevé puis assassiné en 1978 par les Brigades rouges, malgré les mesures de sécurité exceptionnelles adoptées par les autorités.

En fin d'après-midi, un commando terroriste d'une dizaine de personnes, montées à bord de trois voitures, ont attaqué un car de carabinieri qui patrouillait dans l'une des rues bordant le gymnase du «Foro Italico» spécialement

aménagé pour le procès. Les trois carabinieri qui se trouvaient dans le car ont essuyé une véritable fusillade — près de 100 coups de feu ont été tirés — et ont tous été blessés, dont un grièvement. Ils n'ont dû d'avoir la vie sauve qu'à leurs gilets pare-balles et à la promptitude de leur riposte.

Moro dans un appartement de la banlieue romaine, et qui a tiré les 11 balles qui l'ont tué. La défense saura toutefois utiliser au maximum les contradictions constatées dans les témoignages de Savasta et de Peci, notamment en ce qui concerne le «cerveau» présumé de toute l'opération, Mario Moretti.

# Aggett aurait été torturé avant sa mort

JOHANNESBURG (AFP) — Le syndicaliste sud-africain blanc Neil Aggett, mort en détention le 5 février dernier à Johannesburg, avait affirmé, quelques heures avant son décès, avoir été frappé et torturé à l'électricité, a-t-on appris hier au cours d'une audition sur les circonstances de sa mort.

Cette déclaration a été lue hier devant la cour de Johannesburg lors de la réouverture de l'enquête sur la mort du syndicaliste par Me George Bizos, l'avocat de la famille Aggett qui conteste la thèse du suicide.

Après un tel attentat, qui survient alors que la direction de l'organisation clandestine avait appelé à une «retraite stratégique provisoire», peu après la conclusion de l'affaire Dozier, les autorités s'interrogent: s'agit-il d'une reprise des hostilités, qui signifierait que les BR se sont reorganisées, ou s'agit-il d'une action désespérée et symbolique à l'occasion d'un procès pour lequel quelque 200 correspondants étrangers sont accredités.

# Patasse trouve asile au Togo

LOME (AFP) — M. Ange Patasse, président du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC), est arrivé hier matin à Lome, venant de Bangui, et les autorités togolaises lui ont accordé l'asile politique, a-t-on annoncé de source officielle à Lome.



Allan Harry Goodman, le présumé tireur impliqué dans l'attaque sur l'esplanade des mosquées d'Omar et d'El-Aqsa, à Jérusalem dimanche, tente d'échapper aux policiers qui l'escortent à sa sortie de la cour qui a ordonné son incarcération. (Photolaser AP)

# L'Église polonaise tente de relancer le dialogue

VARSOVIE (Reuter) — L'Église catholique polonaise a présenté au gouvernement et au peuple polonais des propositions pour sortir de l'impasse politique que connaît le pays depuis la proclamation de la loi martiale le 13 décembre dernier.

Le texte de ces propositions, transmises aux autorités et au clergé mardi dernier, a été rendu public hier.

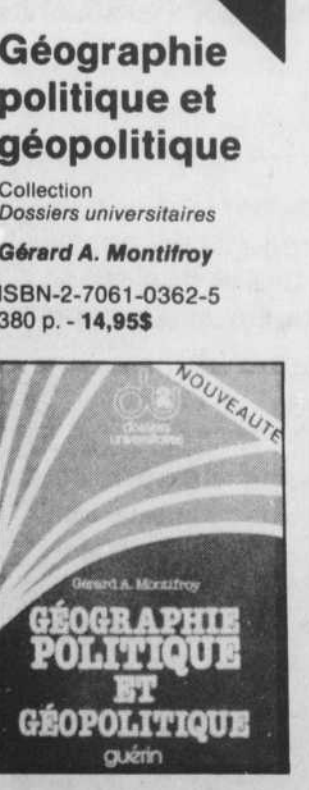
Les discussions devraient commencer par chercher le moyen de donner à la population un plus grand contrôle dans les affaires du pays, y compris la possibilité d'élections libres des administrations locales.

Le texte écrit encore qu'il faut s'attendre à ce que «les groupes au gouvernement qui sont favorables à l'usage de la force et refusent un compromis avec la société» s'opposent aux propositions (de l'Église).

# Geographie politique et géopolitique

Collection Dossiers universitaires  
Gérard A. Montfroy  
ISBN-2-7061-0362-5  
380 p. - 14,95\$

En vente dans toutes les librairies



Collection Dossiers universitaires  
Gérard A. Montfroy  
ISBN-2-7061-0362-5  
380 p. - 14,95\$

En vente dans toutes les librairies

guérin éditeur limitée  
4501 Drollet  
Montréal H2T 2G2  
Tél.: (514) 842-3481

# Ceausescu est accueilli à Pékin

PEKIN (d'après Reuter et AFP) — Dans un discours en l'honneur du président roumain Nicolae Ceausescu, arrivé hier matin à Pékin, M. Hu Yaobang, président du Parti communiste chinois, a salué l'attitude de la Roumanie dans les difficiles relations entre Pékin et Moscou.

# Notre collection printemps-été est arrivée!

Prêt-à-porter pour hommes!  
Achetez directement de chez l'importateur les grandes marques de costumes importés  
d'Italie  
et payez seulement \$250, le costume!

# CLUB 402, Homme

2160 rue de la Montagne, Montréal  
suite 402, 4ème étage

# Notre collection printemps-été est arrivée!

Prêt-à-porter pour hommes!  
Achetez directement de chez l'importateur les grandes marques de costumes importés  
d'Italie  
et payez seulement \$250, le costume!

# CLUB 402, Homme

2160 rue de la Montagne, Montréal  
suite 402, 4ème étage

# La tension monte sur plusieurs fronts au Proche-Orient

JERUSALEM (d'après AFP et AP) — L'attentat commis dimanche sur l'esplanade des mosquées de Jérusalem a déclenché une tempête dans le monde arabe. L'armée israélienne a dû tirer hier pour disperser des manifestants dans la ville de Gaza et dans des camps de réfugiés voisins.

Le bilan est particulièrement lourd: un mort et une trentaine de blessés dans les territoires occupés. Vingt-et-un Palestiniens et quatre soldats, selon le commandement militaire, ont, en effet, été blessés en essayant d'attaquer un petit camp de l'armée israélienne proche du camp de réfugiés de Jabaliya, dans la bande de Gaza. Un enfant de huit ans est mort en se vidant de son sang dans l'ambulance, bloquée par une émeute, qui le transportait vers l'hôpital. Six autres jeunes arabes de 12 et 13 ans ont également été blessés par des soldats israéliens.

Condamnant l'attitude israélienne une dizaine de pays musulmans d'Asie et d'Afrique ont décidé, hier d'un geste de soli-

darité. Répondant à l'appel lancé par le roi Khaled d'Arabie saoudite aux 43 pays de l'Organisation de la conférence islamique, l'Iran, le Pakistan, le Maroc, le Liban, le Koweït, les Emirats arabes unis, Bahrein, de Qatar et la Jordanie ont, selon la radio saoudienne, accepté le principe d'une grève générale pour la journée d'aujourd'hui afin d'attirer l'attention «sur les mesures criminelles et répressives d'Israël».

Cette décision sans précédent devrait affecter les communications et les transports — de nombreux aéroports seront fermés — et interrompre une bonne partie de l'activité de ces pays.

Le souverain saoudien, dans un message aux Nations-Unies et à l'Organisation de l'unité africaine, dénonce, par ailleurs, «les mesures de judaïsation et de colonisation» prises contre la population palestinienne des territoires occupés.

M. Habib Al-Chatti, secrétaire-général de l'Organisation de la conférence islamique, a, lui aussi, appelé tous les pays mu-

sulmans à «cesser tout travail» aujourd'hui.

D'autre part, Alan Goodman, réserviste de l'armée israélienne d'origine américaine, auteur de la fusillade de la mosquée El-Aqsa, et que la police juge perturbé, avait été officiellement inculpé de meurtre. Sa garde à vue a été prolongée de quinze jours. «Mon geste était politique, pas criminel», a déclaré Goodman au tribunal.

Par ailleurs, deux maquisards palestiniens qui s'étaient infiltrés sur la rive occidentale du Jourdain à partir de la Jordanie ont attaqué une patrouille israélienne à la grenade, sans faire de blessés, avant de regagner la Jordanie.

Cette incursion, la troisième du genre depuis le début de l'année, survient à l'issue d'une semaine de tension à la frontière libanaise où l'Organisation de libération de la Palestine accuse Israël de s'approprier à attaquer ses bases au Sud-Liban.

Cet incident démontre que l'OLP cher-

che à violer le cessez-le-feu conclu en juillet dernier et à porter atteinte aux perspectives de paix dans la région, déclare-t-on de source proche du ministère israélien des affaires étrangères.

Dans le même temps, Israël doit faire face à une nouvelle crise dans ses rapports avec l'Égypte. Des membres du gouvernement israélien ont suggéré lundi que Jérusalem ne restitue pas la totalité du Sinaï à l'Égypte le 25 avril à minuit, mais ajourne la décision tant que l'Égypte n'aura pas satisfait les revendications israéliennes. Hier, le ministre du Tourisme Abraham Sharir a également estimé que le gouvernement israélien devrait reconsidérer la date de la restitution du Sinaï.

La situation est assez sérieuse pour que les États-Unis aient décidé de dépêcher au Proche-Orient le secrétaire d'État adjoint Walter Stoessel qui doit rencontrer le premier ministre Menahem Begin ce soir à Jérusalem. Il ira ensuite en Égypte et reviendra en Israël dimanche.

Les Israéliens ont trois griefs: 1 — selon eux, l'Égypte a violé des dispositions militaires du traité de paix. 2 — elle est intransigeante sur le tracé de la future frontière égypto-israélienne. 3 — elle pratique «l'ouverture» en direction de l'OLP.

Les Égyptiens gardent leur sang-froid. Ils font valoir que l'Égypte n'a déployé dans la péninsule que les deux tiers des effectifs auxquels elle a droit. Ils ne voient pas pourquoi on modifierait si peu que ce soit les frontières de 1967. Quant à l'OLP, on souligne au Caire que si à la conférence des non-alignés à Koweït la semaine dernière, le délégué égyptien, Esmat-Abdel Meguid a parlé du droit des Palestiniens à un État, il a soigneusement évité de nommer l'OLP, laquelle a d'ailleurs rejeté en bloc les propositions égyptiennes. Les Égyptiens soupçonnent donc Israël de s'opposer à toute amélioration des relations arabo-égyptiennes.

D'ailleurs le quotidien Haaretz (indépendant) a établi un relevé des «viola-

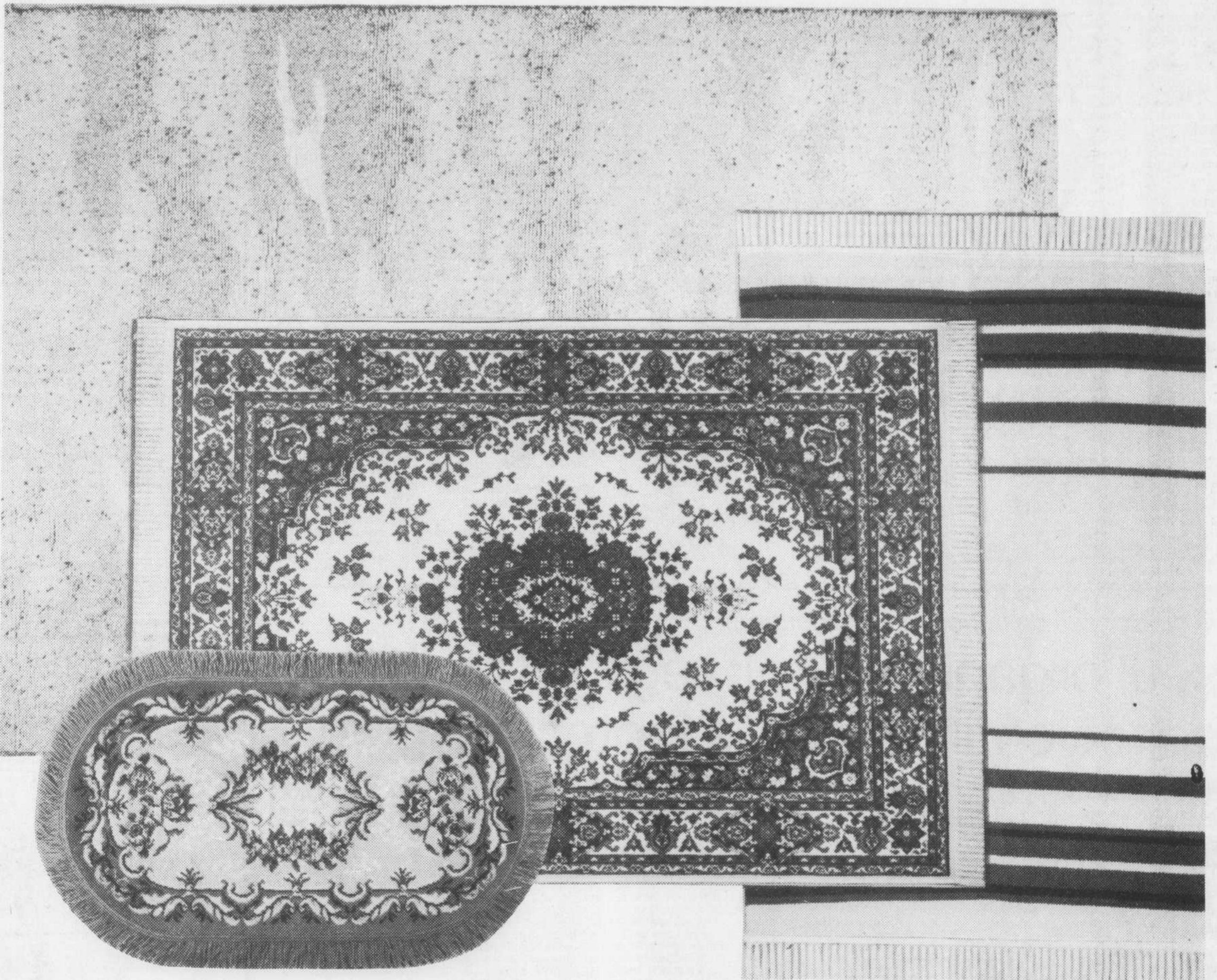
tions» imputées par les autorités israéliennes à l'Égypte concernant les annexes militaires du traité de paix égypto-israélien.

L'expert militaire du journal, M. Zeev Schiff, souligne cependant que «la plupart de ces violations sont anciennes» et que «les Égyptiens ont déjà corrigé les plus importantes».

Israël aura donc décidé «d'amplifier ses reproches à la veille du voyage du ministre de la défense Ariel Sharon au Caire», estime l'expert du Haaretz qui fait également remarquer que «dans le passé, les autorités israéliennes n'avaient pas cherché à mettre en valeur ces violations, n'en faisant état ni publiquement, ni dans la presse».

M. Schiff rappelle que dans une certaine zone du Sinaï, déjà restituée à l'Égypte et définie comme zone «A», l'Égypte a le droit en vertu des accords bilatéraux de déployer une division mécanisée comportant jusqu'à 230 chars.

## 20% à 25% de rabais sur ces tapis importés



«IMPERIAL BERBER», tapis de laine importé d'Espagne. Denses et épaisses fibres de laine crème aux touches de beige et de gris perle; motifs abstraits formés par les mèches. Choix incomplet de motifs et de dimensions dans certains magasins.

	Prix courant Eaton	ch.
170 cm x 240 cm	550.00	<b>439.00</b>
200 cm x 300 cm	825.00	<b>659.00</b>
240 cm x 340 cm	1095.00	<b>869.00</b>

«SAMIRA», tapis aux motifs orientaux importés de Belgique. Reproductions des motifs traditionnels «Kerman» fabriqués en Belgique sur les métiers Wilton; polypropylène et acrylique crème, rouge ou bleu. Choix incomplet de teintes et de dimensions dans certains magasins.

	Prix courant Eaton	ch.
122 cm x 183 cm	95.00	<b>76.00</b>
170 cm x 240 cm	165.00	<b>129.00</b>
240 cm x 340 cm	325.00	<b>259.00</b>

«SPARTACUS», tapis réversible en laine, une importation de Grèce.

Très souple, il peut même être suspendu au mur. Rayures brunes sur fond blanc ou beige. Choix incomplet de dimensions dans certains magasins.

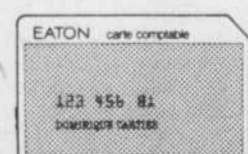
	Prix courant Eaton	ch.
70 cm x 140 cm	59.99	<b>44.99</b>
140 cm x 200 cm	149.99	<b>112.99</b>
170 cm x 240 cm	219.99	<b>164.99</b>

«NOVARA», attrayant tapis ovale importé d'Espagne. Fabrication d'acrylique crème, bleu, vert ou rose; motif floral en médaillon; tranges. Environ 69 cm x 128 cm.

Prix courant Eaton 55.00 **43.99 ch.**

Eaton Centre-ville, 6e étage, et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Sherbrooke, Ottawa, Ste-Foy et aux Galeries de la Capitale ainsi qu'aux magasins Eaton Foyerama à St-Laurent et Greenfield Park. Rayon 372.

Achats en personne seulement



La carte AMERICAN EXPRESS® sera acceptée dans les magasins Eaton lors d'achats en personne seulement.

# EATON

# Le veto du Québec: l'opinion de la Cour d'appel

Texte du jugement rendu, le mercredi 7 avril par la Cour d'appel en réponse à une question du gouvernement du Québec touchant son droit de veto dans la réforme constitutionnelle.

## DOCUMENT

PAR le décret portant le numéro 3367-81 en date du 9 décembre 1981, le gouvernement du Québec, aux termes de la Loi sur les renvois à la Cour d'appel (1), a soumis à cette Cour, pour audition et examen, la question ci-après énoncée:

Le consentement du Québec est-il, par convention, constitutionnellement nécessaire à l'adoption par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada d'une résolution ayant pour objet de faire modifier la constitution canadienne de façon à porter atteinte:

i) à l'autorité législative de la législature du Québec en vertu de la Constitution canadienne;

ii) au statut ou rôle de la législature ou du gouvernement du Québec au sein de la fédération canadienne;

et, l'objection du Québec rend-elle l'adoption d'une telle résolution inconstitutionnelle au sens conventionnel?

Outre la question ci-dessus reproduite, le décret comprend le préambule suivant:

ATTENDU QUE le Sénat et la Chambre des Communes du Canada ont adopté une résolution concernant la Constitution du Canada;

ATTENDU QUE cette résolution demande de faire déposer devant le Parlement du Royaume-Uni un projet de loi intitulé Loi sur le Canada qui, s'il est adopté par le Parlement du Royaume-Uni, aura notamment pour effet d'édicter pour le Canada la loi constitutionnelle de 1981;

ATTENDU QUE la législation proposée a pour effet d'apporter des modifications importantes au statut et au rôle du Québec au sein du régime fédéral canadien;

ATTENDU QUE le Québec forme une société distincte à l'intérieur de l'ensemble fédéral canadien;

ATTENDU QUE la Cour suprême du Canada a le 28 septembre 1981 déclaré que le consentement des provinces est constitutionnellement nécessaire à l'adoption de ce projet;

ATTENDU QUE le Québec n'a pas consenti et s'est opposé aux modifications proposées;

ATTENDU QU'aucune modification de portée similaire à celle proposée dans cette résolution n'est à ce jour intervenue sans l'assentiment et malgré l'objection du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément à la Loi sur les renvois à la Cour d'Appel, de soumettre à la Cour d'Appel, pour audition et examen, la question ci-après énoncée:

Le décret fait référence à une résolution adoptée par la Chambre des communes et le Sénat canadien aux dates respectives des 2 et 8 décembre 1981 en vue de faire modifier par le Parlement du Royaume-Uni la Constitution du Canada.

Au moment de l'audition du présent renvoi, les 15, 16 et 17 mars 1982, le processus de la modification constitutionnelle n'était pas encore complété.

Il y a d'abord lieu de se demander si le présent renvoi a un objet ou, encore, si la réponse que la Cour peut donner à la question posée n'a qu'un intérêt spéculatif.

Les avocats du Procureur général du Québec ont reconnu à l'audition que même si nous répondions par l'affirmative à la question posée, c'est-à-dire en affirmant la nécessité du consentement du Québec à la modification de la Constitution canadienne, notre réponse ne pourrait avoir d'effets juridiques. Les applications ou les sanctions qui pourraient en découler seraient d'ordre politique. Ils nous ont néanmoins soumis que nous devions répondre à la question posée.

Les tribunaux ont le pouvoir discrétionnaire de ne pas répondre à des questions soumises par renvoi, s'ils considèrent que leur réponse ne servirait aucune fin utile. C'est ce qui ressort des arrêts suivants: *A.G. for Ontario vs. for Dominion (2)*, *A.G. for Ontario vs. Hamilton Street Railway (3)*.

La Loi sur les renvois à la Cour d'appel (supra 1) est rédigée en des termes larges et généraux.

Les articles 1 et 5 se lisent ainsi:

1. Le gouvernement peut soumettre à la Cour d'appel, pour audition et examen, toutes questions quelconques qu'il juge à propos, et, sur ce, la Cour les entend et les examine.

5. La Cour transmet au gouvernement, pour son information, son opinion certifiée sur les questions ainsi soumises, en donnant ses raisons à l'appui de son opinion, de la même manière que dans le cas des jugements rendus sur appel porté devant cette Cour.

Tout juge qui diffère d'opinion avec la majorité donne également son opinion certifiée et ses raisons à l'appui.

Ces considérations étant rappelées, la Cour croit, dans la présente espèce, devoir répondre à la question posée, même si celle-ci ne porte pas sur la «légalité» du processus de modifications constitutionnelles engendré par la résolution des Chambres fédérales.

Le renvoi porte sur la «légitimité» du dit processus déclenché sans le consentement du Québec. «Légitimité» et «légalité» sont deux notions voisines, mais non synonymes.

Revenant à la question, il faut se demander si, du point de vue conventionnel, la résolution adoptée sans le consentement du Québec est inconstitutionnelle.

Le présent renvoi est le prolongement d'un débat judiciaire qui s'est engagé en 1980 et 1981 par des renvois devant les tribunaux d'appel du Québec, du Manitoba et de Terre-Neuve et que la Cour suprême du Canada a tranché dans un jugement prononcé le 28 septembre 1981 (4).

On se rappellera qu'une des questions posées à cette Cour et à la Cour suprême par le premier renvoi du Gouvernement du Québec, était libellée comme suit:

B. La constitution canadienne habilite-t-elle, soit par statut, convention ou autrement, le Sénat et la Chambre des communes du Canada à faire modifier la constitution canadienne sans l'assentiment des provinces et malgré l'objection de plusieurs d'entre elles de façon à porter atteinte:

(i) à l'autorité législative des législatures provinciales en vertu de la constitution canadienne?

(ii) au statut ou rôle des législatures des gouvernements provinciaux au sein de la fédération canadienne? (5)

Sur la légalité du processus, par sept voix contre deux, la Cour suprême a répondu comme suit (6):

Les réponses aux questions du renvoi du Québec sont les suivantes:

Question B (i): Du point de vue juridique, oui.

(ii): Du point de vue juridique, oui.

Sur l'aspect conventionnel, la Cour suprême, par six voix contre trois, s'est exprimée ainsi (7):

IV — CONCLUSION

1. Sans exprimer d'opinion sur son degré, nous en venons à la conclusion que le consentement des provinces du Canada est constitutionnellement nécessaire à l'adoption du «Projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine relativement à la Constitution du Canada» et que l'adoption de cette résolution sans ce consentement serait inconstitutionnelle au sens conventionnel.

Sous réserve de ces motifs, nous sommes d'avis de répondre à la deuxième question des renvois du Manitoba et de Terre-Neuve et à la partie de la question B du renvoi du Québec qui porte sur les conventions de la façon suivante:

2. Y a-t-il une convention constitutionnelle aux termes de laquelle la Chambre des communes et le Sénat du Canada ne peuvent, sans le consentement préalable des provinces, demander à Sa Majesté la Reine de déposer devant le Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord un projet de modification de la Constitution du Canada qui a un effet sur les relations fédérales-provinciales ou les pouvoirs, les droits ou les privilèges que la Constitution du Canada accorde ou garantit aux provinces, à leurs législatures ou à leurs gouvernements?

OUI

B. La constitution canadienne habilite-t-elle... par... convention... le Sénat et la Chambre des communes du Canada à faire modifier la constitution canadienne sans l'assentiment des provinces et malgré l'objection de plusieurs d'entre elles de façon à porter atteinte:

(i) à l'autorité législative des législatures provinciales en vertu de la constitution canadienne?

(ii) au statut ou rôle des législatures ou gouvernements provinciaux au sein de la fédération canadienne?

NON

Les six juges de la majorité, ayant constaté des conventions constitutionnelles canadiennes, se sont exprimés ainsi (8):

Il ne convient pas que la Cour conçoive dans l'abstrait une formule précise qui indiquerait en termes positifs quel degré de consentement provincial est nécessaire pour que la convention soit respectée.

Les conventions, de par leur nature, s'élaborent dans l'arène politique et il revient aux acteurs politiques, et non à cette Cour, de fixer l'étendue du consentement provincial nécessaire. Il suffit que la Cour décide qu'au moins un degré appréciable de consentement provincial est nécessaire et décide ensuite si la situation qu'on lui soumet y satisfait. En l'espèce l'Ontario et le Nouveau-Brunswick sont d'accord avec les projets de modification alors que les huit autres provinces s'y opposent.

Aucune norme concevable ne permettrait de penser que cette situation est à la hauteur. Elle ne révèle nettement un degré d'accord provincial suffisant. On ne peut rien ajouter d'utile à cet égard.

C'est à la lumière et en application de ces énoncés de la Cour suprême du Canada que cette Cour répondra à la question posée.

Soutenant la nécessité du consentement du Québec à la réforme constitutionnelle, le Procureur général du Québec formule une première proposition libellée comme suit:

Le consentement du Québec est requis parce que le consentement unanime des dix provinces est requis.

À l'appui de cette proposition, le Procureur général du Québec soumet d'abord que par sa décision du 28 septembre 1981, la Cour suprême n'a pas écarté la règle de l'unanimité.

Avec respect, nous ne sommes pas d'accord. Voici des extraits du jugement majoritaire de la Cour suprême (9):

Les procureurs du Canada, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont soutenu qu'il n'existe pas de convention constitutionnelle qui empêche la Chambre des communes et le Sénat du Canada de déposer devant le Parlement de Westminster un projet de modification de la Constitution du Canada qui a un effet sur les relations fédérales-provinciales, etc., sans le consentement des provinces.

Les procureurs du Manitoba, de Terre-Neuve, du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Alberta ont soutenu que la convention existe effectivement, qu'elle exige l'accord de toutes les provinces et que la deuxième question des renvois du Manitoba et de Terre-Neuve doit donc recevoir une réponse affirmative.

Le procureur de la Saskatchewan convient que la question doit recevoir une réponse affirmative mais sur un fondement différent. Il soutient que la convention existe effectivement et qu'elle exige un certain degré d'accord provincial. Le procureur de la Saskatchewan soutient en outre que la résolution soumise à la Cour n'a pas reçu un degré suffisant de consentement provincial.

Nous devons dire tout de suite que nous sommes d'accord avec la position du procureur de la Saskatchewan sur ce point.

On lit de plus (10) de l'opinion des juges dissidents (le juge en chef Laskin et les juges Estey et McIntyre), le passage suivant qui indique bien que la Cour suprême avait en vue l'assentiment de toutes les provinces du Canada:

Lorsqu'il y a ambiguïté ou que les questions sont formulées en des termes si généraux qu'une réponse précise est difficile ou impossible à donner, le tribunal peut qualifier les réponses, répondre en termes généraux ou refuser de répondre: voir le Renvoi: *Waters and Water-Powers*, précité. Aucune considération de ce genre ne s'applique en l'espèce. Les questions soumises à la Cour ne sont pas ambiguës. La question 2 des renvois du Manitoba et de Terre-Neuve parle sans restriction du «consentement... des provinces». La question B du renvoi du Québec utilise les termes «l'assentiment des provinces», également sans restriction. Les expressions «des provinces» ou «les provinces du Canada» dans ce contexte ou dans l'usage général signifie en français courant toutes les provinces du Canada et notre examen de la question doit se faire sur cette base. La Cour ne serait à notre avis pas justifiée de retoucher les questions pour leur donner un sens qui n'est pas clairement exprimé. Selon l'usage ordinaire, ces expressions signifient «chaque» province. Cela connote à son tour toutes les provinces. Il en est ainsi parce que la question présume que toutes les provinces sont sur un pied d'égalité pour ce qui est de leur situation constitutionnelle respective. Il n'est pas vraiment possible de soutenir que l'emploi répété de l'expression «chambres du Parlement» dans le dossier soumis à cette Cour dans ces pourvois pourrait signifier l'une ou l'autre ou une seule des chambres du Parlement; en d'autres termes, si le consentement des chambres du Parlement était requis par la loi, cela ne saurait comprendre la possibilité que le consentement d'une des chambres du Parlement suffise. Il en est de même des questions qui nous sont soumises.

Avant d'analyser les différents précédents depuis 1867, dans l'opinion majoritaire on lit ceci (11):

Les conditions à remplir pour établir une convention ressemblent à celles qui s'appliquent au droit coutumier. Les précédents et l'usage sont nécessaires mais ne suffisent pas. Ils doivent être normatifs.

Après cette analyse, la majorité de la Cour suprême a ainsi conclu (12):

L'accumulation de ces précédents, positifs et négatifs, concordants et sans exception, ne suffit pas en soi à établir l'existence de la convention, mais indubitablement, elle nous oriente dans sa direction. D'ailleurs, si les précédents se trouvaient seuls, on pourrait alléguer que l'unanimité est requise.

La Cour suprême, ayant recherché le caractère normatif des précédents, suivant les critères exprimés par Sir W.

Ivor Jennings (13) qu'elle a approuvés, a alors conclu (14):

Nous avons aussi indiqué que bien que les précédents favorisent l'unanimité, il ne semble pas que tous les acteurs dans les précédents aient accepté que la règle de l'unanimité les lie.

De l'ensemble de ces considérations, il ressort que la Cour suprême n'a pas retenu la règle de l'unanimité et qu'elle l'a écartée de façon non équivoque.

Comme second moyen à l'appui de sa thèse, le Procureur général du Québec soumet:

Le consentement du Québec est requis parce que le principe de la dualité est à la base même du fédéralisme canadien.

Il précise que «si la Cour en venait à la conclusion que la convention du consentement unanime des provinces n'est pas établie au Canada, elle devrait tout de même conclure qu'en l'espèce le consentement du Québec est requis».

Il est reconnu que certaines provinces sont supérieures à d'autres en superficie, population et richesses, mais légalement parlant elles ont toutes été placées sur un même pied. Les articles 91 et 92 de l'A.A.N.B. donnent aux plus petites des provinces les mêmes pouvoirs qu'aux plus grandes. L'A.A.N.B. reconnaît cependant que le Québec est la seule province dont le droit civil est fondé sur celui de la France et où la majorité de la population était et est encore différente de la majorité des autres provinces quant à la langue et à la religion. Ces distinctions qui sont faites dans la loi ne confèrent cependant pas à la législature du Québec des pouvoirs plus étendus que ceux qui sont conférés aux autres.

Le Procureur général du Québec a cherché à établir l'existence d'une convention lui donnant ce qui équivaut à un droit de veto sur les modifications constitutionnelles. À notre avis, il n'a pas réussi.

Il est vrai qu'à certaines occasions la politique des premiers ministres du Canada a été de ne pas procéder à des modifications constitutionnelles sans le consentement du Québec. Ils avaient jugé qu'il n'était pas opportun de le faire. D'une part, le gouvernement fédéral n'a pas pour autant renoncé à son droit de demander des modifications à l'A.A.N.B. sans le consentement du Québec. D'autre part, les autres provinces, qui sont des parties également intéressées, n'ont pas reconnu au Québec un droit particulier.

En dernière analyse, rappelés que la majorité de la Cour suprême a émis l'opinion que le projet de réforme constitutionnelle devait recueillir «au moins un degré appréciable de consentement provincial».

Le Procureur général du Canada soumet que le processus de modifications constitutionnelles qui fait l'objet de la résolution à l'étude a recueilli au moins ce degré appréciable de consentement provincial.

À la suite du jugement de la Cour suprême, le Gouvernement du Canada a convoqué la tenue d'une conférence cons-

titutionnelle afin de rechercher un degré appréciable de consentement au rattachement de la Constitution du Canada assorti d'une Charte des Droits et d'une formule d'amendement. Cette conférence s'est tenue du 2 au 5 novembre 1981.

Il appert du compte rendu du 2 novembre 1981 de la conférence que tous les participants, y compris le Québec, cherchaient le consensus auquel les juges de la Cour suprême, faisant partie de la majorité sur l'aspect conventionnel, avaient fait allusion.

Il est acquis que par un accord intervenu le 5 novembre 1981 entre le gouvernement fédéral et neuf gouvernements provinciaux, les modifications constitutionnelles proposées ont été acceptées, sauf par le Québec.

En conséquence, nous sommes d'avis que le degré de consentement provincial nécessaire a été précisé et réalisé par les acteurs politiques, conformément au jugement de la Cour suprême.

Pour les motifs exposés ci-

haut, la réponse unanime de la Cour à la question posée par le présent renvoi est:

NON.

Notes  
(1) L.R.Q. 1977, C. R-23  
(2) (1896) A.C. 348  
(3) (1903) A.C. 524  
(4) Constitutional Amendment References (1981) — 39 N.R. 1  
(5) Constitutional Amendment References 1981 (supra) à la p. 59 - no 4.  
(6) Constitutional Amendment References 1981 (supra) à la p. 104 - no 113.  
(7) Constitutional Amendment References 1981 (supra) à la p. 258 - nos 349-349.  
(8) Constitutional Amendment References 1981 (supra) à la p. 253 - nos 327-328.  
(9) Constitutional Amendment References 1981 (supra) à la p. 233 et 258 à 261.  
(10) Constitutional Amendment References 1981 (supra) à la p. 235 - no 352.  
(11) Constitutional Amendment References 1981 (supra) à la p. 235 - no 267.  
(12) Constitutional Amendment References 1981 (supra) à la p. 241 - no 285.  
(13) The Law and the Constitution (5e éd. 1959) à la p. 136.  
(14) Constitutional Amendment References 1981 (supra) à la p. 252

**Renault 5 1982**

Prix à partir de **5595\$**  
livraison rapide



**Lareau Automobiles Inc.**  
1824 ouest, Ste-Catherine, Montréal tél.: 937-9551

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**COLLOQUE SONDAGES ET DROITS DU PUBLIC**  
15-16-17 avril 1982

Organisé par le **Comité des Sondages ACSALF/SQSP** (Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française et la société québécoise de science politique)

**15 avril 1982**  
20 h., table ronde **LA DÉMOCRATIE PAR SONDAGE?** amphithéâtre JJ 2930  
Claude Fournier, Alain Lancelot, Vincent Lemieux, Thérèse Morin.

**16 avril 1982**  
9 h., atelier, **SONDAGES ET ÉLECTIONS** amphithéâtre HA 2885  
François-Pierre Gingras, Yvan Allaire, Pierre Drouilley, Daniel Latouche, Michel Lepage.

14 h., atelier, **LES SONDAGES DANS LA GESTION ADMINISTRATIVE** amphithéâtre HA-M050  
Alain Massot, Léon Dion, Marcel Giner, Gilles Lesage, André Laroque, Michel Plourde.

20 h., **conférence publique, LES SONDAGES: UN MÉDIUM DE SIMULATION DE MASSE** par Jean Baudrillard, amphithéâtre HA-M050

**17 avril 1982**  
9 h., atelier, **LA PRATIQUE DES SONDAGES ET LES DROITS DU PUBLIC** amphithéâtre HA-M050  
Denis Allaire, Sylvie Achim Beauchamp, Pierre Bouchard, Guy Trudel, Isabelle Lasvergnas-Grémy, Thérèse Sévigny, Claude Gauthier.

14 h., atelier, **LA PUBLICATION DES RÉSULTATS DE SONDAGE: RÉGLEMENTATION OU DÉONTOLOGIE?** amphithéâtre HA-M050  
Benoît Gauthier, Jean Baillargeon, Jean Laponce, Alberte Ledoyer, Jacques Rivet, Michel Roy.

Fras d'inscription: **\$30.00**  
**\$10.00** (si étudiant(e)s)

Pour information communiquer avec  
**Isabelle Lasvergnas-Grémy, département de sociologie UQAM. Tél.: 282-4306**  
**282-4582**

## De l'avis du Conseil de la politique scientifique

# Un seul organisme doit régir au Québec l'essor scientifique de la biotechnologie

par Gilles Provost

Le gouvernement québécois a d'excellentes idées pour développer l'expertise de la province dans le domaine crucial des nouvelles biotechnologies, estime le Conseil de la politique scientifique, mais ces beaux projets risquent de manquer leur cible s'ils ne sont pas orchestrés par un orga-

ganisme unique (par exemple un Fonds de développement des connaissances et des ressources humaines en biotechnologie) qui gèrerait à la fois les crédits dévolus pour de nouveaux programmes universitaires, les bourses de recherche et de recyclage, le recrutement d'experts étrangers, les stages de formation en industrie, etc.

Bien plus, estime le Conseil dans un avis rendu public, le gouvernement devrait attacher une attention comparable à la mise en place de structures industrielles capables, sur son territoire, de tirer profit de ces nouvelles connaissances et de les transformer en innovations industrielles.

En raison des faibles moyens du Québec, dit le Conseil, le gouvernement devra prendre le risque de «mettre un peu tous ses oeufs dans le même panier» en pratiquant une politique de concentration des ressources financières disponibles et en injectant lui-même des capitaux de risque importants dans l'aventure. Il devrait aussi mobiliser les capitaux privés à l'aide de dégrèvements fiscaux personnels, semblables à ceux qu'on a utilisés pour promouvoir l'industrie cinématographique ou pour le programme «épargne-action».

De façon générale, cet avis récent du Conseil de la politique scientifique du Québec se trouve à appuyer les projets énoncés par le gouvernement Lévesque dans un document de consultation publié en décembre dernier.

Ce programme prévoyait que le Québec pourrait se tailler une place intéressante dans la véritable révolution industrielle que rendent possibles les nouvelles découvertes de la biologie: on évoque la création de véritables «usines biologiques» qui tireraient parti de microbes transformés artificiellement pour leur faire fabriquer des produits utiles et très purs.

## Rapport de l'Office de la langue française

# Ottawa nuit à la francisation

QUÉBEC (PC) — Plusieurs ministères et organismes du gouvernement fédéral nuisent à la francisation du Québec, affirme le dernier rapport annuel de l'Office de la langue française.

Certains vont même jusqu'à «recruter au Québec des unilingues anglophones tout en exigeant des francophones la connaissance de la langue anglaise pour travailler au Québec».

Ce rapport vient d'être déposé à l'Assemblée nationale par le ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française, M. Camille Laurin.

«Certains ministères et certaines sociétés d'Etat n'utilisent au Québec que la langue anglaise dans plusieurs de leurs opérations et de leurs documents», déplore le rapport. On note que ces ministères

fédéraux «exigent» l'utilisation de la langue anglaise dans leurs communications avec des entreprises québécoises.

Les organismes et ministères relevant d'Ottawa ne sont pas soumis à l'application de la loi 101. Ils doivent respecter plutôt la Loi fédérale sur les langues officielles, qui les oblige au bilinguisme au Québec.

Toutefois, ces organismes et ministères «font assez peu de cas» des recommandations du Commissaire aux langues officielles, note l'Office de la langue française en citant comme preuve le dernier rapport annuel du Commissaire fédéral Max Valden.

«Nous espérons plutôt leur faire comprendre que l'imposition de l'anglais au Québec est non seulement contraire à la loi 101, mais à la Loi sur les langues officielles du gouvernement canadien», poursuit le

rapport de l'Office. L'Office cite dans son rapport quelques noms des ministères ou organismes fédéraux qui sont coupables d'accrocs.

On relève notamment le ministère des Consommations et des Corporations et certains autres qui utilisent la terminologie agro-alimentaire.

Ces ministères n'ont pas vraiment de compétence en matière terminologique et imposent des termes qui sont d'un français inadéquat et «qui peuvent induire en erreur le consommateur», déplore l'Office.

L'Office produit des travaux de qualité en matière de terminologie et en avise ces ministères fédéraux. «Mais nous ne trouvons pas, loin de là, la collaboration que nous serions en droit d'attendre de ces ministères du gouvernement canadien», conclut le rapport de l'Office.

Ces techniques nouvelles incluent le génie génétique (modification des gènes microbiens), l'utilisation industrielle des systèmes enzymatiques capables de déclencher des réactions chimiques avec une grande économie d'énergie et d'argent,

les fusions cellulaires qui permettent de fabriquer des produits purs (et rares) en quantités industrielles, le «génie des procédés» qui rendent possible l'usage industriel de tels microorganismes, etc.

Les usages les plus fréquemment mentionnés au Québec concernent la lutte à la pollution, l'extraction des métaux et autres matières premières, la fabrication de médicaments et vaccins (etc), la production de nouveaux aliments synthétiques pour animaux ou humains, l'amélioration des plantes et des rendements agricoles, la synthèse de nouveaux combustibles ou de nouveaux procédés chimiques, et ainsi de suite.

Selon le Conseil de la politique scientifique, il faut clairement distinguer le développement des connaissances et la formation d'experts d'une part, et le choix de priorités industrielles d'autre part. En outre, il préconise des relations étroites entre les structures qu'on mettrait en place pour promouvoir chaque aspect.

Sur le plan industriel, le Conseil hésite entre diverses formules possibles qu'il a déjà proposées le document de consultation gouvernemental mais, de toutes façons il demande que les universitaires y soient représentés.

Le Conseil juge aussi opportun que les représentants de ce futur consortium encore imprécis soient présents dans le comité qui dirigera les choix du «Fonds de développement des connaissances»

Amnistie internationale n'appartient à personne parce que la liberté d'opinion appartient à tout le monde



**Amnistie internationale**  
1800 ouest, boul. Dorchester  
Suite 406  
Montréal, Québec  
H3H 2H2 Tél.: (514) 931-5897

## AFFAIRES SOCIALES

## ■ 81 autres postes abolis au CSS-MM

Le Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSS-MM) procède présentement à l'abolition supplémentaire de 81,5 postes portant ainsi le total des postes supprimés à 239,5 depuis six mois. Cette décision a été prise par le Conseil d'administration de l'organisme pour se conformer aux exigences des compressions budgétaires imposées par le ministère des Affaires sociales au cours de l'été dernier. À l'époque, le MAS avait exigé du CSS-MM qu'il réduise ses dépenses d'environ 14%, soit une somme de \$6,8 millions. Ainsi, en octobre dernier, un premier plan de redressement budgétaire avait porté essentiellement sur quelque 96 postes d'encadrement et de soutien. Deux mois plus tard, une seconde opération de redressement obligeait le CSS-MM à supprimer 62 postes particulièrement chez les intervenants sociaux. Il restait encore à résorber un déficit de \$2,1 millions pour en arriver à la totalité des coupures imposées par le gouvernement, d'où les 81 postes supprimés notamment dans les services sociaux à la famille, aux enfants placés en centre d'accueil, les services sociaux dans les milieux scolaires et médicaux, les services de consultation conjugale et individuelle, la totalité des services offerts en milieu policier et certains services logés actuellement à la direction de la protection de la jeunesse. Le CSS-MM a cependant voulu éviter que les secteurs moins développés, tels les services offerts aux jeunes adultes, aux handicapés et aux personnes âgées fassent l'objet de compressions plus importantes que leur poids relatif dans la distribution des effectifs. Ainsi, depuis le mois d'octobre, les coupures auront touché un total de 113,5 postes administratifs et de soutien ainsi que 126 postes de praticiens. Cette opération tripartite de redressement budgétaire terminée, le CSS-MM disposera de 1,390 postes pour répondre aux quelque 140,000 demandes annuelles de services ainsi qu'à l'ouverture de plus de 41,000 dossiers faisant suite à ces demandes.

## ■ M. J.-A. Mockle, PDG par intérim à la RAMQ

M. J.-Auguste Mockle assurera la fonction de président directeur général de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) pour une période intérimaire dont la durée n'a pas été précisée. M. Mockle succède au Dr Martin Laberge qui occupait cette fonction depuis 1975 au moment de sa démission récente pour cause de maladie. M. Mockle est membre de la RAMQ depuis 1969 et il a occupé successivement les fonctions de directeur des opérations-médicaments de 1970 à 1973, de directeur des opérations-services professionnels de 1973 à 1975 et de directeur des opérations en 1976 et 1977. Il a également assuré l'intérim de la direction de l'ingénierie de gestion de 1975 à 1977 et de la direction de l'informatique en 1980 et 1981. Depuis 1977, il était directeur général adjoint, chargé des opérations.

## ■ Semaine du bénévolat du 18 au 25 avril

La Fédération des familles d'accueil du Québec (FFAQ) rappelle à la population l'implication de ses membres dans le bénévolat, que ce soit celui de services comme celui du militantisme au sein de cet organisme. La Semaine du bénévolat du 18 au 25 avril lui fournit cette occasion de mettre en évidence le rôle extrêmement précieux et indispensable de citoyens qui consacrent temps et loisirs à assurer de meilleures conditions de vie familiale, de protection de la jeunesse et d'affirmation de droits. Fondée en 1975, la FFAQ souligne qu'être bénévole, c'est s'engager physiquement et moralement dans des mouvements particuliers, utiliser tous les éléments nouveaux, individuels et collectifs pour bâtir des projets qui sont utiles et nécessaires pour la société. C'est aussi investir ses talents et sa formation à améliorer des situations de vie pour des milliers de défavorisés ou de malchanceux.

## ■ Conférence sur les campagnes de financement

«La levée de fonds des projets qui ont réussi», tel est le thème d'une conférence publique qui aura lieu au Holiday Inn du 21 au 25 avril. Une vingtaine de spécialistes traiteront de sujets se rapportant à cette question des campagnes de financement des organismes à but non lucratif. Cet événement est organisé conjointement par l'Institut de non profit organisation (INPO) et le Service bénévole de Montréal. La séance d'ouverture, le mercredi 21 avril, sera consacrée à la préparation d'une levée de fonds, les séances du lendemain aux événements spéciaux qui recueillent des fonds le vendredi aux programmes de dons réservés et le samedi 24 avril, aux entreprises, fondations et gouvernements, principaux donateurs. Le dimanche 26 avril, il y aura deux conférences, l'une par M. Raymond Bélanger qui parlera des «relations publiques, un des secrets du succès», et l'autre par M. John Fisher (en anglais) sur «Le conseil d'administration et son implication». Les organismes qui voudraient s'inscrire à ces conférences sont priés de communiquer avec le Service bénévole de Montréal, 866-3351.

Marie LAURIER

## ■ Deux nominations au CRTC

OTTAWA (Le Devoir) — Le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, vient d'annoncer la nomination de Me Jean-Pierre Mongeau, de Montréal et de M. Ronald James Baker, de Charlottetown, au Conseil de la radio-diffusion des télécommunications canadiennes (CRTC). Me Mongeau est nommé pour un mandat de sept ans à temps plein et M. Baker pour un mandat de cinq ans à temps partiel. Me Mongeau a déjà occupé le poste de conseiller en politique culturelle auprès du secrétaire d'État et du ministre des Communications. M. Baker a été membre du Conseil des Arts et président de plusieurs de ses comités. Il est membre actif de l'Association des universités et collèges du Canada et de nombreuses sociétés savantes.

## Plus de 35,000 Canadiens sont atteints de sclérose en plaques, dont 6,000 au Québec

par Marie Laurier

La sclérose en plaques, l'une des maladies neurologiques les plus dévastatrices au Canada, s'attaque à de jeunes adultes dont l'âge varie entre 20 et 40 ans, provoquant chez certains des handicaps qui compromettent sérieusement leurs projets d'avenir. On estime à 35,000 le nombre de personnes qui en sont atteintes, dont 6,000 au Québec.

Parmi les symptômes, mentionnons les troubles de la vue, les tremblements, les pertes d'équilibre, la fatigue excessive et la paralysie. L'enfant, c'est que l'on ne connaît ni la cause ni le traitement de cette maladie.

La Société de la sclérose en plaques se doit donc d'assurer un mieux-être à ses membres afin que leurs conditions de vie soient améliorées. Pour ce faire, elle consacre beaucoup d'énergie, d'une part, pour assurer le financement de programmes de recherche et, d'autre part, pour développer des services à la clientèle.

Les services aux membres se divisent en plusieurs volets. D'abord, par le biais de la recherche, on tente de trouver la solution qui mettra fin aux ravages provoqués par cette maladie. Dans le monde entier, des chercheurs se penchent sur différentes hypothèses qui, faut-il espérer, mèneront à la découverte de la cause de la sclérose en plaques.



Me Marcel Aubut, président des Nordiques de Québec a accepté de présider la campagne de l'oeillet qui se tiendra du 6 au 9 mai pour venir en aide aux personnes atteintes de sclérose en plaques.

Plusieurs programmes de recherche sont en cours au Québec dans différents hôpitaux et universités, notamment à Montréal, Sherbrooke et Laval.

La société subventionne deux cliniques de recherche, de diagnostic et de traitement ou les personnes atteintes de sclérose en plaques peuvent consulter des profession-

nels de la santé spécialisés dans ce domaine. La division du Québec de l'organisme national sensibilise la population en général à la maladie, distribue des documents publiés à l'intention des malades et de leurs proches, dirige les personnes atteintes de sclérose en plaques vers les ressources susceptibles de répondre à leurs besoins, appuie ses clients dans leurs démarches et revendications et fait des

pressions auprès des gouvernements afin que soient améliorés les politiques et programmes touchant les personnes aux prises avec cette maladie.

Les sections locales de la société sont formées de bénévoles et de personnes atteintes de sclérose en plaques qui se regroupent dans le but d'offrir certains services à leurs membres. On y retrouve notamment des activités à caractère psychosocial: rencontres entre les patients, visites à domicile, loisirs, réunions d'information, etc.

Depuis plus de dix ans, la division du Québec de la Société de la sclérose en plaques veille à la promotion des intérêts des Québécois atteints de cette maladie.

Des journées intensives de financement auront lieu du 6 au 9 mai par la vente de l'oeillet et de macarons portant le

slogan «Donnez-nous votre chance» dans différents points de Montréal et des villes du Québec.

Mais toute personne désirant devenir membre de la Société de la sclérose en plaques, faire un don ou offrir ses services comme bénévole peut communiquer à l'adresse suivante: Société de la sclérose en plaques, division du Québec, 1455, rue Peel, bureau M20, Montréal, H3A 1T5.

## Les députés du PLQ sont invités au gala mais non aux cérémonies

OTTAWA (PC) — Tous les députés libéraux provinciaux du Québec ont été hier invités au gala donné vendredi soir dans le cadre des cérémonies destinées à marquer le rapatriement de la constitution, a-t-on fait savoir au bureau du premier ministre Trudeau.

En revanche toutefois il semble qu'aucun député provincial n'ait été invité formellement aux cérémonies de proclamation qui auront lieu le lendemain.

Toute la journée hier, la confusion a régné sur la colline parlementaire fédérale alors que, tant du côté du bureau de M. Trudeau que du Secrétariat d'État, on semblait ignorer si, en totalité ou en partie, les élus libéraux du Québec allaient être invités aux festivités.

La rumeur voulant que seulement 25 députés libéraux provinciaux du Québec

sur 43 aient été conviés à assister aux cérémonies à Ottawa a causé hier un certain émoi au bureau du premier ministre Trudeau, et, tôt en matinée, on s'empressait de préciser que «tous les députés libéraux du Québec avaient été invités, et que les invitations portaient dès aujourd'hui (hier)». On devait par la suite rapidement nuancer cette information pour la reconformer en fin de journée.

«En l'absence d'une représentation de la province, ils sont tous conviés au gala comme invités des ministres fédéraux», a-t-on indiqué au bureau de M. Trudeau, ajoutant que des députés «de l'Union nationale, s'il y en avait eu, auraient été invités aussi».

«Tout est décidé à la dernière minute», a lancé une porte-parole de M. Trudeau

ajoutant que compte tenu du peu de temps écoulé depuis l'annonce de la proclamation, le 26 mars, seulement la moitié des 2,000 invitations avaient pu être postées, et que l'on misait sur le téléphone pour rejoindre les invités.

En revanche, les élus libéraux provinciaux du Québec ne seront pas conviés aux cérémonies de proclamation de la constitution par la reine Elisabeth II sur la colline parlementaire qui auront lieu le samedi 17. Ces invitations relèvent du Secrétariat d'État et non du bureau du premier ministre comme dans le cas du gala.

Au Secrétariat d'État, on a indiqué qu'aucun député provincial, selon les listes d'invitations, n'avait été convié de façon formelle à assister à cette cérémonie.

## PLUS PURE QUE L'EAU DU ROBINET.

L'Association canadienne de boissons gazeuses s'est engagée à observer les plus hauts standards de qualité pour tous ses produits, partout au Canada. En voici un exemple.

Cela peut vous surprendre, mais l'eau utilisée dans la fabrication des boissons gazeuses est plus pure que la plupart des eaux potables.

Nous utilisons, en effet, de l'eau du robinet et la filtrons jusqu'à cinq fois. Il en résulte de l'eau plus pure que celle que vous buvez.

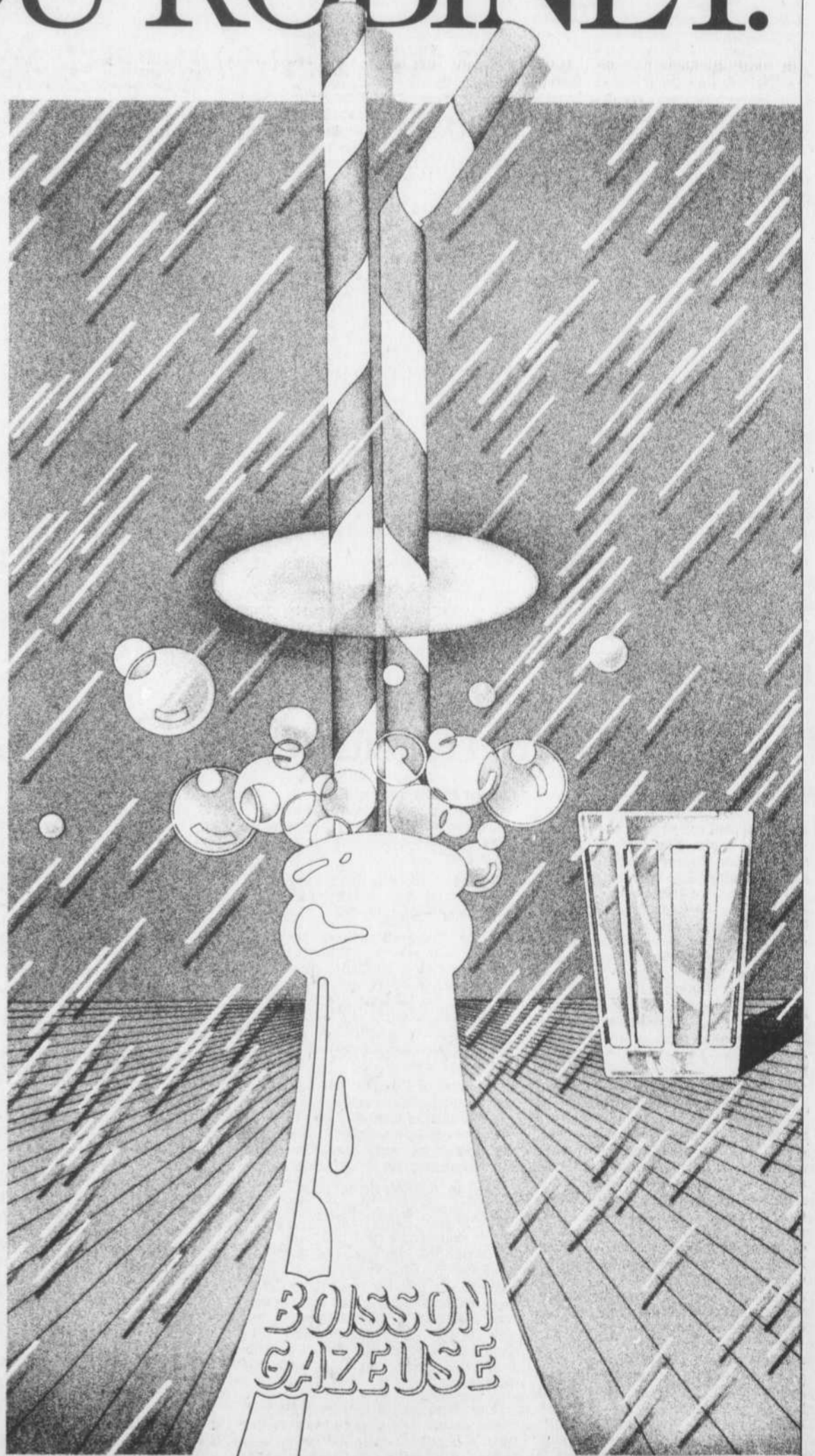
Ce n'est là qu'une façon de nous assurer d'une qualité constante partout au pays. Ainsi, les boissons gazeuses sont un régal tout aussi délicieux à Victoria qu'à St. John's.

L'Association canadienne de boissons gazeuses est composée de 250 embouteilleurs indépendants, tous gens d'affaires de votre région. Tous se sont engagés à observer les plus hauts standards de qualité pour tous leurs produits partout au Canada.

Pour plus de renseignements, demandez à l'Association canadienne de boissons gazeuses la brochure gratuite «À propos des boissons gazeuses». S'il vous reste des questions à poser, nous serons heureux d'y répondre.



Association canadienne de boissons gazeuses, 5th Floor, 443 University Avenue, Toronto, Ontario M5G 1T8.



CONSIDÉREZ LES FAITS. DÉCIDEZ VOUS-MÊME.

LESAGE  
LAMOHE  
COSSETTE

OPTICIENS D'ORDONNANCES

Lundi, mardi, mercredi: 9h à 18h;  
jeudi, vendredi: 9h à 21h

PRESCRIPTION DE LUNETTES  
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES  
LENTILLES PROGRESSIVES — YEUX ARTIFICIELS

## MONTRÉAL

• 3425, rue Saint-Denis (métro Sherbrooke)  
• 5000, boul. Saint-Laurent (boul. Saint-Joseph)  
• 1316 est, Fleury (Christophe Colomb)

## CARTIERVILLE

• POLYCLINIQUE de Montréal  
12245, rue Grenet (boul. Gouin)

## LAVAL

• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE  
300 est, boul. de la Concorde (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO  
DE TÉLÉPHONE 845-4221

Nous serons présents  
au Salon de la Femme!  
Le Vélodrome,  
du 16 au 25 avril incl.



# L'affaire du 7 avril Témoign d'un blocage de la société italienne

par **Francesco Piperno**

*Libéré sous cautionnement à Montréal, le professeur Piperno, physicien, est toujours sous le coup d'une demande d'extradition de la part du gouvernement de l'Italie.*

À l'aube du 7 avril 1979, la police politique pénètre et fouille des milliers de maisons à travers l'Italie et arrête une centaine de personnes. La majorité d'entre eux sont professeurs d'université, journalistes ou écrivains, tous déjà connus pour leur participation, souvent à titre de protagonistes, aux luttes politiques. Le plus célèbre d'entre eux

s'appelle Antonio Negri, il est professeur de philosophie du droit à l'université de Padoue, auteur de nombreux ouvrages de théorie politique.

Le juge Calogero qui dirige l'opération milite dans le parti communiste italien. Il accuse Negri et les autres d'être les «cerveaux secrets» de l'organisation terroriste des Brigades rouges; en conséquence il les considère virtuellement coupables de tous les actes terroristes commis en Italie au cours des dernières années.

Il s'agit d'accusations plus graves que celles portées contre les dirigeants avoués et reconnus des Brigades rouges. L'opinion publique demeure sceptique. Elle a été témoin de la polémique qui oppose depuis des années les accusés du 7 avril et les militants des organisations terroristes. Bientôt le scepticisme se transforme en indignation quand, au cours des interrogatoires des accusés, seuls leurs écrits en circulation sur le marché normal de l'édition, sont déposés en preuve.

Un unique chef d'accusation concret est porté contre Negri: on le soupçonne d'être l'auteur de l'appel téléphonique enregistré par la police, qui annonce à Madame Moro la mort de son mari. Après plusieurs mois d'analyses menées par sept experts, on conclut qu'il n'y a aucune preuve suffisante corroborant cette accusation; seul un expert américain prétend que l'appel téléphonique peut être attribué à Negri. Toutes ces discussions tournent à la farce, au printemps 1980, alors que la police arrête Fabrizio Peci, un important dirigeant des Brigades rouges. Peci décide de collaborer. Il révèle les structures de l'organisation terroriste, et dénonce certains de ses complistes. Pour le plus grand malheur des juges, Peci démontre que les accusés du 7 avril n'ont aucun lien avec les Brigades rouges.

A contrecœur les juges acquittent Negri et les autres des accusations spectaculaires relatives à l'affaire Moro et aux principaux épisodes du terrorisme; ils réécrivent cependant tout leur dossier ju-

diciaire en attribuant aux accusés du 7 avril la responsabilité d'une insurrection importante mais non spécifiée.

Trois ans après leur arrestation, les prévenus du 7 avril attendent toujours leur procès en prison; personne ne sait quand, comment ou s'il aura jamais lieu. La réalité italienne paraît contradictoire. Pour y voir clair il faut examiner les faits, recourir aux chiffres.

Un premier fait significatif: le code pénal italien encore en vigueur aujourd'hui, dit code Rocco du nom du législateur fasciste qui l'a rédigé, remonte à 1934. Un chapitre entier de ce code est consacré aux «crimes contre l'État», tels l'outrage aux institutions, l'outrage à la police ou à la magistrature, l'insultation à la haine de classe, l'apologie du crime politique, la propagande insurrectionnelle, l'association à buts subversifs et «via reprimendo». Pour Rocco ces crimes étaient considérés «délits de danger» et par conséquent devaient être reconnus comme tels dès qu'il y avait intention manifeste de nuire. Cette législation spéciale adoptée sous la dictature fasciste avait pour but d'éliminer toutes les formes d'opposition organisées. Le communiste Antonio Gramsci, actuel président de la République, en sont parmi les victimes les plus célèbres.

On comprend alors pourquoi, après la libération, la gauche italienne lutta solidement pour abolir et remplacer le code Rocco. Tentative généreuse mais vaine puisque le parti démocrate-chrétien — qui depuis après la guerre contrôle la vie politique en détenant la majorité relative — choisira de maintenir le régime juridique fasciste. La législation spéciale est donc demeurée en vigueur dans l'Italie républicaine même si avec les années elle finit par tomber en désuétude. Cela jusqu'en 1976, jusqu'à l'avènement du «compromis historique».

Le «compromis historique» entre les démocrates-chrétiens et les communistes marque l'entrée de fait du parti communiste dans la majorité gouvernementale. Du coup l'Italie est plongée dans une situation d'anomalie constitutionnelle: tous les partis gouvernement et par conséquent, sur le plan légal, il n'y a plus de véritable alternative politique. L'opposition officielle s'annule en se dispersant dans le pouvoir. L'opposition sociale cependant demeure forte et profondément enracinée dans le pays. En fait, le pays légal s'éloigne davantage du pays réel. D'où la crainte du parti communiste de voir apparaître de nouvelles formes d'opposition politique autonomes et organisées.

L'anomalie constitutionnelle engendre des maux. Le parti communiste se transforme en «parti de l'ordre» et engage ses militants dans une campagne de répression et de délation sans précédent dans l'histoire italienne. Le mot d'ordre est de détruire tous les ponts à la gauche du parti et de qualifier de terrorisme toute forme d'organisation, d'action et de lutte (même culturelle) autonome par rapport au mouvement ouvrier traditionnel.

Dans les parquets, surtout ceux du nord industriel, les juges communistes signent des centaines de mandats d'arrestation dont les destinataires pour la plupart ne sont pas terroristes. La spécialité des juges communistes est «d'assécher l'eau dans laquelle nagent les terroristes» suivant leur expression innocemment maïste; objectif louable il va sans dire, mais peut-être plus militaire que judiciaire. Dès lors, tous les militants de gauche ouvertement critiques face au «compromis historique», sont suspects de sympathie envers les terroristes. Les juges communistes se considèrent en guerre et comme dans toute guerre on ne distingue qu'amis ou ennemis. Pour mieux «assécher l'eau» la répression judiciaire fait appel aux mêmes articles de code Rocco dont se servent les fascistes pour éliminer leurs opposants — traque d'affinités des comportements politiques totalitaires.

Des milliers de jeunes sont jetés en prison accusés de crimes d'opinion ou d'appartenance à des associations subversives. La presse communiste alerte veille à ce qu'après une longue détention préventive, les inculpés reçoivent des sanctions sévères. Lorsque les jurés se refusent de condamner — soit par manque de preuves ou parce qu'il y a contradiction entre les normes de la loi et la législation spéciale fasciste — la presse communiste se livre à de véritables campagnes de dénigrement, en dénarrant la «collusion objective» entre les jurés et les terroristes.

En même temps, sur le plan législatif, les partis du «compromis historique» entrent en scène, mais pour le pire. La réforme du code Rocco. Il s'agit en fait d'une contre-réforme puisque les amendements apportés vont le rendre encore plus répressif. A trois reprises (octobre 1976, mars 1978, et décembre 1979) le Parlement modifie le code en augmentant toutes les peines prévues dans les cas de délits politiques et en prolongeant jusqu'à douze ans le délai maximum de détention préventive. En outre, on renforce le pouvoir déjà démesuré de la police politique. Un article particulier intitulé «Sur l'utilisation légitime des armes» permet depuis aux policiers de tirer sur quiconque essaie de se soustraire à une arrestation ou à un contrôle d'identité. Des quartiers entiers peuvent être encerclés ou perquisitionnés sans l'autorisation d'un juge; il suffit que la police y soupçonne la présence de personnes ou de choses reliées à des suspects terroristes ou subversifs. On peut confisquer un logement si un présumé terroriste y a logé une nuit. On peut fermer un journal qui aurait publié un article jugé par la police comme constituant une «incitation à la subversion sociale». Une autre disposition permet à la police de garder à vue et d'interroger pendant 72 heures, en l'absence d'un juge ou d'un avocat, tout individu soupçonné de subversion (il faut se rappeler que l'anarchiste Pinelli, reconnu post mortem complètement innocent, a été tué dans les locaux de la police de Milan au cours d'un interrogatoire conduit pendant une période de garde à vue; et à ajouter qu'au cours des deux premiers mois de cette année une trentaine de plaintes pour tortures ont été déposées).

Une autre modification du code pénal approuvée par les partis du «compromis historique» en février 80, introduit dans la législation italienne la figure du «terroriste ou du subversif repentant». Depuis

## UN DÉPEÇAGE IMPROVISÉ

par **Jean-Paul Audet**

*Professeur titulaire de département de philosophie de l'Université de Montréal, l'auteur répond ici à un éditorial que signait Lise Bissonnette dans LE DEVOIR du 25 mars dernier.*

### RÉPONSE

Je laisse au ministère de l'Éducation, et au gouvernement lui-même, s'ils le jugent à propos, le soin de prendre bonne note de la «considération politique» peu reluisante que vous leur prêtez lorsque vous soulignez que «les prévisions de compressions (budgétaires) du ministère de l'Éducation se lisent comme un classique du genre», et que «leur seule rationalité est de foncer là où la résistance est la plus faible», c'est-à-dire, dans le groupe des «individus... les moins avantagés du réseau: les préposés à l'entretien, le personnel de secrétariat, le personnel de soutien technique, et autres de catégories semblables» («La charcuterie puidque», LE DEVOIR, 25 mars 1982).

Je comprends, d'autre part, que vous ayez voulu dans les circonstances accorder une attention particulière à ceux que vous décrivez globalement comme «les moins visibles, souvent les moins syndiqués, les moins capables de protester, et certainement les moins payés» du réseau; qui seront aussi, selon vous, les prochains et principales victimes du «couperet» ministériel, entassés sur la «charrette des condamnés» de notre Terreur locale. Au surplus, comme pour rendre si possible le tableau encore plus cynique, ou plus désolant, vous jugez d'avance que même les épargnés de cette année, regardant passer le funèbre cortège, se contenteront de verser une «larme de circonstance». Pour finir, tout le monde se trouve basement en fermé de la sorte dans le cercle de cette fatale injustice que provoque «nécessairement», dites-vous, le caractère improvisé de l'opération gouvernementale.

Les faibles resteront donc faibles, et seuls. Car, selon vos observations et votre expérience sans doute, «des enseignants et les cadres des institutions du réseau n'ont pas l'habitude de mettre leur tête sur le billot pour le personnel de soutien, ni de s'indigner plus que pour la forme». Mais comment d'abord peut-on contracter «l'habitude de mettre sa tête sur le billot»? Pour un «enseignant», c'est une orientation d'esprit qui me paraît plutôt risquée, car chacun sait que les bons bourgeois sont toujours à leur poste, et qu'il serait irréfléchi de compter au dernier moment sur une absence ou une distraction de leur part.

Mais quoi qu'il en soit de ce détail technique, il demeure entendu, pour l'essentiel, que le «réseau» de l'éducation est une véritable jungle de calcul, d'égoïsme, de bassesse et de médiocrité, qui s'accommode très bien de la banale pensée de laisser périr les petits. D'autre part, que, par exemple, dans la plupart de nos universités, les employés de soutien aient été dans leur ensemble, organisés en syndicats bien avant les professeurs, et surtout les cadres; que leurs protestations et leurs revendications aient éventuellement donné lieu à de longues grèves; que les professeurs les aient très largement appuyés en ces occasions; que certaine association de professeurs, sans inviter ses membres à mettre leur tête sur le billot, ait cependant pris l'initiative de constituer plus modestement un fonds de secours pour venir en aide à un certain nombre de grévistes dans le besoin, cela ne change évidemment rien à la situation générale. On peut penser que la solidarité en cette circonstance et le sol-

nombre d'autres, ait été un simple accident de parcours.

Mais il y a plus inquiétant, que les présentes coupures, au sujet desquelles le ministre Yves Bérubé, président du Conseil du Trésor, veut bien admettre, dites-vous, que même les plus rationnelles, les plus équitables «devraient se planifier sur plusieurs années». Le plus troublant, c'est que «ce type de planification n'a même pas encore vraiment commencé». Et qu'est-ce qui empêche? Dans le cas des universités, le «lobby des plus puissantes» qui depuis une dizaine d'années résistent à une modification de la formule de financement dont l'objectif serait simplement de «mieux répartir les coûts dans le réseau». Mais comment les universités sont-elles assez bêtes pour s'opposer aussi durablement à la vertu? C'est que peut-être la formule envisagée paraît plus appropriée à la gestion de General Motors et du Pentagone, où elle avait connu ses premières applications, qu'à la conduite des affaires universitaires de quelque pays que ce soit. Qu'à cela ne tienne: les «plus puissantes» des universités québécoises avaient évidemment tort de résister à la vertu, comme tout le monde l'admettra.

N'importe quoi passe, ou peu s'en faut, sans contrôle sérieux, malgré les menaces occasionnelles du gouvernement, à preuve cette incroyable situation où l'on voit les «très légers salaires» des employés de soutien partir en «fumée» dans les frais de voyage des cadres». Au nombre des employés de soutien de nos collèges et universités, cela doit donner, réflexion faite, beaucoup de voyages pour beaucoup de cadres, et aussi vraiment beaucoup de fumée. Car les salaires de nos employés de soutien, autant que je sache, négociés par conventions collectives, ne s'écartent pas sensiblement des rémunérations jugées les plus avantageuses dans le secteur privé et le secteur public pour des qualifications et des tâches comparables.

«S'il faut (donc) resserrer la tutelle gouvernementale sur tout ce monde, il est temps.» Quel monde, en effet! Pourquoi a-t-on si longtemps attendu? Maintenant que l'idée d'un resserrement des contrôles, et même de «tutelle», a été lancée, sur des bases aussi solides que celles qu'on vient de voir, il ne faudrait surtout pas qu'on se laisse distraire par le «discours» des «institutions» sur la liberté académique et l'autonomie des universités. Ce serait le bout.

Pourtant, afin que nous ne perdions pas davantage notre temps, j'aimerais pour terminer vous poser une question: Madame, du point de vue de votre métier, et du service que vous aussi vous essayez de rendre à la société, quelle différence faites-vous entre l'information et le ragot, entre l'analyse des faits et le commentaire libre sur le soupçon, entre la soif de la justice pour les uns et la culture de la hargne pour les autres? Quelle que soit votre réponse, — que je n'attends pas, — vous devez admettre qu'il n'est pas plus facile de se retrouver dans votre «charcuterie» que dans celle du gouvernement, et que le dépeçage de la réalité n'est pas plus merveilleux, ni non plus moins improvisé, d'un côté que de l'autre. En ce qui regarde les universités, nous nous passerions volontiers des deux à la fois.

■ Puisqu'on me dépeçait vigoureusement à mon tour, et même si M. Audet m'enjoignait de me taire, je ferai au moins remarquer que 1) oui, j'ai déjà été partie du personnel de soutien d'une université, assez longtemps pour entretenir un sain scepticisme devant la solidarité enseignante qu'il est célèbre avec tremolos. 2) le texte ministériel sur l'orientation des coupures étant connu depuis maintenant quelques semaines, j'attends toujours des manifestations de cette solidarité, et 3) je me doutais bien, comme l'indiquait la conclusion de M. Audet, que la nostalgie de l'immunité à toujours sera adroites à l'université. (L.B.)

## L'inévitable renversement

par **Dimitri Kitsikis**

*Professeur d'histoire des relations internationales à l'Université d'Ottawa.*

### BREVIEN

MAO et les maoïstes de Chine n'auraient jamais pactisé avec l'Union soviétique. Le Président Richard Nixon l'avait bien compris et avait eu le grand mérite, en 1972, de normaliser les relations de son pays avec celui du grand révolutionnaire mondial.

Les ennemis de Mao qui s'emparèrent du pouvoir, à sa mort, avec Deng à leur tête, constituèrent un groupe qui, idéologiquement, défendaient le même communisme que celui qui est appliqué en Union soviétique. Ils avaient longtemps lutté pour faire revenir leur pays dans le giron de la grande famille mondiale du communisme, duquel Mao l'avait arraché. Ils allaient enfin y réussir. Ils profitèrent de la présence à la Maison-Blanche, de Jimmy Carter, l'un des présidents les plus médiocres de l'histoire américaine, pour jouer le jeu de l'hystérie anti-soviétique, obtenir le maximum d'avantages de Washington, puis, un jour, brusquement, opérer le renversement des alliances. (...)

Mais, en janvier 1981, le président Reagan entra à la Maison-Blanche et, avec

lui, les Nixoniens revinrent. Immédiatement, ils rectifièrent le tir de la politique chinoise des États-Unis: continuer, certes, à développer des liens de collaboration avec la Chine mais, en même temps, réanimer la politique d'amitié de Washington envers Taïwan, puisque on ne pouvait plus compter, comme au temps de Mao, sur la sincérité de la position anti-soviétique de Pékin; autrement, on risquait de perdre définitivement Taïwan, sans s'être assuré de la fidélité de la Chine et se retrouver un jour les mains vides.

Evidemment, il se trouvera bien des gens pour rejeter la responsabilité du renversement des alliances sur le gouvernement américain, en prétendant que, par sa politique formosane, il a jeté la Chine dans les bras de Moscou. La même accusation avait été lancée contre l'Occident, en 1936, au moment du renversement des alliances de l'Italie. Certains avaient prétendu que les sanctions de la SDN, si faibles qu'elles fussent, à l'endroit de l'Italie, coupable d'avoir commis une agression contre l'État éthiopien, avait obligé Mussolini à désertir le «front de Stresa» italo-franco-anglais, mis en place en avril 1935, contre la volonté d'expansion de Berlin. Le Duce, ofusqué, s'était alors rapproché de l'Allemagne et avait mis en place l'axe Rome-Berlin. Le Führer avait accepté d'abandonner le clou en faveur du fer à cheval, c'est-à-dire de renoncer à récupérer le Tyrol du Sud, peuplé d'Allemands et appartenant à l'Italie, afin d'obtenir un puissant comparse dans sa conquête du monde. Hitler dit à Ciano, le 24 octobre 1936: «La Méditerranée est

une mer italienne. Toute modification future de l'équilibre méditerranéen doit se faire en faveur de l'Italie. Ainsi, comme l'Allemagne doit avoir sa liberté d'action vers l'Est et vers la Baltique, en orientation nos deux dynamismes en ces directions opposées, il ne pourra jamais exister un heurt d'intérêts entre l'Allemagne et l'Italie.»

Le «clou» que l'Union soviétique serait prêt à abandonner en faveur de la Chine, se situerait sur la frontière sino-soviétique: voilà pourquoi, le président Leonid Brejnev, dans son appel du 24 mars, adressé à Pékin, souhaite la relance des négociations sur le tracé des frontières séparant les deux pays. Moscou semble, à présent, prête à faire des concessions dans ce domaine. Une autre concession que la Chine réclame depuis la mort de Mao, c'est que l'Union soviétique accepte un partage du Tiers Monde en zone d'influence chinoise et soviétique. Ainsi, Brejnev, paraphrasant Hitler, serait prêt à déclarer aux Chinois que «en orientant nos deux dynamismes en des directions opposées, il ne pourra jamais exister un heurt d'intérêts entre l'Union soviétique et la Chine». Par contre, le «fer à cheval» qu'obtiendrait Moscou, serait une alliance sino-soviétique pour assurer sa domination mondiale. Ainsi, se rajouterait un jalon essentiel sur le chemin qui nous mène tout droit vers la troisième guerre mondiale. À présent, seul un retour miraculeux des maoïstes, à la tête du pouvoir en Chine, pourrait arrêter le renversement des alliances. La pensée maotsetoung serait-elle morte à jamais dans le pays qui l'a vu naître?

## Une voix aux parents mais également aux citoyens

*Texte d'une prise de position du comité exécutif de la Commission scolaire régionale de l'Estrie, dont le siège est à Sherbrooke.*

### DOCUMENT

L'INTENTION de M. Laurin d'abolir l'élection au suffrage universel pour la remplacer par un mode de représentation à partir des écoles a suscité des réactions dans le monde de l'éducation. À partir du constat de la faible participation des citoyens aux élections scolaires, le ministre de l'Éducation conclut qu'il faut changer la formule de représentation.

Or, il faut souligner qu'il existe aussi un problème de participation des parents lorsqu'il s'agit de désigner les membres des comités d'école.

Il ne faut pas s'étonner outre mesure de cette situation puisque depuis la réforme de l'éducation de 1960, l'État est tellement intervenu en éducation que les usagers ont été exclus par la force des choses.

Aussi, nous soumettons que la reprise en main de l'école et de la commission scolaire exige en premier lieu que l'État accepte de redonner aux milieux des responsabilités et la possibilité d'influencer la qualité des services offerts et non seulement des marges de manœuvre.

Parce qu'il s'agit bel et bien de décider à qui appartient l'école. Si l'école appartient à toute la communauté, il s'impose que chaque citoyen puisse se prononcer sur la qualité des services offerts. Par contre, si l'État veut s'approprier l'école, il lui faudrait être transparent et le dire clairement pour que la population puisse

s'exprimer sur cette orientation. Si l'intention est de faire des parents des citoyens privilégiés en leur donnant le pouvoir exclusif de se prononcer sur la question d'éducation, il y aurait lieu de faire ressortir les implications de cette décision. En effet, il y a fort à parier que dans cette conjoncture, ceux-ci seraient appelés à défrayer une plus grande part des coûts d'éducation par un système de tarification, c'est-à-dire qu'ils seraient appelés à payer davantage pour les services rendus.

Or, il semble que les objectifs de la réforme d'éducation des années 1960 ont voulu assurer l'accessibilité universelle aux services d'éducation. Le service d'éducation a été défini comme étant une responsabilité collective d'où la possibilité pour chaque citoyen majeur de se faire élire et de voter pour un candidat de son choix.

Aussi à la question de savoir à qui appartient l'école, nous répondons qu'elle est une possession collective et que ce serait un dangereux précédent de remettre en cause les acquis démocratiques.

En contre-partie, il est vrai que les citoyens se sont désintéressés de l'élection scolaire. Il est certes possible de mettre de l'avant des mesures susceptibles d'augmenter la participation des citoyens à cette élection.

Ainsi, l'élection scolaire se tient au mois de juin; il s'agit, à n'en pas douter, d'un moment peu propice à une élection. Le délai d'une semaine entre la mise en candidature et l'élection n'aide pas à créer l'intérêt. Il y aurait certes lieu d'envisager d'autres modèles d'élection en s'inspirant du système électif de certains états américains où les électeurs sont appelés à voter simultanément pour divers paliers de gouvernement.

En outre, il ne faut pas oublier que le maintien du suffrage universel est direc-

tement lié à celui de la taxe locale. Il est connu que les diverses instances de recherche de nouvelles marges financières et reléquent du côté de la taxe scolaire.

Or, il serait pour le moins étonnant qu'au moment même où le gouvernement recherche des tickets modérateurs afin de sensibiliser les utilisateurs de services, il décide d'enlever un frein reconnu pour les dépenses d'éducation.

La taxe scolaire n'a pas cette seule caractéristique, elle permet aussi à chaque milieu de répondre à ses besoins et de combler les disparités entre ses différentes écoles.

Tout en reconnaissant les efforts du ministère de l'Éducation pour réduire les inégalités entre les régions, il ne lui est pas possible de tenir compte de toutes les inégalités. De toute manière, si le gouvernement voulait éliminer la taxe scolaire, il lui faudrait consentir des sommes additionnelles pour le fonctionnement des écoles et des commissions scolaires.

D'ailleurs, le ministre du Transport a reconnu la capacité de gestion à moindre coût des commissions scolaires puisqu'il a jugé que la meilleure façon de réduire les coûts de transport scolaire consistait à redonner la responsabilité complète de ce transport aux commissions scolaires.

S'il faut de toute évidence maintenir le suffrage universel et la taxe scolaire, il n'en reste pas moins que l'accroissement de la participation des parents au niveau de chaque école est un objectif à poursuivre. Dans ce sens, nous affirmons avoir contribué à donner une voix aux parents et nous disons notre volonté de continuer à collaborer avec eux-ci.

Mais en même temps, nous affirmons fermement que le citoyen a droit de se prononcer sur la qualité des services éducatifs et en régime démocratique, l'élection est le moyen pour le faire.

Deuxièmement, l'affichage en français seulement est bel et bien, parmi toutes les solutions imaginables, celui qui reflète le mieux la situation actuelle du Québec. Cette représentativité n'est pas parfaite, bien sûr. Mais rappelez-vous le temps de la loi 22 et des affiches soi-disant «bilingues» — c'est-à-dire, dans les faits, largement anglaises — et comprenez que le gouvernement péquiste n'avait pas le choix, s'il voulait un jour donner au Québec le visage français qu'il n'avait pas encore, et qu'il était en droit de se donner. Aux grands maux, les grands remèdes. Car il existait, à l'époque de l'entrée en vigueur de la loi 101 (1977), une situation anormale, qui a perduré en grande partie jusqu'à aujourd'hui: beaucoup d'anglophones ne comprennent pas (et souvent, ne comprennent pas encore!) que le français est, légalement et légitimement, la langue du Québec, étant ici très largement majoritaire. Un grand nombre n'ont commencé à prendre conscience de ce fait que lors des changements évidents survenus au niveau de l'affichage. Il est peut-être malheureux d'avoir dû en arriver à une loi aussi stricte, mais à qui la faute? De plus, les affiches en français seulement contribu-

ront de façon efficace à cette prise de conscience au cours des années à venir; de ce fait, elles doivent rester. Troisièmement: vous dites, pour condamner les dispositions de cette loi qui visent à ce que tous les professionnels du Québec soient à même de communiquer en français avec leur clientèle, que «si le gouvernement estime que les connaissances de français acquises par les élèves qui terminent leurs écoles secondaires dans nos écoles publiques ne sont pas suffisantes, il lui appartient, et à lui seul, d'assumer la responsabilité de cet échec». C'est certainement là mal raisonner. Car je connais, et vous connaissez, de jeunes anglophones qui ne veulent tout simplement pas apprendre le français. Les meilleurs programmes scolaires ne peuvent rien contre la mauvaise volonté, souvent tolérée, ou même entretenue, à ce sujet, par leurs parents.

J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire, mais je suis sûr qu'en ouvrant bien les yeux vous les verrez vous-même. En effet, j'ai confiance en votre bonne volonté.

Louise CARRIER

Montréal, 31 mars

lors, si une personne accusée d'un crime politique même très grave, accepte de collaborer avec la police, surtout en révélant les noms d'autres présumés criminels, elle jouit d'une série de circonstances atténuantes et de bénéfices allant jusqu'à un non-lieu, dans le cas où la police juge que sa collaboration a été d'une importance particulière. Il faut bien préciser qu'il ne s'agit pas du «témoin de la couronne» prévu dans les systèmes judiciaires de type anglo-saxon; en Italie, le repentant n'est pas un témoin, il ne jure pas de dire la vérité, lorsqu'il s'avère qu'il a menti, ceci ne lui vaut aucune sanction. Le repentant a donc tout à gagner et rien à perdre en dénonçant des individus et des faits corroborant les accusations de la police. Ainsi les législateurs de l'Italie démocratique et antifasciste ont introduit dans le code pénal la figure du repentant, du délateur, cela même que le ministre fasciste Rocco avait explicitement rejeté en 1934, parce que contraire à la tradition juridique italienne. Ironie de l'histoire...

L'ensemble de ces nouvelles mesures législatives ont généré en Italie une sorte de partage des citoyens: d'un côté il y a les citoyens de plein droit protégés par les garanties constitutionnelles et jouissant plus ou moins des libertés civiles propres aux démocraties parlementaires; de l'autre, une catégorie de citoyens de deuxième classe, composée de «suspects» terroristes ou subversifs. Pour eux les ga-

ranties constitutionnelles ne s'appliquent pas, l'«habeas corpus» n'a pas de valeur. Leur liberté, leur vie même est entre les mains de la police plutôt qu'entre celles des juges. Pour ces citoyens, être soupçonnés équivaut à avoir commis un délit. Ils vivent sous un régime de punition préventive.

Il faut se demander avec un peu d'écynisme si des mesures aussi exceptionnellement liberticides sont rentables et efficaces dans la lutte contre le terrorisme et la violence politique. Pour y répondre faisons appel aux chiffres et on observera que terreur et contre-terreur s'alimentent réciproquement. Les délits sanguinaires croissent vertigineusement, les prisons sont devenues surpeuplées et ingouvernables, la machine judiciaire est entravée.

Un tel renforcement de la violence et de la révolte, accompagné d'une telle dégradation des libertés civiles, ne peuvent être reliés à des causes éphémères; parler de desseins des superpuissances ou d'un complot diabolique orchestré par un groupe d'intellectuels, ne résiste pas à l'analyse. Quand le phénomène atteint un tel seuil quantitatif, une telle masse critique, cela signifie qu'il est bien enraciné dans la société et qu'il est devenu en quelque sorte une donnée irréversible. Et cette irréversibilité, disons-nous, témoigne d'un blocage dans la société italienne.

### COURS DE LECTURE RAPIDE

- Pour gagner du temps
- Pour faciliter études et recherches
- Pour augmenter l'efficacité de lecture
- Techniques modernes de lecture rapide-structurée

À PRIX D'ÉTUDIANT

Québec: 872-8427 Montréal: 681-4545

pour renseignements, inscriptions

CENTRE DE LECTURE RAPIDE

(Permis cult. para. MEO 389 525)

8 semaines - 1 soir/semaine.

Près des Universités



## Après avoir augmenté de quatre cents le prix du litre d'essence Shell reculera si la hausse ne se généralise pas

par Michel Nadeau

«Si les autres compagnies ne nous suivent pas, nous devons faire marche arrière. Il nous faut demeurer concurrentiels», a déclaré, hier, au DEVOIR, le directeur des affaires publiques de Shell Canada, M. Jacques Viau.

Cette compagnie a majoré hier matin de quatre cents le prix du litre d'essence vendu dans ses stations libre-service au Québec et en Ontario. Il en coûtera \$2 de plus aux automobilistes pour faire le plein dans les 150 litres services de Shell au Québec. Le prix affiché pour le litre d'essence ordinaire grimpe entre 49 et 50 cents.

La firme torontoise allègue une baisse de ses profits et une diminution de la demande pour justifier cette augmentation de 100% de sa part qui passe de 3,7 cents à 7 cents par litre.

Les porte-parole de Pétro-Canada et de l'Impériale n'ont pas voulu dévoiler les intentions de ces entreprises. Le président de l'Association des services de l'automobile, M. Vincent Della Noce, a soutenu que les autres compagnies vont emboîter le pas à Shell «d'ici 24 heures».

Pour sa part, le directeur de la Fédération des garagistes, M. Normand Fournier, a dit que les détaillants n'étaient pas libres de majorer le prix à leur guise.

Si le mouvement à la hausse n'est pas suivi, Shell Canada serait ainsi obligé de reculer devant la baisse de ses ventes. Par contre, si l'opération de commercialisation devait réussir, le public ne manquera pas de rappeler les liens intimes existant entre les grandes compagnies pétrolières, comme le décrivait le rapport Bertrand sur les pratiques douteuses en cours dans le secteur pétrolier.

Les automobilistes seront d'autant plus furieux que la récente guerre entre les com-

pagnies et les détaillants n'a pas abouti à un règlement amenant une majoration des coûts: les géants du pétrole n'ont rien cédé aux deux associations de pompistes.

Comment Shell parviendra-t-elle à réussir cette opération difficile avec seulement 150 litres services sur un total de plus de 5.500 stations au Québec?

«Il est évident que nous irons voir nos quelque 350 détaillants au Québec pour leur dire que nous vendons l'essence à 50 cents dans nos litres services. À quel prix veux-tu qu'on s'entende?» d'ajouter M. Viau en sachant fort bien que le détaillant verra son intérêt dans une hausse similaire.

«La situation était intenable. Nous n'avons pu transmettre aux consommateurs toutes les augmentations de taxes et de coûts depuis l'automne dernier. La concurrence a presque éliminé la rentabilité de l'entreprise. Nos résultats sont désastreux...» selon le porte-parole de Shell Canada à Montréal.

M. Viau reconnaît cependant que la vente de produits pétroliers demeure l'activité la plus rentable de la compagnie. Selon le rapport annuel 1981, qui vient tout juste de paraître, Shell Canada a réalisé 63% de ses bénéfices de \$236 millions dans la vente de produits pétroliers. (Ce secteur ne représente pourtant que 40% du capital investi.)

La politique fédérale de l'énergie a considérablement réduit les profits du côté de l'exploration et de l'extraction du pétrole brut. Des marchés en perte de vitesse au Canada font baisser les gains de la division des produits chimiques. Aussi la vente de l'essence devient le dernier centre de profit susceptible d'amélioration pour les grandes firmes pétrolières.

En raison de la hausse du prix à la pompe au cours des



Il en coûte maintenant \$2 de plus aux automobilistes pour faire le plein dans les litres services Shell. Les autres firmes pétrolières augmenteront-elles aussi le prix du litre d'essence de quatre cents? (Photolaser CP)

derniers mois, notamment avec la taxe accrue du gouvernement québécois, les consommateurs ont réduit leurs achats «à un point tel que les raffineurs n'ont pu compenser par une diminution de la pro-

duction» pour maintenir leurs bénéfices.

Selon M. Viau, certains raffineurs ont peut-être préféré vendre leurs stocks excédentaires à rabais plutôt que de les garder en inventaire à un

coût élevé.

Il y a évidemment une surcapacité de raffinage dans le centre du Canada. Shell indiquait récemment son intention de fermer l'une de ses trois raffineries.

Par ailleurs, le nombre de stations est également excédentaire. Il en reste 5.500 environ soit un peu moins qu'en Ontario. Plusieurs croient qu'il y a présentement entre 1.000 et 2.000 stations de trop

au Québec, ce qui évidemment nuit aux revenus des détaillants.

M. Della Noce voit dans la décision de Shell «une attitude déloyale des grandes sociétés pétrolières qui tentent avec leurs stations libres services de prendre le contrôle du marché».

Présentement Shell détient environ 16% du marché québécois de l'essence; la part de l'Impériale et de Gulf serait à peu près la même.

Mais l'aspect le plus intéressant est de voir Shell jouer le rôle de leader dans le marché en décidant le premier de majorer ses prix. Dans un système économique traditionnel, les concurrents s'ajustent habituellement en fonction du prix du principal fournisseur. Shell fut également la première entreprise à adopter la ligne dure lors du conflit avec les détaillants en indiquant sa ferme intention de maintenir ouvertes ses stations.

«Notre politique a toujours été de suivre la concurrence», a déclaré, au DEVOIR, le porte-parole de Pétro-Canada, M. Normand Lépine.

Aujourd'hui, les compagnies doivent choisir entre tirer le tapis sous Shell Canada et maintenir leur prix au niveau actuel ce qui leur permettrait de marquer des points aux dépens de la filiale à 79% du groupe Royal Dutch Shell, des Pays-Bas.

Il est également possible qu'on saute sur l'occasion pour majorer la rentabilité de cette activité, ce qui permettrait aux grandes compagnies pétrolières d'afficher des profits encore acceptables en 1981 malgré la politique de M. Marc Lalonde.

Mais les automobilistes ne sont pas au bout de leur peine puisque cette hausse éventuelle ne règlera pas le problème des détaillants qui veulent une part plus grande du gâteau. Si les compagnies décident de se servir d'abord, les pompistes verront leur chance d'accroître leurs revenus fondre avec le printemps. M. Della Noce, dont l'organisme compte un peu plus de 300 membres, a lancé un mot d'ordre de débrayage le 28 avril à moins d'un accord avec les pétrolières. Cependant, la Fédération des garagistes — environ 1200 membres — refuse d'aller dans cette voie.

La seule bonne nouvelle de la journée pour les automobilistes fut l'annonce d'une nouvelle région frontalière qui bénéficiera d'une réduction de trois cents, de la taxe sur le carburant. Les stations des municipalités de Rock Island, Stanstead, Beebe et Stanhope dans les Cantons de l'Est tirent profit de cette mesure. Les automobilistes auront ainsi moins souvent la tentation d'aller faire le plein aux États-Unis.



Air Canada estime que le plan de réduction annoncé hier lui vaudra 200.000 voyageurs supplémentaires sur ses lignes intérieures l'été prochain.

## Air Canada: rabais de 50% sur les vols intérieurs cet été

(PC) — La société Air Canada a pris des dispositions pour stimuler un marché des vols domestiques déprimé en annonçant, hier, son plus important programme de réduction pour la période estivale, soit des rabais de 50% sur les prix de tous les vols à l'intérieur du Canada.

Dans le passé, de telles réductions n'étaient offertes qu'au printemps ou à l'automne, traditionnellement des périodes creuses pour des voyages de plaisir.

Quoique les compagnies rivales de la société d'État subissent elles aussi les effets de la récession, elles ont généralement, par le passé, emboîté le pas à Air Canada et on s'attend à ce qu'elles fassent de même encore cette fois-ci.

Air Canada annonce, en effet, qu'entre 400.000 et 500.000 sièges seront offerts à des prix défiant toute concurrence à partir du 19 juin jusqu'au 7 septembre inclusivement. Ces rabais s'appliquent à des voyages aller-retour pour une période minimum de sept jours et un maximum de 30 jours, pour n'importe quelle destination à l'intérieur du pays.

La seule condition pour bénéficier de ce rabais de 50%, c'est que les billets doivent être réservés et payés au moins 45 jours à l'avance, soit auprès d'une agence de voyage ou à un bureau d'Air Canada, a expliqué un porte-parole de la société. Cependant, contrairement aux précédents programmes du genre, les réservations par téléphone ne sont pas acceptées cette fois-ci.

Ces rabais signifient donc qu'un vol aller-retour Toronto-Halifax, par exemple, coûtera \$166 selon la nouvelle formule, tandis qu'un voyage Regina-Calgary coûtera \$112 et Vancouver-Toronto, \$343 au lieu du plein tarif de \$686.

Les personnes qui ont déjà réservé leurs sièges pour la période du 19 juin au 7 septembre aux tarifs réguliers seront autorisées à faire de nouvelles réservations aux prix d'aubaine sans subir de pénalité.

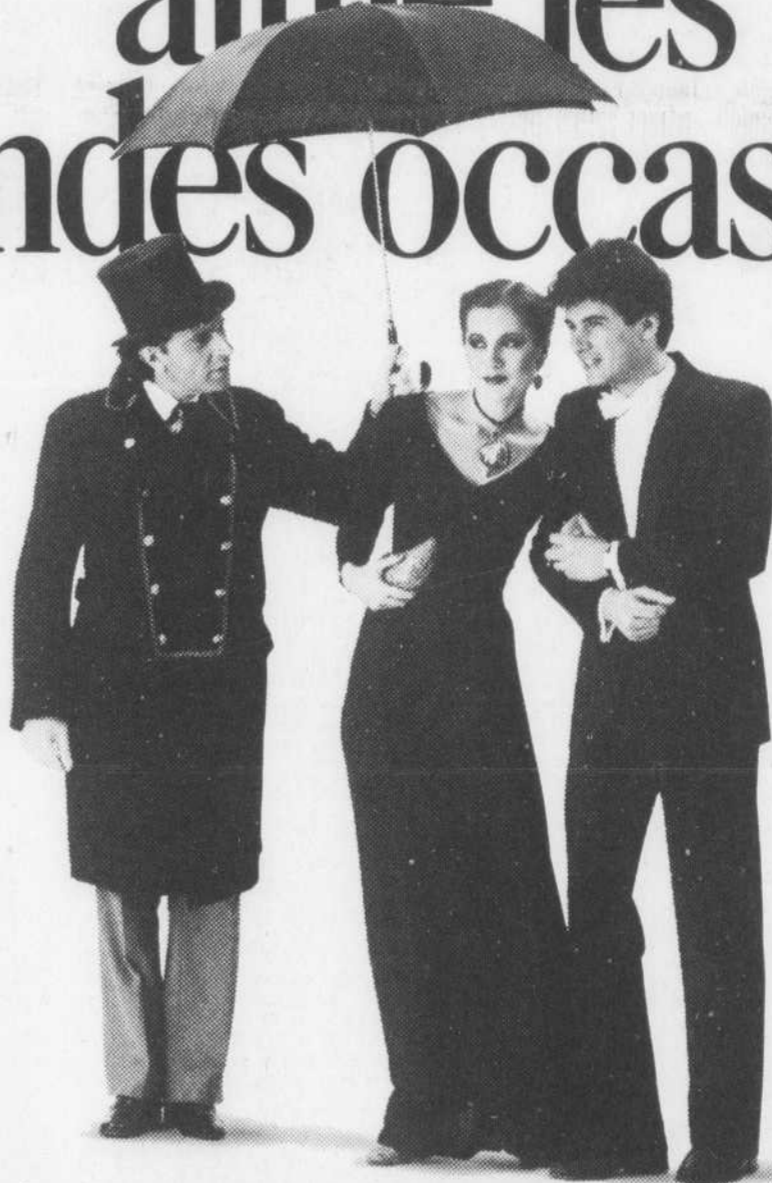
L'état de l'économie laisse beaucoup à désirer, ce qui n'est pas sans se refléter dans le nombre restreint de réservations faites longtemps d'avance, a déclaré M. Guy Chiasson, vice-président au marketing.

L'industrie du transport aérien traverse une période creuse et il fallait absolument faire quelque chose pour stimuler les voyages à l'intérieur même du pays, ajoute M. Chiasson, dans un communiqué.

La société Air Canada prévoit qu'au moins 200.000 Canadiens profiteront de ces prix d'aubaine pour entreprendre des voyages qu'autrement ils n'auraient pas entrepris.

Ces réductions de tarifs ne s'appliquent toutefois pas aux liaisons internationales bien que les réservations pour l'Europe et les autres destinations étrangères, à l'exception de la Grande-Bretagne, se ressentent également de la crise économique, selon des sources proches des lignes aériennes.

# Renault 18 aime les grandes occasions!



La Renault 18 raffole des soirées de fête et des grandes occasions; de sentir les regards d'admiration se poser sur sa carrosserie et sur son intérieur la flatte énormément.

Facile à comprendre, la Renault 18 De luxe offre un choix d'options et d'équipement qui n'a rien à envier à celui des plus luxueuses berlines.

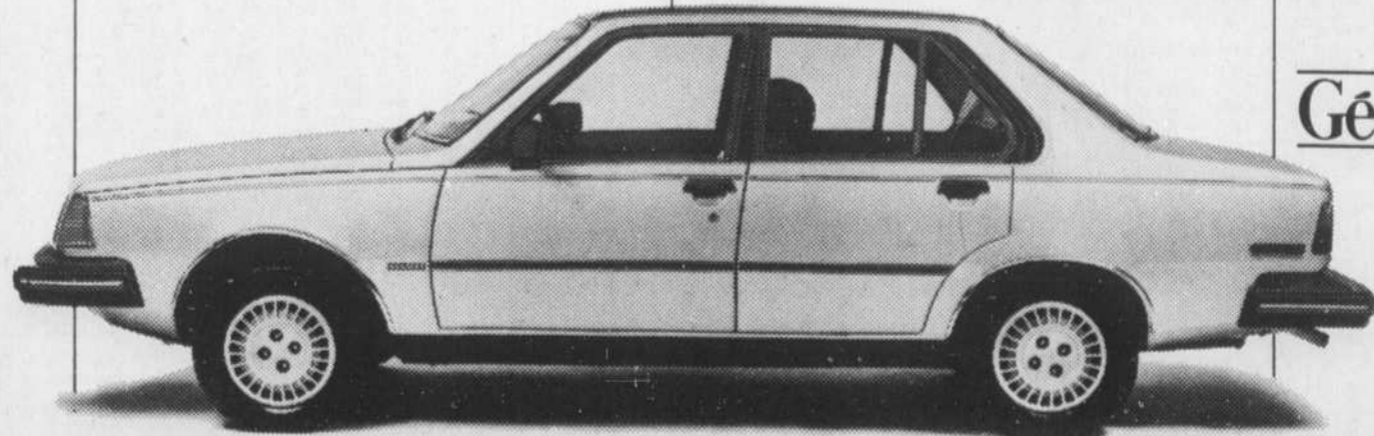
- Sièges "bio-formés" en cuir véritable
- Air conditionné
- Vitres teintées

- Régulateur de vitesse ("cruise control")
- Lève-vitres électrique
- Condamnation électromagnétique centrale des portières
- Transmission automatique...



Mais rassurez-vous, ses idées de grandeur n'enlèvent rien à ses qualités de routière: sa tenue de route, son confort, sa suspension, sa robustesse n'en sont que rehaussés!

De plus, la Renault 18 bénéficie du programme de protection de l'acheteur d'American Motors: une garantie de 12 mois ou 20 000 kilomètres vraiment complète. Faites-lui plaisir, venez l'admirer chez le concessionnaire Renault/AMC le plus près de chez vous!



Généreuse Renault 18

RENAULT  
American Motors



## 1,311 faillites au Québec en mars

OTTAWA (PC) — Il y a eu 1.311 faillites au Québec le mois dernier, ce qui donne un total de 3.470 pour le premier trimestre écoulé, en hausse de 25% par rapport à la même période de l'an dernier.

Ces statistiques qui émanent du ministère fédéral des Consommateurs et des Corporations, comprennent les faillites individuelles et commerciales.

Les chiffres mensuels, publiés hier et qui couvrent toutes les provinces sauf l'Ontario, donnent un total au Canada de 5.569 faillites pour les trois premiers mois de 1982, contre 4.359 durant la même période de l'an dernier.

Les statistiques pour l'Ontario, retardées à cause d'un problème d'ordinateur, devraient augmenter le total pour tout le pays de plusieurs milliers d'unités au moins. L'Ontario a habituellement le nombre de faillites le plus élevé; celui-ci était de 2.559 au cours des deux premiers mois de l'année.

Le Québec vient généralement en seconde position. En mars, on a dénombré au Québec 894 faillites personnelles et 417 faillites commerciales, ce qui porte les totaux trimestriels à 2.271 et 1.199, respectivement. Le total combiné de 3.470 se compare avec celui de 2.670 au cours de la période de janvier à mars 1981.

**Monsieur François P. Paradis**, Premier vice-président et directeur général de la Banque Royale au Québec, est heureux d'annoncer un remaniement de l'équipe de direction à la suite d'une réorganisation des principales structures de la banque au Québec.

Dorénavant, tous les services de la banque sont regroupés sous les deux secteurs suivants:



## BANQUE ROYALE

### Nominations Direction générale du Québec

#### Les services commerciaux

**Monsieur M.L. Turcotte**, vice-président, Services commerciaux assume la direction de ces services pour l'ensemble du Québec.

**Monsieur Roland Bernard** est nommé vice-président, Services commerciaux pour l'est du Québec.

**Monsieur Denis Séguin** est nommé vice-président, Services commerciaux pour l'ouest du Québec.

**Monsieur Jacques Garon** est nommé vice-président, Marketing et services commerciaux.

**Monsieur Guy Bisailon** est nommé vice-président et directeur de la succursale principale de Montréal.

#### Les services de détail

**Monsieur Robert Lasnier**, vice-président, Services de détail, assume la direction de ces services pour l'ensemble du Québec.

Outre les services bancaires généraux, ce secteur regroupe la Direction des services à la PME et des services agricoles.

**Monsieur Roland Guay** est nommé vice-président, Services de détail pour l'ouest du Québec.

**Monsieur Gaston Perron** est nommé vice-président, Services de détail pour l'est du Québec. Ses bureaux sont situés dans la ville de Québec.

**Monsieur Henri Camiré** est nommé vice-président, Administration. À ce titre, il relève directement du Premier vice-président et directeur général.

Cette restructuration traduit la volonté de la Banque Royale de répondre plus adéquatement aux besoins particuliers de sa clientèle.

## au jour le jour

### Les Coopérants satisfaits

Les revenus des Coopérants, résultant de la fusion des Artisans et des Coopérants, se sont accrus de 26% la première année, laissant un excédent avant ristournes de \$6,8 millions. L'actif s'établit maintenant à \$378 millions tandis que les Coopérants ont près de \$5 milliards d'assurance-vie en vigueur, en hausse de 13%. Mais les assurances générales ont enregistré une perte d'opérations de \$588.000. Me Paul Dolan préside la nouvelle société mutuelle d'assurance-vie.

### Le Québec au premier rang

Selon le président de l'Office d'expansion des entreprises, M. Louis-Paul Nolet, le Québec aurait accaparé plus de 34% des \$63 millions de subventions et de garanties de prêts qui ont transité par l'Office en 1981-82. Le Québec est passé au premier rang quant aux nombres d'entreprises subventionnées, dont 70% ouvrent dans des secteurs en expansion. En cinq ans, le gouvernement fédéral a versé \$225 millions de subventions.

### Accords de travail partagé

Au 13 avril dernier, 94 accords de travail partagé avaient été conclus au Québec, représentant \$8,7 millions d'aide fédérale. La plupart des 8.335 travailleurs touchés reçoivent 90% de leur traitement hebdomadaire malgré une réduction de leur temps de travail grâce aux prestations d'assurance-chômage. Des accords ont été conclus pour éviter des licenciements chez Champlain Clothes et Emhart Canada à Montréal, S.R. Fonds à Ville-LaSalle, Sidbec-Dosco à Longueuil, Saint-Jean Forsy, à Saint-Jean-sur-le-Richelieu et Napierville, Vêtements Chamby à Chambly, Dominion Printing à Saint-Hyacinthe, Lumen à Saint-Eustache et chez Lacasse et Frères à Saint-Pie-de-Bagot.

### M. Poitras pense aux femmes

Les Iles Vierges sont certainement un site propice pour penser aux femmes... Aussi le président du conseil d'administration du Groupe La Laurentienne, M. Jean-Marie Poitras, a-t-il invité les assureurs-vie de l'Impériale, réunis là-bas en conférence des ventes, à changer d'attitude vis-à-vis des femmes. Non seulement faut-il promouvoir la carrière des femmes-assureurs mais faut-il obtenir la part du marché féminin, en expansion fulgurante avec l'évolution sociale actuelle. Le discours ne dit pas combien de femmes participaient à la conférence des Iles Vierges, qui réunissait 450 personnes.

### Le Québec bat les États-Unis

En 1980, le Québec a enregistré un taux de croissance réelle du produit intérieur brut supérieur à celui de l'Ontario et des États-Unis, et identique à celui du Canada, révèle les Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec, entre 1961 et 1980, publiés hier par le Bureau de la statistique du Québec. Dans son communiqué, l'organisme gouvernemental ne précise pas cependant qu'il a été ce taux de croissance. Le rapport souligne d'autre part que les Québécois ont payé 20,2% de leurs revenus personnels en impôts. Leur taux d'épargne personnel a atteint 10,4% durant la même année.

### En raccourci

Le directeur général des élections du Québec organisera le scrutin du 22 mai dans les caisses d'entraide... Les importations pétrolières de la CEE ont baissé de 16,3% en 1981... Warner Communications a fait des ventes de \$932 millions, en hausse de 55%, au premier trimestre à cause de son jeu électronique Atari... La banque Toronto Dominion a haussé ses taux d'intérêt: 16,50 pour le placement d'un an et 18,75% pour le prêt hypothécaire d'un an... Caar Resources a des intérêts dans une découverte de gaz en Oklahoma... La SEC a suspendu les transactions sur Fidelity Financial Corp, qui possède des institutions d'épargne et de crédit en mauvaise santé financière... Olympia and York doit \$1,6 million en loyers à New York... La Banque de Commerce est maintenant l'actionnaire le plus important de Massey-Ferguson avec 1,9 million d'actions.

Marie-Agnès Thellier

## Le projet de loi 56 ou la volonté de favoriser le développement de coopératives authentiques

par Marie-Agnès Thellier

L'Assemblée nationale du Québec adoptera bientôt en troisième lecture le projet de loi 56 sur les coopératives qui, non seulement fait le grand nettoyage de printemps dans des lois datant quasiment de vingt ans, mais encore incite les coopératives à être d'authentiques coops, même si les administrateurs pourront toucher un jeton de présence comme dans les compagnies.

L'article 186 du projet de loi prévoit en effet que le ministre responsable des coopératives peut dissoudre une coopérative dont la proportion des opérations effectuées avec ses membres est inférieure à la proportion réglementaire (qui sera vraisemblablement de 51%) et si cette proportion ne s'accroît pas au cours des trois exercices financiers suivants.

Ce n'est donc pas demain que le titulaire du ministère des Institutions financières et coopératives (MIFC) pourra dissoudre une coopérative qui

n'effectue que 10 ou 20% de ses opérations avec ses membres. Mais l'obligation de rendre public annuellement ce renseignement et la nécessité de «coopérativiser» davantage les clients traduisent la volonté gouvernementale de favoriser le développement de coopératives authentiques.

D'autres articles de la loi permettent de transformer une compagnie en coopérative, sur simple autorisation du ministre. L'Assemblée nationale avait dû passer une loi privée en 1980 pour permettre à la coopérative de Granby, Agropur, de coopérativiser Québec-Lait. Lors d'une relance d'entreprise sous forme autogestionnaire, il sera maintenant plus facile pour les travailleurs d'obtenir le statut de coopérative (art. 263 à 273).

En sens inverse, les coopératives qui ont dérogé à leurs objectifs coopératifs pourront, sur simple autorisation du ministre, se transformer en compagnies à but lucratif, sans

avoir à se liquider ou à transférer leurs actifs (article 260).

Les articles 76 et 103 donnent donc la possibilité de verser des jetons de présence aux administrateurs. Cependant l'assemblée générale annuelle devra statuer annuellement sur cette question. Le MIFC explique ce revirement dans le sacro-saint bénévolat des administrateurs par la durée et l'importance de certaines réunions du conseil, notamment dans les coopératives brassant des chiffres d'affaires importants.

La loi 56 va remplacer la loi sur les associations coopératives datant de 1963 et la loi sur les sociétés coopératives agricoles, qui n'a quasiment pas été amendée depuis plus de vingt ans. Un total de 1.141 coopératives sont visées par la loi, dont 124 coops agricoles. De plus, 105 syndicats coopératifs devront d'ici trois ans décider sur leur statut, coopératif ou capitaliste. Les coopératives agricoles représen-

taient en 1979 un chiffre d'affaires dépassant \$1,1 milliard, soit 79,5% des revenus de coopératives.

La nouvelle loi augmente les pouvoirs d'une coopérative, lui donnant tous les pouvoirs d'une personne civile, lui accordant le droit de nantissement commercial et le droit d'exiger une nouvelle souscription de parts sociales. En contrepartie, le ministre s'assure d'une meilleure surveillance: il oblige la publication d'états financiers vérifiés, sauf dans le cas de petites coopératives (moins de 25 membres) dont tous les membres sont d'accord pour ne pas nommer de vérificateur.

Pour obliger les coopératives à se constituer plus rapidement des assises financières solides, le projet de loi demande que 20% des trop-perçus (ou excédents annuels) soient versés à la réserve générale. Une certaine limite a aussi été imposée quant aux avantages maximaux que les

membres peuvent retirer sous forme de ristournes.

Par ailleurs, il ne sera plus possible de fonder une coopérative d'habitation avec peu de membres puisque les coops d'habitation ne pourront avoir qu'un membre par unité de logement, excluant ainsi les cas où une coopérative est mise sur pied par un nombre restreint de familles.

Cinq articles de la loi sont consacrés aux coopératives ouvrières de production et de travail. Elles pourront adopter des règlements spécifiques pour organiser leur fonctionnement. Mais elles devront appliquer le principe coopératif du partage au prorata des affaires, c'est à dire que la ristourne sera calculée en fonction du volume de travail que le membre effectue pour sa coopérative ou pour la compagnie dont sa coopérative est actionnaire.

La Coopérative fédérée conserve un droit de regard sur la création de nouvelles coopératives agricoles.

Le projet de loi 56 sur les coopératives, qui comporte 326 articles et amende 26 lois existantes, est important à plus d'un titre. Les coopératives pourront bientôt émettre des parts privilégiées ayant une échéance prédéterminée tandis que les coopératives agricoles pourront comme les autres rembourser les parts sociales.

La loi aura des incidences tant sur le financement que sur le fonctionnement des coopératives. Réclamée depuis plusieurs années et notamment depuis le Sommet sur la coopération de février 1980, cette refonte des lois a été étudiée par la direction des coopératives du MIFC après consultation des divers secteurs coopératifs.

## Taxe de vente fédérale: MacEachen reporte le changement de six mois

OTTAWA (PC) — Cédant aux pressions du milieu des affaires, le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, a annoncé hier qu'il reportait à plus tard, de six mois au moins, son intention de percevoir la taxe de vente fédérale au niveau des grossistes, ainsi qu'il l'avait annoncé dans son budget de novembre dernier.

C'est la quatrième fois que le gouvernement retarde partiellement au sujet de mesures

de ce budget vertement critiqué et qui a placé M. MacEachen dans l'eau chaude.

Le gouvernement se propo-

sait de ne plus percevoir, à partir du 1er juillet, la taxe de vente fédérale au niveau du fabricant, mais au niveau du

grossiste. Ce changement a maintenant été reporté au 1er janvier 1983.

## CARTES D'AFFAIRES

**INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR**

**LAVERY, O'BRIEN**  
Avocats  
Claude Lavery, C.R. Roland G. O'Leary, C.R.  
M. Carlyle Johnston, C.R. Robert S. O'Brien, C.R.  
Jerome C. Smyth, C.R. J. Vincent O'Donnell, C.R.  
Paul P. Camière Robert W. Mason  
Douglas S. Pryde J. Fraser Martin  
Jean Bélanger Guy Lemay  
Jean Goulet André René  
Jacques Nels Allan Luffy  
Edouard Boudry Bernard A. Courtois  
Pierre Caron J. François de Grandpré  
André Larin Jean Tremblay  
Paul Carlier Jacques Chamberland  
Jean-Pierre Casavant Jean Hébert  
Claude Ballagron Paul Paradis  
Ian Rose Yves Mayrand  
Marie-Josée Vachon Richard A. Hine  
Richard A. Hine Jacques Denis  
Hélène Langlois Jacques Austere  
Alain Gaccon David M. Eraman  
Daniel A. Dagenais Donald R. McCarty  
Richard F. Dolan Richard Wagner  
Louise Cérat Jean Gauther  
Louis Dumont Jean Saint-Onge  
Anne Dupuyette Jacques Robit

**Conseil**  
George W. Hall, D.C.  
31e étage, 2 Complexe Desjardins  
C.P. 156, Place Desjardins  
Montréal, H5B 1G4  
Téléphone: 288-7811

Les Terrasses de la Chaudière, Suite 400  
25 rue, Edouard, Québec, J6V 6N4  
Téléphone: (519) 770-0840

**SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER**  
625, Ave du Président Kennedy  
Montréal - 845-7126

**ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS**  
Associés  
Fondée en 1892  
Brevets d'invention  
Marques de commerce  
Dessins industriels - Droits d'auteur  
1514, Docteur Penfield  
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 834-0272  
Télex 05-288656. Cable MARION  
Telecopier international Xerox 400

**BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
ALAIN BELZILE, C.A.  
ROBERT ST-JEAN, C.A.  
GILLES SPERANO, C.A.  
JACQUES BRANCHAUD, C.A.  
2345 est, Bélanger  
Montréal 729-5226

**Samson Bélair**  
Comptables agréés  
Québec Montréal Ottawa  
Toronto Calgary Edmonton  
Vancouver Rimouski Trois-Rivières  
Sherbrooke Saint-Hyacinthe Gatineau  
Kitchener Sept-Îles Matane  
Gaspé Coaticook Amos  
Hinton

**TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE**  
NOTAIRES  
SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER  
MONTRÉAL, QUÉ. H3B 1P3. TÉL.: 866-9671

HERBERT H. TEES  
JOHN H. WATSON  
HENRI POITEVIN  
ERNEST A. JAVET  
PHILIPPE ROBERGE  
JOHN C. STEPHENSON  
HARVEY A. COHN  
DAVID WHITNEY

PIERRE LAPORTE  
GÉRALD DUCHARME  
PIERRE VENNE  
ANDRÉ A. BOILEAU  
E. BRUCE MOIDEU  
BERTRAND DUCHARME  
ALAIN CASTONGUAY  
YVES PRÉVOST

LUCIE HOUDÉ  
ROBERT SPINA  
JAMES T. TAYLOR  
DANIELLE DROLET  
ESTHER RHÉAUME  
JOHANNE MASSON

**Renault 18**  
NEUVE  
en spécial!

**Lareau Automobiles Inc.**  
1824 ouest, Ste-Catherine, Montréal, tél.: 937-9551

**Base de Plein Air St-Jovite**  
ouverte toute l'année

# Camp d'été

**GARÇONS ET FILLES**  
DE 6 À 12 ANS  
ET DE 13 À 16 ANS

SKI NAUTIQUE  
VOILE  
CANOT  
DESCENTE DE RIVIÈRE  
NATATION  
EQUITATION

ESCALADE  
TIR À L'ARC  
CYCLO-TOURISME  
CAMPING  
TENNIS  
ARTISANAT  
THÉÂTRE

**LES FRAIS**  
\$160,00 par semaine par enfant.  
— literie fournie  
— lavage du linge chaque semaine  
— Transport aller-retour Montréal/St-Jovite

**LES SÉJOURS**  
1-du 23 juin au 13 juillet  
2-du 13 juillet au 2 août  
3-du 2 août au 22 août  
2 semaines disponible

**INFORMATIONS: Dépliants sur demande**  
Appel sans frais: 1-800-567-6728  
S.V.P. Téléphoner de préférence, entre 9h et 17h.

**St-Jovite: (514) 425-2461 425-3556 (Daniel Cordier) C.P. 515 St-Jovite J0T 2H0**

Les séjours se déroulent dans la sécurité, l'hygiène, la gaieté, et la bonne humeur, avec un encadrement de 1 responsable pour 5 enfants.  
Logement en chambre de 4 - repas équilibrés et copieux.  
Votre enfant vous reviendra en forme et enrichi de nouvelles expériences.

**ACCREDITÉ PAR L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC**

**caisse populaire desjardins de notre-dame de grâce de montréal**  
5319, avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal, H4A 1L2. Tél.: 482-9366

### AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame de Grâce de Montréal, sera tenue dans le local de la Caisse, 5319, Avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal, le 26 avril 1982, à compter de 20:00 heures.

Prenez également avis, que lors de l'assemblée générale annuelle, un nouveau règlement de régie interne de la Caisse sera présenté pour considération et adoption.

(N.B. Le texte du nouveau règlement de régie interne est disponible, à la Caisse, pour consultation.)  
**Maurice Hardy, C.A., Secrétaire.**

**KIWANIS ST-LAURENT**  
Déjeuner causerie le mercredi 14 avril  
Hôtel Ritz Carleton

**Mme Pierrette Bariteau-Cambon**  
du Conseil Régional de Montréal de la Fédération des Femmes du Québec.  
Invitation particulière aux organismes féminins.  
Les personnes intéressées à ce déjeuner peuvent faire leur réservation aux numéros suivants:  
**389-8582 ou 276-3919 ou 845-1343**  
Prix du billet: 20\$





Le nouveau bâtiment de récupération de Tembec mettra l'entreprise à l'abri des pressions inflationnistes causées par la hausse des prix des combustibles. Tembec compte ainsi réduire de \$6 millions par année ses dépenses en énergie et en matières premières.

# La hausse des taux d'intérêt a sérieusement affecté la rentabilité de Tembec l'an dernier

par Marie-Agnès Thellier

Même si 1981 a été une année moins impressionnante que 1980 pour Tembec, l'entreprise participative de Temiscaming finit l'année avec un profit net de \$4,8 millions, soit \$1,04 par action, sur un chiffre d'affaires de \$95,6 millions. En 1980, Tembec avait réalisé un bénéfice net de \$7,2 millions soit \$1,58 par action.

Tembec a vu monter en flèche ses frais financiers: les intérêts sur emprunts à court terme se sont élevés à plus de \$900.000 au lieu de \$102.000 en 1980. Au total, ses frais d'intérêt ont doublé pour passer à \$7,3 millions en 1981, au lieu de \$3,7 millions en 1980.

Aussi le PDG de Tembec, M. George S. Petty, recommande-t-il dans son rapport annuel non seulement l'adoption d'une certaine forme d'étalement monétaire qui stabiliserait les taux de change, mais aussi la modification de «cette politique de monétarisme enfantin qui a entraîné la grave récession que nous vivons présentement».

L'année 1981 a quand même vu stagner les profits et la production. «La nouvelle capacité de Tembec de générer plus de 50% de ses besoins en énergie servira à préserver ses prochains bénéfices des pres-

sions inflationnistes causées par la hausse des prix des combustibles», prévoit cependant le président et chef des opérations M. Frank A. Dottori. En effet, la mise en marche réussie en 1981 du système de récupération de l'énergie et des produits chimiques devrait réduire les dépenses en énergie et en matières premières d'environ \$6 millions par an.

En 1981, Tembec a dépensé \$28,7 millions pour réaliser son plan quinquennal de modernisation mais elle réduira ses dépenses en capital en 1982 à cause des taux d'intérêt et de la récession.

Les travailleurs ont reçu en 1981 \$565,455 comme participation aux bénéfices au lieu de \$782,284 en 1980.

Après le fractionnement des actions ordinaires de Tembec en mars 1981, chaque travailleur possède l'équivalent de 3,880 actions, d'une valeur comptable de \$30.500. Chaque action a en effet une valeur comptable de \$7,86, une augmentation de 15% par rapport à 1980. En 1974, les travailleurs ont investi chacun \$1.000 (dont \$500 lui ont été remboursés) pour racheter leur usine Kipawa.

Tembec continue ses efforts de recherche-développement. Elle étudie en particulier l'utilisation de la lignine, dont elle dispose de 400 tonnes par jour. La compagnie papetière étudie l'implantation d'une distillerie de \$25 millions pour pro-

duire six millions de gallons d'alcool éthylique par an; la fabrication d'adhésifs et de toutes matières dérivées de la lignine.

Déjà la production de Tembec, qui comprend 20 pâtes différentes, a été reorientée en 1981, avec une augmentation de 14% de la production de pâte à base de feuillus et l'augmentation de la production de pâte à usages spéciaux. Elle a aussi obtenu une pâte alpha à usages spéciaux, qui semble avoir des débouchés intéressants. La quasi-totalité des ventes de Tembec s'effectuent hors du Canada. Tembec voit aussi un avenir prometteur pour le rayonne.

«L'association traditionnelle étroite de Tembec avec sa clientèle pour développer des pâtes à coût moins élevé, noire modernisation continue (\$87 millions en huit ans)... et l'accent que nous mettons sur la qualité assurent notre croissance et notre rentabilité dans l'avenir», prévoit M. Dottori.

Tembec a cependant dû assumer une perte de \$258,189 pour sa filiale à 50% Temfor, à cause de la situation difficile dans la construction. Avec son associé Scierie Béarn (Rexford), Tembec compte investir \$2,6 millions en trois ans pour moderniser l'usine de contreplaqué, dont \$700.000 à même ses fonds. L'objectif est de réaliser une opération forestière intégrée pour minimiser les coûts d'approvisionnement en matières premières.

Après le fractionnement des actions ordinaires de Tembec en mars 1981, chaque travailleur possède l'équivalent de 3,880 actions, d'une valeur comptable de \$30.500. Chaque action a en effet une valeur comptable de \$7,86, une augmentation de 15% par rapport à 1980. En 1974, les travailleurs ont investi chacun \$1.000 (dont \$500 lui ont été remboursés) pour racheter leur usine Kipawa.

Tembec continue ses efforts de recherche-développement. Elle étudie en particulier l'utilisation de la lignine, dont elle dispose de 400 tonnes par jour. La compagnie papetière étudie l'implantation d'une distillerie de \$25 millions pour pro-

duire six millions de gallons d'alcool éthylique par an; la fabrication d'adhésifs et de toutes matières dérivées de la lignine.

Déjà la production de Tembec, qui comprend 20 pâtes différentes, a été reorientée en 1981, avec une augmentation de 14% de la production de pâte à base de feuillus et l'augmentation de la production de pâte à usages spéciaux. Elle a aussi obtenu une pâte alpha à usages spéciaux, qui semble avoir des débouchés intéressants. La quasi-totalité des ventes de Tembec s'effectuent hors du Canada. Tembec voit aussi un avenir prometteur pour le rayonne.

«L'association traditionnelle étroite de Tembec avec sa clientèle pour développer des pâtes à coût moins élevé, noire modernisation continue (\$87 millions en huit ans)... et l'accent que nous mettons sur la qualité assurent notre croissance et notre rentabilité dans l'avenir», prévoit M. Dottori.

Tembec a cependant dû assumer une perte de \$258,189 pour sa filiale à 50% Temfor, à cause de la situation difficile dans la construction. Avec son associé Scierie Béarn (Rexford), Tembec compte investir \$2,6 millions en trois ans pour moderniser l'usine de contreplaqué, dont \$700.000 à même ses fonds. L'objectif est de réaliser une opération forestière intégrée pour minimiser les coûts d'approvisionnement en matières premières.

## AVIS PUBLICS

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que JOSEPH MAURICE, concierge demeurant et domicilié au 6376 rue St. Hubert dans la cité et district de Montréal, s'adresse au Lieutenant Gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant d'ajouter le nom de Lamarche à ses prénoms de Joseph-Maurice.  
Mes Thibault, Gendron Moreau et Soumeillant  
400 est rue Jarry,  
Montréal, P.Q.  
H2P 1V3

Avis est donné que Me Gillane Ethier, notaire exerçant au 1944 rue Centre, à Montréal (933-4143), du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures, est en possession des greffes et des dossiers de Mes Gaspard Ethier et J.A. St-Pierre, notaires décédés dont elle est cessionnaire.

Avis est donné que: HUGHES BOUCHARD, 16330, Boul. Gouin, Ste-Genèveville, Qué. détenteur du permis M50251-01, région 10 demande à la CTO de transférer son permis à: DIANE TETRAULT, 1260, Trudel, La Plaine, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.  
1ère parution le 14 avril 1982  
2ième parution le 15 avril 1982  
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC L.T.E.E.

Avis est par les présentes donné que le contrat en gîte du 31 mars 1982 par lequel Albec Construction Ltd a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 2 avril 1982 sous le numéro 3251499 Banque de Montréal, le 6 avril 1982.

Avis est donné que: TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377, rue Chénier, Anjou, Qué. détentrice du permis M507626-02, région 10, demande à la CTO de transférer son permis à: Yvon Chabouze, 423, Gagnon, Terrebonne, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique.  
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.  
1ère parution le 14 avril 1982  
2ième parution le 15 avril 1982  
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC L.T.E.E.

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**AVIS PUBLIC**

Conformément à l'article 86 de la loi sur les élections dans certaines municipalités, avis est donné que monsieur Robert Bouvier, représentant officiel du Groupe d'Action Municipale a produit un rapport en vertu de l'article 82 de ladite loi, le 31 mars 1982, couvrant la période du 1er juillet au 31 décembre 1981. Ce rapport est accessible au public au Cabinet du directeur des finances à l'Hôtel de Ville, 275, rue Notre-dame est.

**LE DIRECTEUR DES FINANCES**  
Fernand Denis, c.a.

Cabinet du directeur des finances,  
Hôtel de Ville  
Montréal, le 14 avril 1982.

Avis est donné que: LES EXCAVATIONS ST-PAUL L'ERMITTE INC., 1005, 47e ave. Pointe aux Trembles, Qué. détentrice du permis M51042-06, région 10, demande à la CTO de transférer son permis à: YVES BOURDEAU ENR., 10394, Christophe Colomb, Montréal, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique.  
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.  
1ère parution le 14 avril 1982  
2ième parution le 15 avril 1982  
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC L.T.E.E.

Avis EST DONNE QUE Leduc Paul-Emile, 906 Duhamel, St-Lazare (Vaudreuil) détenteur du permis M-504702-001, région 06, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Maurice Castonguay, 1921 chemin St-Louis, région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.O. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.  
1ère parution: 14 avril 1982  
2e parution: 15 avril 1982

**Transports Canada**

**APPEL D'OFFRES**

**PROJET: QH-2026** — Extension du garage d'entretien des véhicules à l'aéroport des îles de la Madeleine, îles de la Madeleine, Québec.

**DATE DE CLÔTURE:** 6 mai 1982.

**EXAMEN DES DOCUMENTS DE SOUMISSION:** Association de la Construction de Montréal, Montréal, Québec, et Association des Constructeurs du Comté de Duplessis, Sept-Îles, Québec.

**DÉPÔT POUR DOCUMENTS DE SOUMISSION:** \$50,00. Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, Édifice du dépôt régional, Aéroport int. de Montréal, Dorval, Québec, H4Y 1B3 (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale à la date stipulée. Les documents peuvent être obtenus à l'adresse précitée sur présentation d'un chèque remboursable fait au nom du Receveur Général du Canada.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

**A.O. DUMAS**  
Administrateur régional du Québec,  
Administration canadienne du Transport aérien.  
Le 2 avril 1982.

**Canada**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**AVIS PUBLIC**

Conformément à l'article 86 de la loi sur les élections dans certaines municipalités, avis est donné que madame Kathleen Verdon, représentante officielle du Rassemblement des Citoyens et Citoyennes de Montréal, a produit un rapport en vertu de l'article 82 de ladite loi, le 31 mars 1982, couvrant la période du 1er juillet au 31 décembre 1981. Ce rapport est accessible au public au Cabinet du directeur des finances à l'Hôtel de Ville, 275, rue Notre-Dame est.

**LE DIRECTEUR DES FINANCES**  
Fernand Denis, c.a.

Cabinet du directeur des finances,  
Hôtel de Ville  
Montréal, le 14 avril 1982.

**BRIDGE**

**Admirez les défenseurs**  
par Charles-A. Durand

Donneur: Nord  
Vulnérables: Nord-Sud

	Nord	
♦ 76		
♥ AD4		
♦ AV3		
♦ DV 10 8 4		
	Est	
♦ 8 5	RD 9 4 3 2	
♥ 9 7 3 2	♥ 8 6 5	
♦ 9 7 5 4 2	♦ 8 6	
♦ R 5	♦ A 6	
	Sud	
	♦ AV 10	
	♦ RV 10	
	♦ RD 10	
	♦ 9 7 3 2	

Les enchères:  
Nord Est Sud Ouest  
1♦ 1♠ 2SA passe  
3SA passe

Entame: le 8 de pique par Ouest.

Une foule de jeux se réalisent non pas toujours par la force des gros honneurs, mais plutôt par une déduction saine du placement des cartes, déduction faite des jeu des premières cartes et bien illustrée dans la donne ci-dessus.

Les joueurs d'expérience ont une vision du jeu qui plane au-dessus des aphorismes courants: troisième main, HAUT, deuxième main, BAS: Pour eux, la théorie est tellement bien connue qu'ils savent en dévier pour créer des barrages et des embûches dans le plan du déclarant qui l'embarassent grandement, voire même conduiront son contrat en chute.

La donne ci-dessus en est un exemple frappant: l'équipe Nord-Sud possédant 28 points en hautes cartes se croyait bien en mesure de réaliser ce contrat de 3 sans-atout, atteint après des enchères fort normales. La relance de 1 pique après l'ouverture de Nord est une relance classique: la main d'Est n'est pas forte, mais la couleur annoncée en non-

Un consortium d'ingénieurs montréalais pourrait bientôt être obligé d'abandonner la poursuite de ses travaux de conception d'un projet hydro-électrique de \$1,5 milliard en Argentine.

C'est ce qu'a dit craindre hier un porte-parole de Lavalin International, M. Yvon Deguisse, à la suite de la décision du Canada de geler partiellement son commerce avec les Argentins et devant la possibilité d'un affrontement entre ces derniers et les Britanniques au sujet des Iles Malouines.

«D'ici à quelques semaines, nous devons envoyer en Argentine une trentaine d'ingénieurs pour conseiller la société Hydronor (l'Hydro-Québec de l'Argentine), mais

## Des bâtons dans les roues de Bombardier

La grande centrale syndicale américaine AFL-CIO a entrepris une campagne pour empêcher des manufacturiers de transport en commun étrangers, dont Bombardier, d'obtenir les principaux contrats de modernisation du métro de New York.

Le président de la centrale, M. Raymond Corbett, vient même d'entreprendre une action judiciaire contre The Metropolitan Transportation Authority (MTA) de New York pour contester l'octroi d'un contrat de \$274 millions US à la firme japonaise Kawasaki pour la fabrication d'une première tranche de 325 voitures.

Dans sa requête, M. Corbett soutient que le président du MTA, M. Richard Ravitch, n'a pas annoncé la tenue d'audiences publiques dans un délai suffisant. La cause sera entendue à New York aujourd'hui, selon les informations obtenues par la Presse Canadienne.

La centrale syndicale AFL-CIO n'accepte pas que des contrats de cette importance soient accordés à des firmes étrangères alors que les Etats-Unis comptent dix millions de chômeurs. Dans des annonces

qu'elle a fait paraître dans des journaux la semaine dernière, elle précisait: «nous voulons dire aux politiciens que nous ne voulons pas voir l'étiquette «Made in Japan» sur des voitures de métro alors que dix millions d'Américains sont en chômage».

Interrogé par le New York Times, dimanche, le président du MTA a toutefois expliqué qu'il avait la responsabilité d'offrir à sa clientèle et au gouvernement de l'Etat de New York le meilleur système de métro au meilleur prix et livré dans les délais les plus rapides.

Le directeur de la division du Transport en commun, chez Bombardier, M. Raymond Royer, n'a voulu faire aucun commentaire sur l'impact que pourrait avoir la campagne «pro-américaine» des représentants syndicaux des Etats-Unis.

Outre Bombardier, la société Francorail, de France, et Budd, des Etats-Unis, sont en lice pour l'octroi d'un contrat de fabrication de 825 autres voitures. D'une valeur de \$1 milliard US, ce contrat créerait 12.000 emplois au Québec.

**A.B.**

nous nous demandons tous quel sera l'avenir de notre contrat», de dire M. Deguisse.

Lavalin fait partie du groupe de sociétés de génie-conseil, de Montréal qui a décroché, en septembre dernier, un contrat de \$20 millions en honoraires pour la préparation des plans de construction de deux centrales hydro-électriques d'une puissance totale de 1.000 mégawatts (l'équivalent de Manic-2) sur les rivières Limay-Medio, situées à plus de 700 kilomètres de Buenos Aires. Les autres membres du consortium sont la Société d'ingénierie Shawinigan, nouvelle filiale de Lavalin; le groupe Rousseau, Sauvé, Warren Inc.; et Hydro-Québec International.

Il s'agit du plus gros contrat d'ingénierie à être accordé à des ingénieurs canadiens à l'étranger. Si tout va bien, il pourrait être suivi d'autres commandes commerciales avec des manufacturiers canadiens pour la livraison d'équipements hydrauliques ou autres.

M. Deguisse a indiqué au DEVOIR que le consortium n'avait pas eu de nouvelle de la société Hydronor depuis une semaine. «Nous avons presque terminé notre étude d'avant-projet, et le moment des grandes décisions concernant le projet est arrivé. Avant d'envoyer nos ingénieurs en Argentine, nous communiquons avec Hydronor pour savoir si rien n'a changé», a-t-il précisé.

L'inquiétude des membres du consortium s'explique en partie par la décision du gouvernement canadien de geler les crédits à l'exportation normalement accordés à l'Argentine par la Société pour l'expansion des exportations (SEE) pour la vente de produits ou de services canadiens. «Une partie de nos honoraires est garantie par la SEE», a fait remarquer M. Deguisse.

Le directeur de la SEE pour l'Amérique du Sud, secteur est, M. P.A. Foran, a cependant déclaré au DEVOIR qu'aucun projet en cours entre des sociétés canadiennes et argentines ne serait affecté par les sanctions commerciales annoncées lundi par le ministre des Relations extérieures, M. Pierre De Bané. «Le gel des crédits s'appliquera seulement sur les nouveaux contrats. Même les contrats en négociation ne seront pas touchés par cette mesure», a-t-il rappelé. Une ligne de crédit de \$10 millions US est encore disponible pour l'Argentine.

M. Foran s'est dit d'autre part persuadé que les Argentins n'appliquent aucune mesure de représailles contre le Canada pour les décisions annoncées lundi.

Mis à part le contrat de Limay-Medio, il semble que les sanctions économiques du

Canada contre l'Argentine n'aurait que très peu de conséquences néfastes pour les entreprises québécoises. D'abord, la décision de geler les crédits de la SEE n'affectera que 25% seulement des exportations vers l'Argentine. Et si le gouvernement fédéral annonçait des mesures plus sévères, advenant le prolongement du conflit anglo-argentin, le Québec ne s'en sentirait pas plus mal puisque l'Argentine ne figure pas parmi ses 25 premiers partenaires commerciaux. En 1980, la valeur des marchandises exportées vers l'Argentine à partir du Québec s'est élevée à \$55 millions (\$770 millions dans toute l'Amérique du Sud) soit 24% environ du total canadien (\$226 millions). L'an dernier, le Canada a exporté pour \$149,5 millions, et a importé pour \$75 millions. Les chiffres pour le Québec ne sont pas encore disponibles.

Malgré la faiblesse des relations commerciales Québec-Argentine, un conseiller en commerce international de Montréal a déclaré au DEVOIR qu'il jugeait la décision du gouvernement canadien du «stupide». «À la veille du rapatriement de la Constitution, a-t-il dit, le Canada prouve qu'il est encore un pays colonialiste en annonçant des mesures, qui feront peut-être plaisir à sa Grande-Bretagne chérie, mais n'auront que peu d'impacts sur le règlement du conflit anglo-argentin».

Concernant le réacteur nucléaire CANDU vendu à l'Argentine au prix de \$1 milliard, son installation est complétée à 85% et toutes les pièces ont déjà été livrées. Une centaine de Canadiens affectés à ce projet sont encore en sol argentin, dont une dizaine d'employés de la firme de génie-conseil Canatom, de Montréal. Des préparatifs sont en cours pour assurer leur sécurité si la crise s'aggrave.

Tout compte fait, la pire conséquence des sanctions économiques prises par le Canada serait la fin des espoirs pour toute autre vente de réacteurs CANDU au pays du général Leopold Galtieri.

## Mines Gaspé: arrêt de la production

MURDOCHVILLE (PC) — La compagnie Mines Gaspé, à Murdochville, suspendra toute activité minière commerciale pendant deux mois cet été.

Plus de 1.400 employés se retrouveront sans travail, du 20 juin au 17 juillet, alors qu'une centaine de personnes assureront les services essentiels.

Du 18 juillet au 14 août, par ailleurs, seulement 350 travailleurs seront affectés à des réparations à l'usine de smeltage et aux travaux de développement sous terre. Les autres employés seront en congé forcé.

Mines Gaspé ne prévoit pas reprendre son rythme actuel de production avec ses 1.545 postes de travail avant le 31 octobre puisqu'à compter du 15 août la reprise des activités se fera avec 1.000 employés.

Filiale des Mines Noranda, la compagnie attribue ces mesures draconiennes à l'état lamentable du marché du cuivre et du molybdène, les deux principaux métaux extraits à Murdochville. Les stocks inventurés de molybdène correspondent à la production d'une année, a fait savoir la compagnie. Quant au cuivre, son prix sur les marchés varie autour de \$0,85 la livre alors que Mines Gaspé estime ses coûts de production à \$1,28 la livre.

La situation difficile qui prévaut au Québec sur le marché du cuivre n'est pas différente aux Etats-Unis, puisque la fermeture provisoire de toutes les mines cuprifères de la Phelps Dodge Corp, seconde firme américaine de l'industrie du cuivre, a mis en lumière les ennuis de cette industrie dans le contexte de la récession mondiale.

L'arrêt de l'extraction, prévu entre le 17 avril et le 1er juin au moins, se traduira par une réduction de l'offre de 37.500 tonnes. Cette décision s'ajoute à d'autres mesures prises dans l'industrie du cuivre aux Etats-Unis depuis la fin 1981.

Le niveau de production du minerai aux Etats-Unis (premier producteur mondial en 1981) a ainsi été ramené à entre 55 et 60% de sa capacité annuelle de 1,8 million de tonnes, selon M. Clarence Morrison, vice-président de la firme, Dean Witter Reynolds Inc.

La réduction de production n'est pas cependant suffisante pour rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande, estimation dans les milieux compétents. L'arrêt décidé par la Phelps Dodge pourrait être prolongé au-delà du 1er juin si le marché reste déprimé, a indiqué la firme. Selon le président de la société, M. George Munroe, «la récession et la réduction de la demande ont fait chuter les cours à leur plus bas niveau en termes réels depuis 30 ans». «Depuis plusieurs mois les coûts de production sont supérieurs aux prix de vente», a-t-il ajouté.

La réduction de l'extraction aux Etats-Unis est rendue nécessaire en partie par le maintien du niveau de production des gros producteurs de cuivre d'Amérique latine (Chili, Pérou) et d'Afrique (Zambie, Zaïre), indique-t-on dans les milieux compétents.

Malgré la chute des cours internationaux, ces pays sont en effet soucieux de maintenir le niveau de leurs recettes d'exportation dans une conjoncture difficile, ajoute-t-on.

La baisse de l'extraction américaine, rapportée à une production mondiale de 7,8 de tonnes en 1981, ne peut suffire à redresser la situation sur le marché international, estime M. Morrison.

La décision radicale de la Phelps Dodge souligne la vulnérabilité de l'industrie américaine au niveau déprimé des prix actuels. Les coûts de production aux Etats-Unis sont en effet les plus élevés au monde, estime M. Marc Lonnoff, de la Charles River Associates.

**LA SEMAINE NATIONALE DES TRANSPORTS**  
et du  
**XVIIIe CONGRÈS MONDIAL DES TRANSPORTS ROUTIERS**

**LE DEVOIR**  
publiera un cahier spécial  
le 20 mai prochain  
Publicité: Francine Gingras  
844-3361



**guérin éditeur**

**PAPIER — DEMANDE DE SOUMISSION**

Guérin éditeur limitée, Montréal, Québec, recevra des soumissions sous enveloppe scellée portant la mention SOUMISSION POUR APPROVISIONNEMENT EN PAPIER et adressée au soumissionné jusqu'à 13:00 heures le 20 avril 82.

300 tonnes de papier en rouleau (35 po. large et 40 po. diam.) Offset blanc - Grand Bouffant 100M, grain long et 100 tonnes de papier en feuilles Offset blanc, Grand Bouffant, 25 x 38 - 110M, grain long sur plateau d'environ 18.000 feuilles, sur demande entre le 20 avril 1982 et le 15 juin 1982. Le papier devra être enveloppé et ceinturé; 100 tonnes de papier en feuilles Litho opaque blanc, 25 x 38 - 120M, grain long, sur plateau.

Les prix cotés devront inclure le transport à destination. Guérin éditeur limitée se réserve le privilège de refuser, à la livraison, le papier de qualité inférieure. Guérin éditeur limitée se réserve, également, le droit d'accepter ou de refuser toutes soumissions en totalité ou en partie.

Seules les offres pour la demande totale seront considérées; les livraisons devront être effectuées par lot minimum de 10 tonnes ou sur demande.

Les soumissions devront être présentées sur les formules officielles que vous pouvez obtenir en vous adressant à **CLAUDE LAROCHELLE, Guérin éditeur limitée, 4570-74 rue Saint-Denis, Montréal, H2J 2L3, Tél.: (514) 842-3480.**

**Marc-André Guérin, PDG guérin éditeur limitée**

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
8.58 En mouvement
11.55 L'agence en papier
8.30 Animagerie
8.45 Tape-Tambour
10.00 Pâte-Pâte
10.30 Magazine Express
11.00 "La podologie" avec François Beau...

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images
11.30 Marché aux images
12.30 Les cent tours de Centour
13.00 L'objectif
13.30 Les sports
23.16 La couleur du temps
23.30 Kojak
0-30 Ferniture

10 CFTM

7.55 Horaire
8.00 Première heure
"La ronde de nuit"
"Les nouvelles artistiques"
"La revue des éditeurs"

11.45 Les Satellites

12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-quiz
12.35 "Le retour de Mongo" (Américain 1974)
14.30 Jettie veut savoir

24 TVFQ (Câble)

8.30 Spécial tout-petits
Les quat'z amis
Des fois on se moque
10.00 Les visiteurs du jour
10.30 J'ai la mémoire qui flanche
10.45 Les gens d'ici

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images
11.30 Marché aux images
12.30 Les cent tours de Centour
13.00 L'objectif
13.30 Les sports
23.16 La couleur du temps
23.30 Kojak
0-30 Ferniture

"La loi du père"

Deuxième volet de cette série consacrée au problème des handicaps sociaux en France. L'adolescence constitue une transition difficile...

24 TVFQ (Câble)

8.55 Thought for Today
9.00 CBC 5 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Québec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.27 Community Announcements
12.30 McLean at Large
13.28 Weather Report
13.35 Today from Ottawa
13.58 Program Highlights
14.00 Wok with Yan
14.30 Coronation Street
15.00 The Edge of Night
15.30 Take 5
16.00 Vision on
16.20 News Watch 6
16.30 The Beachcombers
16.40 Happy Days
17.00 The Muppet Show
18.00 Newswatch
19.00 Quaterly report
22.30 The National
22.50 The Journal
23.30 Newswatch Headlines and the National Update
23.57 Newswatch
23.58 News Mixer
0.27 Benny Hill
0.51 Station Closing

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images
11.30 Marché aux images
12.30 Les cent tours de Centour
13.00 L'objectif
13.30 Les sports
23.16 La couleur du temps
23.30 Kojak
0-30 Ferniture

ver Droit de réponse:

"Les radios pirates": Débat sur la question en compagnie de journalistes, d'animateurs de radios libres et d'auditeurs.

24 TVFQ (Câble)

8.55 Thought for Today
9.00 CBC 5 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Québec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.27 Community Announcements
12.30 McLean at Large
13.28 Weather Report
13.35 Today from Ottawa
13.58 Program Highlights
14.00 Wok with Yan
14.30 Coronation Street
15.00 The Edge of Night
15.30 Take 5
16.00 Vision on
16.20 News Watch 6
16.30 The Beachcombers
16.40 Happy Days
17.00 The Muppet Show
18.00 Newswatch
19.00 Quaterly report
22.30 The National
22.50 The Journal
23.30 Newswatch Headlines and the National Update
23.57 Newswatch
23.58 News Mixer
0.27 Benny Hill
0.51 Station Closing

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images
11.30 Marché aux images
12.30 Les cent tours de Centour
13.00 L'objectif
13.30 Les sports
23.16 La couleur du temps
23.30 Kojak
0-30 Ferniture

ANNONCES

Une perturbation près de la Gaspésie ce matin se déplace vers l'est et se situera sur Terre-Neuve tard ce soir. Cette dépression continuera à affecter les régions les plus à l'est du Québec aujourd'hui tandis qu'un anticyclone sur le Lac Huron a déjà commencé à dégager les régions de l'ouest.

MONTREAL

Ensoleillé, vents modérés ce matin mais légers en après-midi. Maximum de 5 à 7.

LEVER DU SOLEIL: 5 h 11
COUCHER DU SOLEIL: 18 h 39

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamie généralement ensoleillé, maximum 3. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

ÉTATS-UNIS

Albany neige
Atlanta part. nuageux
Atlantic City ensoleillé
Auckland clair
Buffalo ensoleillé
Burlington clair
Charlotte NV part. nuageux
Charlotte NC ensoleillé
Chicago ensoleillé
Cleveland part. nuageux
Columbus part. nuageux
Denver ensoleillé
Detroit ensoleillé
Hartford ventoux ensoleillé
Honolulu part. nuageux
Houston part. nuageux
Kansas City part. nuageux
Las Vegas part. nuageux
Los Angeles part. nuageux
Miami Beach part. nuageux
Minneapolis part. nuageux
New York part. nuageux
Newark part. nuageux
Newport News part. nuageux
Norfolk ensoleillé
Oklahoma City ensoleillé
Orlando part. nuageux
Philadelphia ensoleillé
Phoenix beau
Portland OR part. nuageux
Portland ME part. nuageux
Portland OR part. nuageux
Reno part. nuageux
San Diego part. nuageux
San Francisco part. nuageux
Seattle part. nuageux
Spokane part. nuageux
Syracuse ensoleillé
Tulsa part. nuageux

AMÉRIQUE CENTRALE

Acapulco clair
Barbades beau
Curaçao part. nuageux

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

CANADA

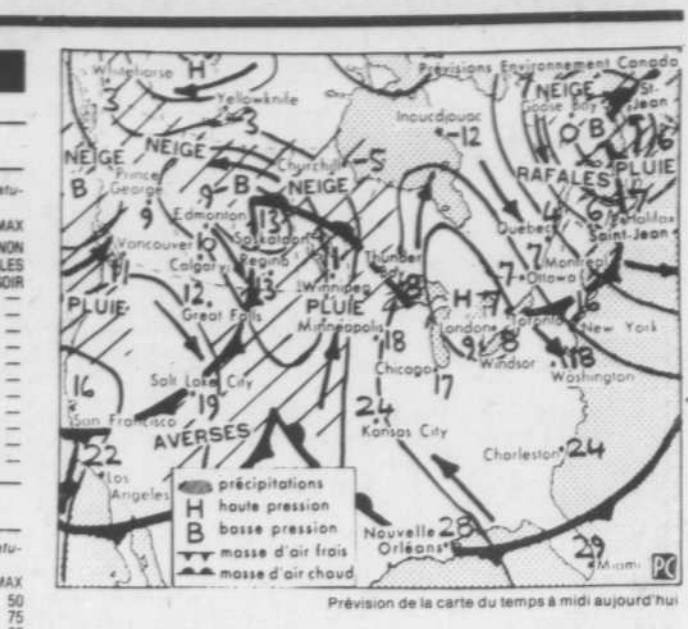
Table with columns: TEMPS, MIN, MAX, DISPONIBLES, HIER SOIR. Lists weather for various Canadian cities like Vancouver, Victoria, Edmonton, Calgary, Toronto, Regina, Winnipeg, Saskatoon, Ottawa, Québec, Halifax, Fredericton, Charlottetown, St. John's.

ÉTATS-UNIS

Table with columns: TEMPS, MIN, MAX. Lists weather for various US cities like Albany, Atlanta, Atlantic City, Auckland, Buffalo, Burlington, Charlotte, Chicago, Cleveland, Columbus, Denver, Detroit, Hartford, Honolulu, Houston, Kansas City, Las Vegas, Los Angeles, Miami Beach, Minneapolis, New York, Newark, Newport News, Norfolk, Oklahoma City, Orlando, Philadelphia, Phoenix, Portland, Reno, San Diego, San Francisco, Seattle, Spokane, Syracuse, Tulsa.

AMÉRIQUE CENTRALE

Table with columns: TEMPS, MAX, MIN. Lists weather for Acapulco, Barbades, Curaçao.



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

RETROSPECTIVE

Table with columns: TEMPÉRATURES, MIN, MAX. Shows temperature records for the last 24 hours.

PRÉCIPITATIONS

Table with columns: PLUIE (mm), NEIGE (cm). Shows precipitation records for the last 24 hours.

DEGRÈS-JOURS

Table with columns: Avant-hier, Ce mois-ci, Cette année, Normale pour l'année. Shows degree-day records.

LE MONDE

Table with columns: TEMPS, DEGRÉ, HEURE. Lists weather for various international cities like Aberdeen, Amsterdam, Ankara, Athènes, Auckland, Bâle, Beyrouth, Berlin, Bonn, Bruxelles, Le Caire, Casablanca, Copenhague, Dublin, Genève, Jérusalem, Lisbonne, Londres, Madrid, Malte, Moscou, New Delhi, Nice, Oslo, Paris, Rome, Moscou, Sofia.

CINÉMA

ASTRE I: 9480 Lacordaire (327-5000) - "L'homme des cavernes" 19 h 00.
ASTRE II: "Safes express" 19 h 10.
ASTRE III: "Des gens comme les autres" 19 h 10.
ASTRE IV: "Collège en folie" 19 h 10.
ASTRE V: "Madame Claude" 20 h 15.
ASTRE VI: "Le bon" 18 h 15; 21 h 00.
ASTRE VII: "Le retour de Mongo" 19 h 10.
ASTRE VIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE IX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE X: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XL: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XLI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XLII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XLIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XLIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XLV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XLVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XLVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE XLVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE XLIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE L: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LVIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXX: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXXI: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXIV: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXV: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVI: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXVII: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
ASTRE LXXXXXXXVIII: "Le choc des titans" 17 h 45; 21 h 45.
ASTRE LXXXXXXXIX: "La maison du lac" 17 h 30; 19 h 30; 21 h

ARTS ET SPECTACLES

# Elvis Gratton: portrait d'un colonisé ordinaire

par Nathalie Petrowski

«Les abrutis ont la même tête partout. Ils s'appellent Elvis Gratton de Brossard mais peuvent aussi s'appeler Elvis Dupont ou Elvis Ducon ou même Elvis Ming de la banlieue de Shanghai». L'ironie grinçante et vaguement patibulaire de Pierre Falardeau vient dégonfler les croissants chauds et rancir le beurre du petit déjeuner. Le joli café décapé au dissolvant culturel de la rue Saint-Denis ressemble tout à coup à la taverne Papineau.

Nous sommes une bonne dizaine convoqués autour du petit déjeuner par l'Institut québécois du cinéma (IQC). Parmi les visages anonymes, celui de Francis Simard, parachuté de la cellule Chénier à la cellule tout court, le visage aujourd'hui émoussé par la brise cinglante d'une liberté enfin retrouvée. Au centre de la table d'honneur, les cinéastes Pierre Falardeau et Julien Poulain, Jérolas de la contre-culture et grands lauréats du 11<sup>ème</sup> Festival de courts métrages de Lille (anciennement de Grenoble) section fiction avec «Elvis Gratton». Le film primé et réalisé dans le cadre du concours de fiction lancé par l'IQC et Radio-Québec raconte l'histoire d'Elvis Gratton, bon Québécois de chez nous et bon banlieusard de Brossard qui se prend au jeu dangereux de la colonisation. Curieusement, le Québec devient universel quand il récupère les mythes du voisin et montre l'oeil conscient mais dilaté du colonisé.

«Copier Elvis c'est typiquement rue Panet, soutient Falardeau. On a fait le film justement pour montrer à quel point le Québec était pogné avec El-

vis. On s'est rendu compte en cours de route que les autres pays sont tout aussi pognés que nous sauf qu'ils s'en rendent moins compte. On croyait que le Québec n'avait plus rien à dire. On a compris à Lille que le malaise est général, voire universel».

Falardeau, le verbo-réacteur, parle sous le regard conciliant de Julien Poulain, son partenaire de dix ans, le comédien, le comique, l'Elvis des deux. Celui-ci risque un furtif commentaire sur le fait qu'Elvis Gratton est un monstre mais qu'il a aussi été victime de la consommation qui a finalement touché les spectateurs européens.

Uniques lauréats canadiens parmi une dizaine de candidatures, dont celle de Jean-Claude Lauzon avec le célèbre *Piwi*, le dynamique duo ne nie pas que tous les festivals, y compris ceux des courts métrages, sont politiques. Ils disent avoir remporté le prix du prestigieux Festival de Lille à cause d'un Polonais et d'un Tchèque qui auraient insisté auprès des autres membres du jury pour récompenser leurs sens de l'humour plutôt tordeu.

Pour les jurés venus du froid et de l'Est, *Elvis Gratton* est avant tout une critique de l'impérialisme culturel américain et une dénonciation en douce du fascisme. Pour les Français, Elvis Gratton est un miroir à peine déformant de la droite. La droite, on le sait, est mal vue à Lille, bastion rouge et socialisant du ministre Pierre Maurois.

Mais autre pays, autre moeurs: pour le Québec, *Elvis Gratton* et sa satire d'une société d'illettrés et de quêtai-

nes, frôle le mépris et la médisance. Si les salles québécoises rient fort, elles rient souvent jaune. «On a de la difficulté à se moquer de notre propre société, soutient Falardeau. Les Italiens, par exemple, n'y vont jamais de main morte et n'ont pas peur de se couvrir de ridicule. Ici nous sommes toujours sur la défensive. C'est sans doute le lot des peuples colonisés».

Le cinéaste peut toujours parler. *Elvis Gratton* vient remonter le moral à dix ans de carrière dans le cinéma souffrant militant et engagé, depuis *Continuons le combat* (1971) en passant à *Mort* (1972), *Les Canadiens sont là* (1973), *Le Magra* (1975), *À force de courage* (1977), *Pea Soup* (1978) jusqu'au fameux *Speak White* (1980), refusé au Bureau des festivals parce que jugé «contraire aux politiques extérieures du Canada». «Avec Elvis, on avait le goût de se payer une traite sur la banlieue, de rire un peu», dit Falardeau.

Le duo risque cependant de retrouver son sérieux puisqu'il entend réaliser une fiction documentée sur la crise d'Octobre vue de l'intérieur. Francis Simard veillera évidemment à rétablir les faits et à nous dire tout ce que nous avons toujours voulu savoir sur la crise d'Octobre mais n'avons jamais osé demander.

Entre Lille et la cellule Chénier, le duo retournera à Brossard pour un dernier tango. Après *Star Wars II* et *Superman III*, ne manquez pas prochainement sur vos écrans, *Elvis Gratton II*, l'histoire d'un banlieusard de Brossard qui lâche Elvis pour suivre Plume Latraverse ou Paul Piché...



Julien Poulain dans «Elvis Gratton», court métrage primé récemment au Festival de Lille. «On a de la difficulté à se moquer de notre propre société», dit le réalisateur Pierre Falardeau.

## «Nous n'avions qu'une seule voix», à l'Extasse Une réflexion divertissante sur les liens du sang

par Jacques Larue-Langlois

Nous n'avions qu'une seule voix, de Pierre Guénette; une production des Pichous; mise en scène Murielle Lachance; décor Carl Pékar; costumes Sylvie Dagenais; avec Carole Chatel et Sylvie Germain; à l'affiche du café-théâtre L'Extasse, 816 rue Ontario est, à 20 h 30, du mardi au dimanche, jusqu'au 24 avril.

Deux jumelles, identiques ou non, sont-elles marquées par un destin génétique leur permettant de retrouver l'une dans l'autre ce double tant recherché que nous, individus singuliers d'origine, cherchons sans cesse et qualifications d'amour? L'idée d'élaborer un texte théâtral sur ce sujet est venue à Pierre Guénette à la suggestion de la comédienne Sylvie Germain. Il en a tiré *Nous n'avions qu'une seule voix*.

Pour Anne (Carole Chatel), la situation est relativement claire. Elle aime profondément sa jumelle, Marie (Sylvie Germain) et a eu en quelque sorte le domicile familial par jalousie et bon-ententisme à la fois, dès que cette dernière a manifesté son sentiment à un jeune homme, devenu depuis son légitime époux. Marie ne le voit pas du même oeil et lutte vivement en son for intérieur contre une attirance qui la trouble.

Leur rencontre, la première qui les réunisse vraiment depuis trois ans, à lieu chez Anne, un jour, un soir, où Marie s'est offert la clef des champs.

À travers leurs plus lointains souvenirs, elles revivent les moments les plus vifs d'une enfance normale, insouciance. Progressivement, les

liens proprement viscéraux qui les unissent se tisseront à nouveau jusqu'à ce que Marie, surmontant ses hantises de jeune femme bien, se laisse aller au plaisir intense de la communication totale avec sa jumelle.

Le texte est simple, souventes fois touchant et monté avec un juste recul qui passe aisément la rampe. Dans un adroit décor stylisé, les deux sœurs se regardent, se mesurent, échangent, partagent et puis éclatent de la joie que leur procure cette retrouvaille. Les petits numéros de chansons enfantines qu'elles revivent dans des costumes caricaturaux sont pleins d'une fraîcheur riante que la mise en scène de Murielle Lachance a agrémenté de gestes de poupées mécaniques. Mais, par de là la théâtralisation, c'est la tendresse et la complexité des deux protagonistes qui prend le premier plan.

Si Carole Chatel est douée d'une voix exceptionnelle, dont elle use comme une vieille pro, si elle confère aisément à son Anne l'initiative d'une authentique réunion, au-delà de la visite anodine que lui proposait sa sœur, c'est la prestation presque timide de Sylvie Germain, en Marie, qui touche vraiment. Sans artifice, à l'aide de moyens simples et généreux, elle compose un personnage irrésistible d'honnêteté et le fait impeccablement.

La pièce n'est pas longue, se joue sans entracte et la production qu'en offrent Les Pichous constitue un divertissement frais, en même temps que l'occasion d'une passionnante réflexion sur la nature des liens du sang.

## «Beau Monde» des Mimes Omnibus, à Espace libre

# Un délire visuel puissant sur les années 50

par Nathalie Petrowski

On entre dans la vieille caserne de pompiers devenue espace d'exploration théâtrale par une petite porte qui protège à peine des courants d'air. Passé le vestibule, on franchit une deuxième porte qui donne cette fois sur une curieuse salle paroissiale munie de gradins.

Le spectateur vient s'asseoir parmi une dizaine de dames en bleu aux chignons crépés. Les dames feuilletent avec tendresse des albums de fa-

mille et invitent le spectateur ébahi à regarder la photo de mariage, celle de la nouvelle maison de Brossard, celle de la première communion de l'ainé. De temps à autre, elles lèvent la tête et regardent en direction des diapositives projetées sur le mur du fond. Pour accéder aux diapositives, l'oeil du spectateur doit auparavant franchir une rangée immobile de soldats au garde-à-vous. Les uniformes kaki, les petits képis qui laissent dépasser des cheveux ras et des oreilles trop grandes, font

penser à Guillaume Plouffe parti se battre en Europe au grand désespoir de sa mère.

Nous voici plongés au coeur des années 50. Les dames en bleu, les soldats immobiles, ne sont pas des illusions, ni des acteurs, des danseurs, des figurants, ni même des mannequins. Ce sont des mimes, douze mimes partis à la recherche du temps perdu dans un spectacle éclaté qui affranchit la nostalgie de son vieux sentimentalisme. Intitulé *Beau Monde*, le spectacle trilingue et multidisciplinaire fait ressortir l'étouffant conformisme et la cruelle hypocrisie de la société étriquée

des années 50. Comme le dit si bien Jean Asselin, directeur des Mimes Omnibus et concepteur du spectacle, on n'a rien à dire mais on en a gros sur le coeur.

Dans le délire visuel qui s'ensuit, les six couples de mimes dévorent l'espace et le temps comme s'ils en avaient été privés depuis des siècles. Ne craignant pas l'hérésie, ils parlent, crient, dansent, s'envoient des taloches, se garrochent contre les murs, déploient une charge incontrôlable d'agressivité tout en donnant libre cours à leur imagination refoulée. Rarement a-t-on vu des mimes

faire autant de sparages et faire autant de bruit. «Lâches lousse» pendant deux heures dans des mises en scènes réalistes conçues comme des chocs électriques administrés à froid sur l'inconscient collectif, les mimes jouent leurs rôles successifs avec une distanciation ironique, caricaturale et tout à fait moderne.

Depuis le strip-tease des soldats sous l'oeil conciliant de leurs bien-aimées jusqu'à leur accablement au pied du mur dans le sifflement des sirènes sur l'air de *Tell Me Why Soldier Boy*, on assiste à la lente exécution de la femme, épouse modeste et prémoulée, esclave de sa gaine et des préjugés sociaux, écrasée contre les murs, violée, piétinée, muselée dans une société qui l'érige en statue pour mieux la momifier.

Féministe presque malgré lui, le spectacle est avant tout visuel et auditif. Dans les cris d'hystérie ou la musak de hall d'hôtel s'articulent des chorégraphies de mouvements, de couleurs et de scènes fantasmagoriques. Inutile de chercher à comprendre ou à expliquer. Certaines scènes, comme celle d'une course en chaise de cuisine ou celle de la mariée qui rase les murs ou encore celle de la rose crucifiée sur l'enclume de la tech-

nologie, frappent par leur beauté plastique et poétique et par la force pure et évocatrice de leur symbolique.

Dans le défilé continu des costumes et des uniformes, les couples, tels des mannequins coulés dans la cire comme Ken et Barbie, sont interchangeables. Leurs corps figés même dans la danse expriment en un seul mouvement la répression, la froideur des rapports humains et l'ampleur des pressions sociales.

Malgré certaines longueurs (le spectacle dure deux heures non-stop) et une certaine complaisance dans le matraquage, *Beau Monde* reste une puissante radiographie d'une époque que le recul nous porte à trop idéaliser. Faisant éclater les formes en même temps que les mythes, *Beau Monde* réussit le rare exploit de nous prendre par les tripes du début jusqu'à la fin. On ressent le spectacle physiquement avant même de commencer à comprendre. On regarde fasciné cette petite société silencieuse se révolter devant nos yeux avec une colère froide, complètement moderne et complètement universelle. L'audace pour une fois n'a pas de drapeau, pas de frontières et surtout pas de langue officielle.

**Das Boot**  
(le BATEAU)  
Un nouvel aspect de la Deuxième Guerre Mondiale.

ELYSEE 1  
35 MILTON 842-6053

En Allemand avec sous-titres Français

SEMAINE 6.20 & 9.10

UN FILM EXCEPTIONNEL, 14 ANS

**DIVA**

UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX

ELYSEE: SEMAINE 5.20, 7.30, 9.40, LAVAL: SEMAINE 7.10, 9.20

ELYSEE 2 LAVAL 2  
35 MILTON 842-6053 CENTRE LAVAL 688-7776

Les Films Paramount et les Cinémas Unis en collaboration avec

CFGLFM105,7 et LE DEVOIR

vous invitent à la première du film

POUR TOUS

NORBERT SAADA PRÉSENTE

LINO VENTURA MICHEL PICCOLI BRUNO CREMER

UN FILM DE YVES BOISSET

**ESPION LÈVE-TOI**

DIALOGUES DE MICHEL AUDIARD

BERNARD FRESSON HEINZ BENNETT

MUSIQUE DE ENNIO MORRICONE KRYSZYNA JANDA

ÉCRITURE YVES BOISSET MICHEL AUDIARD CLAUDE VEILLON

ROGER JENDLY MARC MAZZA

Europe / ugc

**Jeudi le 22 avril à 20 h 00 au cinéma PARISIEN**

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Pour participer au concours une personne doit inscrire ses nom, adresse et numéro de téléphone sur la formulé de participation ou sur une simple feuille de papier et la faire parvenir à l'endroit mentionné dans la réclame. Le concours débute le 10 avril pour se terminer le 17 avril, 1982. Les règlements de ce concours sont disponible à CFGL-FM, les bureaux des Films Paramount et au journal Le Devoir. Les droits en vertu de la loi sur les concours ont été payés.

Remplir et retourner à:  
ESPION, La compagnie des Films Paramount, 5887, ave Monkland, Montréal, H4A 1G6

Nom.....  
Adresse.....  
Téléphone.....

## Les Grands Ballets remportent un vif succès à New York

NEW YORK (PC) — Pour une compagnie de ballet qui parcourt quelque 100.000 kilomètres par année, mais se rend rarement sur Broadway, les Grands Ballets canadiens viennent d'obtenir un succès éclatant à New York.

La compagnie de Montréal a reçu des critiques presque toutes favorables. Celle d'Anna Kisselgoff, du *New York Times*, d'un poids considérable dans les milieux artistiques de la métropole américaine, a été particulièrement enthousiaste.

Après la première représentation, mercredi dernier, Kisselgoff a rapporté que les danseurs débordaient d'énergie et qu'ils démontraient de grandes qualités d'exécution.

Le deuxième soir, son opinion a été un peu différente, car elle a jugé que les danseurs canadiens n'avaient pas été à la hauteur dans l'interprétation de *L'Oiseau de*

feu, chorégraphie de Maurice Béjart, ainsi que dans *Jeu de cartes* de Brian Macdonald. Elle a loué les autres chorégraphies de Macdonald, qui constituaient l'essentiel du programme.

De mercredi à dimanche soir, Les Grands Ballets ont donné sept représentations au City Centre et, aux guichets, les affaires ont été meilleures que l'on espérait. Pour boucler, la compagnie souhaitait un minimum de \$50.000; elle a récolté \$51.461, malgré les fêtes chrétiennes et juives précédant Pâques et le mauvais temps.



Le Théâtre du Riveau Vert présente une comédie de Loleh Bellon **LE COEUR SUR LA MAIN**. Avec Yvette Brind'Amour, Catherine Bégin, François Cartier, Gisèle Schmidt et Bruno Doyon, dans une mise en scène de Danièle J. Suissa. Un spectacle drôle et touchant à voir jusqu'au 17 avril

LES CINÉMAS DU COMPLEXE DES JARDINS

14 ANS

**FANTÔME D'AMOUR**  
ROMY SCHNEIDER

GRAND PRIX DE CUMMINGS MANN HEIN

**HAZAL**  
POUR TOUS

PIERRE RICHARD

**LA CHÈVRE**  
POUR TOUS

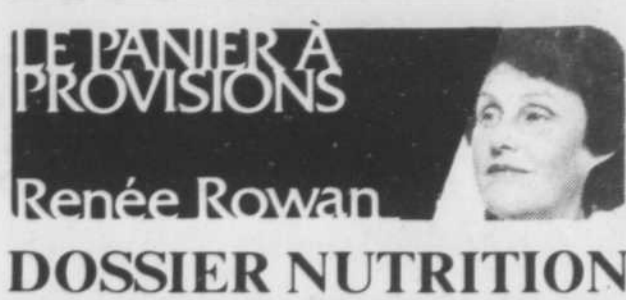
# Il faut se méfier de la salière, et encore davantage du sel caché

ON assiste présentement, aux États-Unis, à une forte offensive contre la consommation exagérée de sel. Il y a quelques semaines, le magazine *Time* (15 mars 1982) consacrait à ce sujet sa page couverture et un article de fond intitulé: «Le sel: un nouveau malfaiteur? (Salt: a New Villain?)».

Alors que pendant des années, les Américains ont considéré le sel comme un assaisonnement favori, un préservatif de choix (pour les viandes et les marinades, entre autres) et comme substance nutritive, aujourd'hui, on dit non au sel. C'est devenu le dernier monstre alimentaire à combattre, et que tout le monde fustige, pris encore une fois d'une espèce de fièvre hystérique. Est-ce à tort ou à raison?

Une chose est certaine, c'est que nous mangeons beaucoup trop de sel. L'adulte moyen consomme actuellement entre 10 à 12 grammes de sel par jour, soit l'équivalent de 2 1/2 c. à thé de sel ou 20 fois plus qu'il n'en faut pour répondre aux besoins vitaux de l'organisme, souligne Louise Lambert-Lagacé, diététiste-conseil. Ces besoins sont de 400 mg de sel par jour.

D'où viennent ces 10 à 12 grammes de sel consommés quotidiennement? Ils se répartissent ainsi: 3 grammes proviennent naturellement des aliments; 3 grammes sont



Renée Rowan

## DOSSIER NUTRITION

ajoutés au moment de la cuisson ou proviennent de la salière utilisée à table tandis que 4 à 6 grammes viennent des aliments transformés, ce qui est énorme. Le «gros méchant» est donc le sel caché, tout comme pour le sucre et le gras cachés.

Le dossier contre le sel se fait de plus en plus lourd et les pressions du public de plus en plus grandes. Ainsi, par exemple, aux États-Unis, des consommateurs ont demandé au gouvernement d'imposer un étiquetage sur les aliments pour qu'on connaisse leur teneur en sel. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas répondu à cette demande, laissant les fabricants libres de le faire ou non. Mais cette mesure serait certes la plus utile puisqu'elle permettrait aux consommateurs intéressés de connaître la quantité exacte de sel contenu dans chaque aliment ou mets déjà préparé.

Rappelons qu'au milieu des années 70, en réponse à des critiques et demandes non seulement des consommateurs, mais aussi du monde médical, les manufacturiers ont cessé d'ajouter du sel aux aliments pour bébés.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la quantité de sel que nous mangeons chaque jour n'a cessé d'augmenter. Cela est dû à plusieurs facteurs, dont une popularité grandissante en faveur des mets déjà préparés ou transformés, des conserves, des aliments surgelés et du fait que l'on mange de plus en plus souvent au restaurant.

Comme on l'a déjà vu, on peut contrôler jusqu'à 50% de notre apport en sel en choisissant des aliments moins transformés ou en réduisant la quantité de sel au moment de la cuisson ou à table en cessant de saler avant d'avoir goûté: certaines personnes salent tout par habitude. D'autre part, on ne doit pas éliminer tout le sel dans la cuisson ni tous les aliments transformés à moins de suivre une diète très sévère imposée par son médecin. Il s'agit, une fois de plus, de trouver le juste milieu.

Environ un cinquième de la population a intérêt, médicalement parlant, à diminuer sa consommation de sel parce qu'elle est prédisposée à l'hypertension tandis que les quatre autres cinquièmes ont avantage à le faire si on ne veut pas continuer à manger toujours plus de sel, sans compter que l'on a ainsi perdu le vrai goût des aliments.

On ne peut pas dire, souligne Louise Lambert-Lagacé, que le sel est la cause de l'hypertension, mais on remarque que dans toutes les populations qui consomment moins de sel, il y a moins de problèmes d'hypertension. On ne soigne pas l'hypertension en contrôlant seulement la quantité de sel que l'on mange, mais aussi en suivant un régime amaigrissant. Souvent, note la diététiste, c'est la

### Menu élevé en sodium

	Sodium (mg)
<b>Petit déjeuner</b>	
4 onces de cristaux à saveur de pamplemousse	87
2 tranches de pain grillé	300
2 c. à thé de beurre ou margarine	82
1 1/2 once de fromage fondu café nature	644
<b>Lunch</b>	
10 onces de crème de champignons en conserve	1140
1 sandwich contenant	300
2 onces de jambon et	500
1 once de fromage	400
1 «jello»	70
<b>Souper</b>	
1 poitrine de poulet	60
1 tasse de pois en conserve	349
1 tasse de pomme de terre en purée	620
1 c. à soupe de marinades	160
1/2 tasse de pudding instantané au chocolat	426
<b>Total</b>	<b>5138 mg</b>

soit l'équivalent d'un peu plus de 12 grammes de sel (un peu plus de 2 1/2 c. à thé)

### Menu pauvre en sodium

	Sodium (mg)
<b>Petit déjeuner</b>	
1 demi-pamplemousse	2
1 biscuit de blé filamenteux	10
4 onces de lait semi-écrémé	75
1 tranche de pain grillé	150
1 c. à thé de beurre ou margarine café nature	40
<b>Lunch</b>	
4 onces de jus de tomates	260
1 sandwich contenant	300
2 onces de poulet et de la laitue	40
1 c. à soupe de mayonnaise	84
1 pomme	2
<b>Souper</b>	
1 poitrine de poulet	60
1 tasse de pois verts frais	2
1 pomme de terre au four	4
tranches de tomate	5
1 yogourt aux fruits	73
<b>Total</b>	<b>1107 mg</b>

soit l'équivalent de 2.7 grammes de sel.

perte de poids qui a le plus d'influence sur l'hypertension.

On remarque par ailleurs, que les végétariens qui prennent la même quantité de sel dans leur alimentation que les omnivores ou mangeurs de viande, ont une pression sanguine moins élevée. On explique ce phénomène par une alimentation plus riche en fruits et légumes, donc plus riche en potassium, ce qui compense pour la quantité de sel absorbé.

Plusieurs personnes qui prennent des diurétiques pour contrôler leur pression sanguine ont en revanche très peu de notions quant au sel ou sodium contenu dans leurs aliments. Elles coupent le sel à table sans tenir compte du sel caché contenu dans les aliments transformés ou achetés déjà préparés. Contrôler le sel que l'on consomme chaque jour ne signifie pas seulement couper les cornichons, les «pretzels» et la pizza aux anchois, ou jeter sa salière, note *Time*. Ainsi, par exemple, aussi étonnant que cela paraisse, une portion de pudding instantané au chocolat contient deux fois plus de sodium qu'un petit sac de croustilles de pommes de terre (chips). À cause du sodium contenu dans la poudre ou le soda à pâte, les produits de boulangerie ou de pâtisserie achetés dans le commerce, ainsi que les céréales constituées pour de nombreux consommateurs la première source de sodium. Plusieurs préservatifs, tel le benzoate de sodium, le nitrite de sodium ou encore le monosodium glutamate, contribuent aussi à augmenter la consommation de sel.

La différence peut être

énorme d'un produit à l'autre et cela est fort difficile à contrôler puisque l'étiquetage ne dit rien à ce propos. Ainsi, toujours selon le *Time*, une boîte de 6 onces de pâte de tomate Del Monte contient 12mg de sodium tandis que la même quantité mais de la marque Hunt, en renferme 610 mg.

D'où l'intérêt à manger le plus possible de produits frais

préparés à la maison. Diminuer sa consommation de sel ne peut se faire du jour au lendemain. Il s'agit d'un véritable sevrage. Perdre le goût du sel peut prendre de trois à six semaines, mais une fois l'habitude acquise et le vrai goût des aliments retrouvé, on préfère des mets moins salés: moins on sale, moins on aime le salé. C'est une excellente raison de s'y mettre!



### Frites salées ou pas?

Comme si on ne mangeait déjà pas assez de frites! Un technicien français, Daniel Kutza, de la compagnie Filon Pichon, montre ci-dessus combien il est facile d'obtenir des frites en un temps record. Il suffit d'insérer une pièce de 5 F (l'équivalent d'un dollar environ) dans la machine à frites et d'attendre patiemment qu'une minute s'écoule, soit 50 secondes pour le temps de friture et 10 secondes pour leur donner le temps de s'égoutter... Vous obtenez alors l'équivalent d'une tasse de frites bien chaudes et croustillantes, affirment les promoteurs de ce nouveau gadget. Ce distributeur de frites inventé par un Français du nom de Marliotti, coûte 60,000 FF, c'est-à-dire environ 12,000. Tout ce que la dépêche de la Presse Associée ne dit pas, c'est si cette machine sale ou non les frites!

(Photolaser AP)

## 10 manières de chasser le sel...

- en diminuant sa consommation d'aliments cuisinés par l'industrie;
- en n'ajoutant pas de sel à la cuisson des légumes;
- en n'ajoutant pas de sel à la cuisson du riz ou des pâtes;
- en faisant attention à sa consommation de «fast food» genre frites, hamburgers garnis de tout un assortiment de marinades — et à toutes les préparations dites instantanées, genre pudding instantané;
- en mangeant des crudités plutôt que des marinades;
- en mangeant des soupes-maïson plutôt que des soupes en conserve, en sachets ou en cubes;
- en surveillant sa consommation de sauces fortement assaisonnées tel les sauces «soya» ou «tamari» très riches en sel — 1 c. à thé de sauce soya (5 ml) contient 440 mg de sel alors que la même quantité de sauce Worcestershire en contient 68 mg;
- en utilisant comme assaisonnement des fines herbes ou un filet de citron plutôt que de «vider» la salière;
- en surveillant sa consommation d'eaux minérales très salées tel Vichy, Saratoga, Vie de Vie, Montclair ou en leur substituant des eaux de sources comme Evian, Perrier, Canagua ou Saint-Hilaire;
- en se rendant compte que les aspirines, certains laxatifs comme le Métamucil instantané, ou les antiacides tel Roloids, Alka Seltzer et le Lait de magnésie, contiennent du sel.

## LES BONS ACHATS

Le boeuf est à l'honneur des «bons achats» cette semaine, les prix oscillant considérablement entre d'une chaîne à l'autre. Un consommateur averti... Métro et Richelieu offrent le kilo de boeuf à \$1.94 le kilo. Bien appâté, cet abat constitue un apport protéinique plutôt économique. La fesse de veau mise en marché chez Provigo et Econoprix à \$6.57 et \$6.59 le kilo mérite aussi une attention particulière. Congelée, cette coupe peut être conservée pour les repas de fête.

Tomates, concombres, poivrons verts, échalotes et céleri remplaceront la laitue dans les salades et plateaux de crudités, l'écart entre la qualité et le prix de cette dernière s'étant considérablement agrandi au détriment du consommateur ces dernières semaines. Le raisin noir Barlinka fait actuellement son apparition sur les étagères. Métro l'annonce à \$2.82 le kilo. Cultivé dans la vallée de Hex de la province du Cap, en Afrique du Sud, cette variété de raisin était exportée jusqu'à maintenant surtout en Europe. Charnu, sucré et très ferme, le raisin Barlinka est délicieux et se conserve bien. Comme tous les raisins à cette date de l'année, il demeure cependant un luxe.

Le choix de fruits frais reste plutôt limité et les prix en ce domaine s'avèrent fort élevés. Il faut cependant se rappeler que dans une alimentation saine, la qualité remplace quelquefois la quantité. Un fruit frais peut remplacer avantageusement pâtisseries, confitures, sucreries, etc.

(L'entrée en vigueur du système métrique se fait graduellement. Les prix mentionnés dans cette chronique le seront donc au kilogramme et à la livre durant cette période de transition. Ces prix ne valent que pour la région de Montréal.)

**A & P:** cuisses entières de poulet frais, \$2.18/kg (\$0.99/lb); poitrines entières de poulet frais, \$4.17/kg (\$1.89/lb); rôti de boeuf désossé, croupe ou extérieur de ronde, \$5.93/kg (\$2.69/lb); rôti de pointe de surlonge ou d'intérieur de ronde, \$6.15/kg (\$2.79/lb). Poisson: filets de roberge surgelés, \$3.28/kg (\$1.49/lb). Fruits et légumes: pommes rouges ou jaunes Délicieuse, \$1.65/kg (\$0.75/lb); poires Packham, \$2.18/kg (\$0.99/lb); mais en épis, \$1.49; tomates roses, \$2.18/kg (\$0.99/lb).

**Boeuf, coupes variées** dans toutes les chaînes.

**Fesse de veau,** chez Provigo et Econoprix à \$6.57 et \$6.59 le kilo.

**Tomates,** \$1.92 le kilo.

**Poivrons verts,** \$1.52 le kilo.

**Cooprix:** coupe budget de boeuf, \$3.24/kg (\$1.47/lb); rôti de palette, coupe régulière, \$2.80/kg (\$1.27/lb); bifteck de ronde désossé ou rôti d'extérieur de croupe, \$5/kg (\$2.27/lb). Fromage: Jarlsberg de Norvège, \$7.69/kg (\$3.49/lb). Poisson: filets de morue frais, \$5.05/kg (\$2.29/lb); brochet frais, \$3.73/kg (\$1.69/lb); crevettes non décortiquées, avec têtes, surgelées individuellement, \$3.95/kg (\$1.79/lb). Fruits et légumes: poires Bartlett (120), \$1.28/kg (\$0.58/lb); oranges sans noyau de choix, (88), \$0.18 ch; échalotes, \$0.18/pqt; oignons, \$0.90 le 5 lb.

**Econoprix:** poulets surgelés, U, 2 à 4 lb, \$1.85/kg (\$0.89/lb); fesse de veau surgelée, désossée, 5 à 6 lb, \$6.59/kg (\$2.99/lb). Fruits et légumes: pommes Granny Smith (150), \$1.26/kg (\$0.57/lb); mandarines Kinnows (135), \$1.04/kg (\$0.47/lb); pommes de terre, \$0.78/10 lb; tomates roses de serres, \$1.92/kg (\$0.87/lb).

**IGA/Boniprix:** boeuf haché ordinaire, \$3.05/kg (\$1.38/lb); longues de porc frais, portion des côtes, environ 3 lb, \$3.04/kg (\$1.38/lb); cuisses de poulet surgelées individuellement, \$2.82/kg (\$1.28/lb); poitrines, \$3.92/kg (\$1.78/lb). Fruits et légumes: pommes Spartan, \$1.49/3 lb; melon d'eau, \$0.86/kg (\$0.39/lb); concombres anglais, moyens, \$0.79 ch; piments verts, \$1.52/kg (\$0.69/lb); échalotes, 2 pqt/\$0.49.

**Métro:** bifteck de ronde, désossé, tranche entière, \$4.14/kg (\$1.88/lb); boeuf haché maigre, \$4.36/kg (\$1.98/lb); rôti d'extérieur de croupe, \$4.14/kg (\$1.88/lb). Poisson: saumon rose du Pacifique, surgelé, complet ou demi, \$4.59/kg (\$2.08/lb).

Fruits et légumes: raisins noirs Barlinka, \$2.82/kg (\$1.28/lb); pamplemousses blanches, (48), \$6.81/39; poires Bosc, \$1.96/kg (\$0.89/lb); poivrons verts, gros format, \$1.94/kg (\$0.88/lb); concombres anglais, moyen, \$0.78 ch; pommes de terre, \$0.79/10 lb.

**Provigo:** poulets surgelés, A, 3 à 4 lb, \$1.94/kg (\$0.88/lb); bifteck ou rôti de côtes, \$7.45/kg (\$3.38/lb); soc de porc fumé Provigo, \$4.37/kg (\$1.98/lb); foie de veau tranché, produit frais et décongelé, \$5.25/kg (\$2.38/lb). Poisson: filets de morue surgelés, \$4.37/kg (\$1.98/lb). Fruits et légumes: grosses bananes, \$0.77/kg (\$0.35/lb); poires Bartlett, \$1.74/kg (\$0.79/lb); céleri Pascal (24), \$0.69 ch; carottes, \$0.59/2 lb; concombres Super Select, 2/80.89.

**Provigo:** boeuf haché ordinaire, \$2.82/kg (\$1.28/lb); fesse de veau surgelée, désossée, \$6.57/kg (\$2.98/lb); cuisses de poulet surgelées, sans dos, \$2.05/kg (\$0.98/lb); poitrines, \$3.26/kg (\$1.48/lb). Fruits et légumes: raisins rouges Empereur, \$2.18/kg (\$0.99/lb); pommes Granny Smith, \$1.74/kg (\$0.79/lb); oranges Jaffa, \$2.49/4 lb; mais en épis, 5/80.99; choux verts, \$0.64/kg (\$0.29/lb).

**Richelieu:** bifteck de ronde, désossé, tranche entière, \$4.14/kg (\$1.88/lb); rôti d'extérieur de croupe, \$4.14/kg (\$1.88/lb); bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$6.35/kg (\$2.88/lb); foie de boeuf de choix, produit décongelé, \$1.94/kg (\$0.88/lb). Poisson: filets de morue surgelés, \$2.78/600g. Fruits et légumes: raisins rouges Empereur, \$2.62/kg (\$1.19/lb); pommes jaunes Délicieuse, (125), \$1.30/kg (\$0.59/lb); oranges Jaffa (123), \$1.59/douz.; choux verts (\$0.57/kg (\$0.26/lb); céleri Pascal (24), \$0.69 ch.; tomates roses, \$2.18/kg (\$0.99/lb).

**Steinberg:** épaule de porc frais, genre picnic, \$2.60/kg (\$1.18/lb); soc de porc frais, \$2.82/kg (\$1.28/lb); boeuf haché ordinaire, \$2.82/kg (\$1.28/lb). Poisson: filets de morue surgelés, \$2.09/454 g. Fruits et légumes: fraises, \$1.09/ch; oranges Jaffa (105), \$2.16/douz. ou \$0.18 ch; raisins verts sans pépin, \$3.48/kg (\$1.58/lb); mais, \$1.15 ou \$0.23 ch; champignons, \$1.19/chop.

Suzanne MARCHAND

**pour jins gourmets seulement**

**Au Vieux Montréal**  
Restaurant Français  
Tous les soirs...  
Table d'hôte à partir de \$9.95  
361 est, rue St-Paul  
Vieux Montréal  
Réservations: 861-5337

**La recette de la semaine**  
par Santa Di Marco-C.  
du restaurant chez Ubaldo

**Gelée de Poulet**  
(pour 4 personnes)  
1/2 poulet/300 gr. de jarret de boeuf/pieds de veau/carottes/oignons/céleri/touilles de laurier/2 blancs d'oeufs/pincée de sel.  
Mettez sur le feu la viande, les légumes, le laurier, le sel, abondamment recouvert d'eau. Avant l'ébullition, écumez. Enlevez le poulet dès qu'il est cuit. Laissez mijoter le reste pendant 2 heures. Pansez et dégraissez le bouillon. Pour clarifier la bouillotte, mettez dans le bouillon froid 2 blancs d'oeufs battus. Faites bouillir pendant 15 minutes. Passez le bouillon à travers une mousseline. Laissez refroidir au réfrigérateur. Cette gelée est excellente pour recouvrir le poulet coupé en morceaux.

**Nos spéciaux du soir**

Entrée de pâtes Assiette de divers poissons	\$10.75
Entrée de pâtes Assiette de viandes assorties	\$7.75

fine cuisine italienne les pâtes sont faites à la maison  
chez Ubaldo 6562 boul. st-laurent, mtl - tél. 274-7461

**ALEXANDRE**  
son petit bar en entrant...  
**ALEXANDRE**  
son restaurant français  
Lunch d'affaires le midi de \$5.15 à \$7.25  
Une des bonnes tables du centre-ville!  
**ALEXANDRE**

«English Pub» au 1er étage  
«All english beers»  
1454 rue Peel  
face à l'hôtel Sheraton Mont-Royal  
rés: 288-5105

À Magog, une bonne adresse...  
**l'Auberge de l'étoile**  
Tous les sports de saison  
rés: (819) 843-6521  
Près du Mont Orford face au lac Memphremagog

**Casa**  
cuisine italienne  
**Fernandel**  
50 est, rue Jarry  
Rés.: 381-9650  
Ouvert de 11h. à 23h. Samedi de 17h. à 23h.

Reservations: 849 8294 Apportez votre vin  
**Le P'tit Machon**  
CUISINE FRANÇAISE — Dim. à Merc.  
DINER D'AFFAIRES Midis: Lun. à Ven. (3.95 à 7.95)  
172 DULUTH EST MONTREAL

**gibby's**  
GRILLADES ET FRUITS DE MER  
298 Place d'Youville, Montréal  
Tél.: 282-1837  
St-Sauveur des Monts, P.Q.  
Tél.: 277-5275  
Fort Lauderdale

**Restaurant "LES FILLES DU ROY"**  
Un chaleureux retour aux traditions...  
Cuisine québécoise et française  
Repas d'affaires  
Brunch le dimanche  
415 rue Bonsecours  
Vieux-Montréal  
849-3535  
stationnement

# Communications: Québec est invité à créer une société de recherches

par Rodolphe Morissette

Au gouvernement du Québec un comité de travail polysectoriel recommande un virage radical et urgent en faveur de la recherche et du développement dans le secteur des communications au Québec.

En juillet dernier, le groupe de travail se voyait accorder par le gouvernement le mandat de préparer un rapport sur la situation de la recherche et du développement dans l'ensemble du domaine des communications au Québec et de présenter les recommandations sur les voies d'action possibles pour l'avenir. Le comité, présidé par M. Roger Jauvin, vice-président exécutif du Groupe Vidéotron, et composé de représentants variés de l'entreprise privée, du monde universitaire et du gouvernement, a remis dernièrement son «rapport de conjoncture» intitulé *Bâtir l'avenir*. Hier, le ministre des Communications du Québec, M. Jean-François Bertrand, le rendait public, sans dire cependant de quelle façon son ministère en disposerait.

M. Bertrand a néanmoins reconnu que si son ministère, depuis sa création fin des années 60, s'était préoccupé d'abord de la préservation du caractère spécifique du développement culturel du Québec, l'heure était venue de prendre un nouveau virage, «radical et vigoureux» et de s'occuper maintenant en première ligne des incidences socio-économiques des communications dans la province française.

Le rapport va en ce sens en proposant que le gouverne-

ment agisse «de façon urgente et ferme», et plusieurs raisons. D'abord parce que le secteur des communications est «en pleine mutation» et produit maintenant des effets socio-économiques tout à fait décisifs. On assiste en effet dans ce domaine à une interconnexion de plus en plus intense des réseaux et des services, les uns et les autres toujours plus complexes et plus nombreux. Or il importe de voir à ce que les «choix sociaux déterminants» soient faits et que l'État y joue son rôle; bref, il faut éviter de laisser les communications évoluer selon «un déterminisme technologique» aveugle.

Ensuite, le rapport insiste sur le fait que la situation est particulièrement critique au Québec. Entre autres, parce que celui-ci n'a que fort peu développé sa maîtrise des communications. Il est exclu du milieu où se fait vraiment la recherche et le développement en ces matières; au Canada, cela se concentre surtout dans la région d'Ottawa, mais le plus souvent, les multinationales y procèdent dans d'autres pays que le nôtre. Par ailleurs, la concurrence internationale devient telle dans le secteur que si le Québec néglige de s'engager dans la recherche et le développement, il se retrouvera à brève échéance comme pur et simple consommateur de produits et de services conçus et commercialisés ailleurs. Enfin, il importe que le Québec définisse et évalue lui-même les modèles technologiques à privilégier sur son territoire.

Après avoir recensé en détail les expériences américaine et japonaise, allemande, française, anglaise, suédoise et canadienne, les auteurs du rapport formulent un bon nombre de recommandations, dont la principale est sans doute la création d'une corporation sans but lucratif — la «Cherco» — dotée d'un fonds d'investissement pour les recherches dans les secteurs qui privilégierait au départ un plan d'action gouvernemental. Dotée d'un fonds d'investissement de quelque \$167 millions pour cinq ans, provenant des gouvernements provincial (\$50 millions) et fédéral (\$25 millions), de même que du secteur privé, la nouvelle corpo-

ration aurait entre autres pour responsabilité de gérer les priorités de la recherche et du développement, de coordonner les projets en ce sens, développer une approche concertée, etc. Le «plan d'action» réclame par le rapport devrait se fonder sur une politique gouvernementale claire et ferme. Visant à mettre fin au laisser-faire actuel en ce domaine, le plan d'action devrait adopter, dit-on, une «approche systématique», qui présente comme d'emblée interdépendants tous les éléments de la mosaïque de communication; il devrait «intégrer de façon concertée les objectifs et les rôles des intervenants», prévoir la création des outils de gestion capables de réaliser le rattrapage qui s'impose et ne pas résister à se doter des ressources humaines et financières nécessaires.

Enfin, le rapport formule des recommandations plus précises dans chacun des domaines de la communication: téléphonie, radio-télévision, médias écrits et édition, télématique. Toutes ces propositions vont dans le sens de mettre tout le monde dans le coup d'une «stratégie industrielle» globale: petites, moyennes et grandes entreprises, universités et gouvernement provincial en concertation avec le fédéral.

Le ministre des Communications a précisé les suites immédiates qu'il voulait donner au rapport de conjoncture. D'ici l'été, d'abord, le gouvernement procédera à des consultations systématiques auprès de tous les agents du milieu des communications, afin de recueillir l'adhésion de la majorité d'entre eux. Il profitera notamment du colloque qui tiendra, fin avril, l'Association de la recherche en communication du Québec (les états généraux de la télématique) pour y entendre la plupart des ténors du milieu.

Dans un deuxième temps, le ministère des Communications voudra connaître les positions, sur le même sujet, des ministères de l'Agriculture, de l'Énergie et des Ressources, puis des Transports, afin de mener avec eux une action concertée. Enfin, le ministère des Communications devrait formuler, dans un an, la nouvelle «politique québécoise en communication».

## ÉDUCATION

### Concert d'élèves à la PdA

Quelque 700 élèves provenant d'une vingtaine d'écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) donneront aujourd'hui un concert à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts de 14 h à 15 h (élèves du primaire) et à 19 h 30 (pour les parents et le public). Le programme du concert a été élaboré de façon à mettre en valeur toutes les options musicales offertes dans les écoles de la CECM: chorale, instruments à cordes et à vent, harmonie, orchestre symphonique. Ce sont quatre conseillers pédagogiques en musique de la CECM, Mmes Viviane Charbonneau, Michèle Clerk, Caroline Guay et Pauline Bessette, qui ont organisé cette manifestation dont l'ampleur constitue une «première» dans l'histoire de la commission scolaire.

Ce sont les six formations musicales de la CECM qui interpréteront des oeuvres du répertoire classique, populaire et folklorique, y compris trois oeuvres de compositeurs québécois — Miville Bois et Michel Perreault. Il s'agit de l'Harmonie CECM,

la Chorale CECM, un groupe de 40 guitaristes, un ensemble Jazz-Rock, l'Orchestre à cordes et l'Orchestre symphonique de l'école Joseph-François-Perreault.

### L'éducation sexuelle obligatoire?

Sept organismes ont demandé dans une déclaration commune au ministère de l'Éducation d'implanter un programme obligatoire d'éducation sexuelle à caractère non sexiste et non discriminatoire. Il s'agit de l'Association communautaire homosexuelle (Université de Montréal), l'Association des sexologues du Québec, l'Association pour la communauté gaie du Québec, le Collectif d'information sexuelle et sexuelle, la Fédération du Québec pour le planning des naissances et le Mouvement laïque québécois.

Cette déclaration faite en réponse au lancement de la deuxième version du programme québécois d'éducation sexuelle, exige que le programme devienne obligatoire en septembre 1983 reconnaisse et valorise la diversité des orientations sexuelles et permette à l'individu de choisir librement et d'assumer sa sexualité en personne responsable et respectueuse des choix d'autrui.

On réclame en outre que l'éven-

tuel programme mette en question les rôles sexuels, les attitudes, les valeurs et dénonce les comportements d'exploitation, d'oppression et de violence sexuelles. De plus, on demande que tout organisme dont le travail d'éducation sexuelle s'inscrit dans cette optique bénéficie de supports nécessaires à son travail et soit consulté dans la planification et la réalisation du programme. Par ailleurs, les sept organismes exigent que le programme soit dégagé des enseignements doctrinaux des diverses Églises et soit dispensé sur une base hebdomadaire par des personnes compétentes, sexologues ou autres personnes formées pour enseigner le programme.

### Contre l'analphabétisme

Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation a commencé récemment les recommandations du rapport Jean (formation des adultes) visant à mettre sur pied une campagne nationale pour enrayer l'analphabétisme au Québec. Le rapport propose en effet des investissements de \$8 millions par année pendant cinq ans qui permettront d'alphabétiser 20.000 personnes par année (100.000 en cinq ans), ce qui correspond à 50% des analphabètes identifiés.

«L'intention est valable, réplique le Regroupement, mais nous semble bien peu réaliste et nous démontré quel point le problème de l'analphabétisme et le comportement des analphabètes sont mal connus. Nous sommes d'accord avec un investissement accru de l'État mais nous ne pouvons qu'émettre des réserves sur la formule proposée: d'une part parce que nous considérons que le rapport sous-estime le nombre d'analphabètes au Québec mais aussi parce qu'il surestime le nombre d'analphabètes qui s'inscriront aux activités durant cette période ainsi que le taux de croissance naturel ou encore la durée d'un programme d'alphabétisation. La formule mathématique qui définit l'analphabète complet comme étant celui qui a moins de cinq années de scolarité entre clairement en contradiction avec la reconnaissance du fait que la structure actuelle reproduit toujours des analphabètes... parfois diplômés. Le rapport reconnaît cette réalité puisqu'il manifeste clairement la nécessité de reviser la formation chez les jeunes. Nous pensons qu'il est utopique de penser régler le problème de l'analphabétisme en cinq ans et que l'engagement de l'État doit se faire à plus long terme, ne serait-ce que pour recevoir les analphabètes que le système produit actuellement.»

Angèle DAGENAIS

# Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

## NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 87¢ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de dossiers ne coûte que huit dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution. Pour suggestion, rédaction, montage...

Téléphonez ou écrivez à:

**LE DEVOIR**  
211, rue du Saint-Sacrement,  
Montréal H2Y 1X1

Compétence: **Micheline Turgeon**, Rens.: 844-3361

## Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

**CABANA, Louis Eugène.** — À Montréal, le 10 avril 1982 à l'âge de 89 ans, est décédé M. Louis Eugène Cabana époux de feu Stella Verónica Sullivan. Il laisse dans le deuil sa fille Geneviève. Les funérailles ont eu lieu le 13 avril à la chapelle de la basilique cathédrale Marie-Reine-du-Monde. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

**HÉBERT, Père Joseph G.** — À Ste-Agathe-des-Monts, le 12 avril 1982 à l'âge de 86 ans et 11 mois, est décédé le Père Joseph G. Hébert, O.S.A. de Marie-Immaculée, né à Québec en 1895 de feu Gaudiose Hébert et de feu Malvina Laroche. En 1915 il entra chez les O.M.I. à Ville Lasalle, ordonné prêtre en 1921 à Ottawa, première obédience en 1922 à l'Université d'Ottawa où il fut professeur, préfet de discipline, doyen des arts et recteur de 1936 à 1942. Après son rectorat il fut curé au Cap-de-la-Madeleine (Ste-Madeleine), à Mont-Joli (Notre-Dame-de-Lourdes), Granby (Assomption) et Ottawa (Sacré-Coeur). Retiré depuis 1964 il vécut d'abord à Ottawa (Maison de l'Assomption) et depuis mars 1974 en notre Maison des Oblats, 460, 1ère

rue à Richelieu. Les funérailles auront lieu mercredi à 14 h 30 au même endroit et l'inhumation au cimetière des Oblats à Richelieu.

**JUTEAU, Yvan Dr.** — À Montréal, le 13 avril 1982 à l'âge de 70 ans, est décédé le Dr. Yvan Juteau, anesthésiste autrefois de Rouyn-Noranda, époux de Yolande Benoit. Il laisse également 3 filles, Danielle, Paule et Camille, 3 gendres, Peter Lee, Gerald Hourihan, Thomas Kent ainsi que 4 petits-enfants. La dépouille ne sera pas exposée. Une messe de requiem sera célébrée à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde le samedi 17 avril à 10 h 00. Des dons au service des soins palliatifs de l'Hôpital Royal Victoria de Montréal seraient appréciés.

**VÉZINA, François.** — À Montréal, le 11 avril 1982 à l'âge de 85 ans, est décédé M. François Vézina, époux en première noce de Anna Donato (décédée) et en 2e noce, Madeleine Dupeux. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Gisèle (Aurélien Noël), Monique (Jules Soucy), François Jr. (Marie-Claire Trudel), 18 petits-enfants et des arrière-petits-enfants, ses sœurs Aline Jalbert, Simone Girard, son beau-frère Aurélien Dupeux (Aline Couillard) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 15. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Ltée No 3860 boul. Décarie (angle boul. NDG), pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 14 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



À compter du 6 mai et ce, à tous les quatre jours, LE DEVOIR vous consacrer une rubrique publicitaire personnalisée! Considérant que dans votre secteur se retrouve une concentration importante de lecteurs du DEVOIR, nous croyons qu'il s'agit là d'une occasion sans pareille de vous regrouper et de vous faire voir par un public-cible...

**Robert Campeau**  
844-3361

## PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclairais tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée). P.L.

## Nécrologie



M. François Vézina

À Montréal, le 11 avril, à l'âge de 85 ans est décédé M. François Vézina. Diplômé de l'École des H.E.C. et de l'École libre des Sciences Politiques de Paris et docteur en Sciences Politiques de l'Université de Montréal dont il était professeur émérite, il fut également un des fondateurs de l'Institut de traduction. Après une longue carrière dans l'enseignement tant à l'École des H.E.C. qu'à l'École Polytechnique et à la faculté des Sciences Sociales comme professeur de géographie économique, d'économie politique et de finances publiques, il se joignit à la Canadian Underwriters Association en qualité de directeur du service de traduction. Tout en poursuivant sa carrière de professeur, il fit partie de diverses commissions d'enquêtes tant fédérales que provinciales et assumait la responsabilité de la traduction des bulletins économiques mensuels de la Banque de Montréal et de la Banque de Commerce. Il fut également professeur à la French Summer School de l'Université McGill.

## Ecole des Hautes Études Commerciales HEC

### Poste de professeur d'économie

L'Institut d'Économie Appliquée est présentement à la recherche d'un professeur à temps plein pour participer à l'enseignement et à la préparation de cours au niveau du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat. En plus de travaux de recherche dans son domaine d'expertise, il peut être appelé à siéger sur des comités et à assumer diverses charges administratives.

**Exigences:** Posséder ou être en voie d'obtenir un doctorat en sciences économiques.

Une attention particulière sera accordée aux candidats(es) se spécialisant en politiques et problèmes économiques, macroéconomie appliquée, etc.

Les personnes intéressées feront parvenir leur curriculum vitae avant le 27 avril 1982 au:

Directeur de l'Institut d'Économie Appliquée  
École des Hautes Études Commerciales  
5255, avenue Decelles  
Montréal, H3T 1V6



Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

4200, boul. Dorchester ouest, Montréal, Qué. H3Z 1V4

## Syndic adjoint

**NATURE DU TRAVAIL:** Sous l'autorité du syndic, agit en qualité d'adjoint dans les dossiers relatifs à la discipline professionnelle.

### ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

- Fait enquête conformément aux dispositions prévues au Code des professions.
  - Porte toute plainte justifiée auprès du Comité de discipline.
  - Exécute tout mandat spécial requérant son intervention en qualité de syndic adjoint.
- QUALIFICATIONS REQUISES:**
- Être membre de L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.
  - Baccalauréat en nursing ou l'équivalent exigé.
  - Posséder un minimum de sept (7) ans d'expérience clinique et trois (3) ans d'expérience en gestion.
  - S'exprimer avec facilité en français et en anglais.
  - Porter intérêt pour l'aspect légal et disciplinaire de la profession.
  - Posséder des connaissances du droit et des procédures judiciaires seraient un atout.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de

**MME GEORGETTE GUY**  
SERVICE DU PERSONNEL

## Société d'archéologie et de numismatique de Montréal

recherche

### Poste: ARCHÉOLOGUE (2 postes)

#### Fonctions:

- Sous la supervision d'un comité de représentants de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, de la ville de Montréal et du Ministère des Affaires culturelles;
- coordonner toutes les activités nécessaires à la réalisation d'un chantier de fouilles archéologiques;
- enregistrer, analyser, interpréter les vestiges archéologiques;
- rédiger des rapports de fouilles;
- participer avec le comité ci-haut mentionné à l'élaboration, l'orientation et la planification de la recherche archéologique effectuée dans le Vieux-Montréal.

### Poste: ARCHÉOLOGUE

#### Fonctions:

- Sous la supervision d'un comité formé de représentants de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, de la ville de Montréal et du Ministère des Affaires culturelles;
- effectuer l'inventaire exhaustif des artefacts;
- analyser les artefacts en fonction de problématiques précises;
- rédiger des rapports d'analyses;
- participer à l'élaboration et à la planification de la recherche archéologique dans le Vieux-Montréal.

**Exigences:** Les candidats(es) pour l'un de ces trois postes doivent posséder:

- une maîtrise en archéologie historique et deux années d'expérience dans la direction de chantier de fouilles archéologique ou;
- un bac en archéologie, histoire ou anthropologie et 5 années d'expérience dans la direction de chantier de fouilles;
- pour le poste d'archéologue chargé de l'inventaire, des expériences dans la direction de chantier et dans l'analyse d'artefacts sont nécessaires.

### Poste: ASSISTANT DE RECHERCHE EN CULTURE MATÉRIELLE

#### Fonctions:

- assister le chercheur en culture matérielle dans ses activités d'inventaire;
- assumer la responsabilité de toutes les activités générales par un laboratoire en archéologie.

#### Exigences:

- avoir une bonne connaissance des artefacts tant au niveau de leur identification qu'au niveau des traitements particuliers qu'ils requièrent;
- 2 années d'expérience dans la direction d'un laboratoire d'archéologie (achat d'équipement, supervision d'équipes, etc.);
- posséder un bac en archéologie ou histoire ou anthropologie.

### Poste: 2 ASSISTANTS ARCHÉOLOGUES

#### Fonctions:

- assister l'archéologue dans les opérations d'enregistrement des vestiges archéologiques.

#### Exigences:

- connaître le maniement d'appareils d'arpentage et de photographie;
- être familier avec les artefacts (période historique) de façon à procéder à leur triage sur le terrain;
- avoir participé à au moins 1 chantier de fouilles à titre d'assistant;
- posséder un bac en archéologie ou histoire ou anthropologie.

**Date limite:** Toutes les candidatures devront parvenir avant le 30 avril 1982

Toutes les personnes intéressées à postuler pour l'un ou l'autre de ces postes sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Société d'archéologie et de numismatique de Montréal  
À l'attention de M. Pierre Brouillard  
280, rue Notre-Dame est  
Montréal H2Y 1C5

Pour les postes d'archéologues et de chercheur en culture matérielle, il est demandé en sus de faire parvenir deux copies de rapports de fouilles ou d'analyse rédigés dans le cadre d'activités archéologiques antérieures. Les modalités et la durée d'engagement sont à discuter ultérieurement et cela pour chacun des postes précités.

SPORTS

Le Canadien subit une élimination éclair contre les Nordiques
Ça fait plus mal que l'an dernier (Gainey)

par François Lemenu

La Sainte-Flanelle est déjà en vacances!

Pour la troisième année de suite, le Canadien a subi une élimination éclair en perdant 3-2 en prolongation face aux Nordiques de Québec dans le cinquième et ultime match de la série huitième-de-finale de la Coupe Stanley, hier soir.

Dale Hunter, d'embolie le meilleur joueur des Nordiques au cours de cette série, a marqué le but de la victoire après seulement 22 secondes en période supplémentaire. Ce ne fut pas un but classique puisque le juge de but n'a pas allumé la lumière rouge, croyant que la rondelle était toujours sous Rick Wamsley.

Le gardien Daniel Bouchard a de nouveau été l'une des figures dominantes de cette rencontre presque historique. Seuls Mario Tremblay et Robert Picard ont parvenus à le déjouer en troisième période alors que le Canadien a réalisé un blitz irrésistible.

«Bouchard a bien sûr été un élément déterminant, a indiqué Bob Gainey, le capitaine du Canadien. C'est peut-être une mince consolation, mais je puis dire que nous ne nous sommes pas battus nous-mêmes. Les Nordiques ont bien joué et ils ont gagné.»

Gainey estime néanmoins que l'élimination, cette fois, fait encore plus mal que l'an dernier. Gainey est d'avis que l'équipe actuelle est plus solide que l'édition 1980-81, et que la préparation était aussi supérieure à celle de l'an dernier. Mais cela n'a pas suffi.

Bob Berry a pour sa part connu un sort qui ne lui est pas étranger. À Los Angeles, ses Kings ont toujours été rapidement éliminés. L'histoire s'est répétée hier soir au Forum. Et ironie du sort, les Kings ont écarté les Oilers d'Edmonton, les tombeurs du Canadien la saison dernière, hier soir.

«Nous avons tout donné, nous sommes revenus très forts en troisième période, et je n'ai rien à reprocher à mes joueurs», a déclaré Berry, assommé par le résultat.

Pour le directeur général Irving Grundman, cette élimination est une nouvelle gifle et il devra faire un long examen de conscience au cours des prochaines semaines et se demander si son entraîneur avait les éléments voulus pour prétendre aux grands honneurs. Le Canadien a paru très vulnérable au centre, même en l'absence de Peter Stastny, des Nordiques.

L'entraîneur Michel Bergeron a imposé son plan de match au Canadien au cours des deux premiers engagements. La consigne, dans le camp des Nordiques, était simple: ne pas répliquer aux

attaques du Tricolore et déga-ger la zone lorsque la pression devenait trop forte.

La stratégie a très bien fonctionné, si bien que son vis-à-vis, Bob Berry, a été complètement dominé. Celui-ci a en effet employé le rude Jeff Brubaker dès les premiers tiers alors que rien n'autorisait sa présence sur la patinoire. Cette tactique a été désastreuse. Brubaker était encore dans le coin près du but de Bouchard quand Wilfrid Paiement a déjoué Rick Wamsley à 4:40 du premier vingt. Anton Stastny a ensuite jeté la consternation parmi les spectateurs en donnant aux Nordiques une avance de deux buts à la faveur d'un jeu de puissance.

Bergeron avait, manifestement, fort bien préparé sa troupe. On ne peut en dire autant de Berry. Le Tricolore a offert du jeu incohérent et sans suite comme s'il s'agissait du premier match hors-concours de l'année.

Le Canadien a aussi joué de malchance durant cette première période. L'arbitre Wally Harris a refusé deux buts, le premier par Mark Napier, jugé hors-jeu, et le second par Tremblay. La reprise a montré que Napier n'était pas hors-jeu. Quant à Tremblay, il a logé la rondelle depuis l'arrière alors que le filet était soulevé.

Pour les Nordiques, le voyage vers la Coupe Stanley se poursuit, comme dans un rêve. Comment ces joueurs pouvaient-ils croire à la victoire? Chose certaine, ils n'ont pas abandonné et, bien dirigés ils ont réussi ce que d'aucuns croyaient impossible. Chapeau!

Les Nordiques affronteront désormais les Bruins de Boston, qui ont facilement éliminé les Sabres de Buffalo, à compter de demain.

Table of hockey statistics for Nordiques 3, Canadien 2. Includes game details, goals, assists, and penalties.



Anton Stastny lève le bras après avoir donné une avance de 2-0 aux Nordiques hier soir au Forum. Doug Jarvis et Rod Langway n'ont pu empêcher Stastny de pousser la rondelle derrière Rick Wamsley pendant une punition à Doug Risebrough. Les Nordiques ont éliminé le Canadien, l'emportant 3-2 en prolongation.

John Tonelli sauve les Islanders

UNIONDALE (PC) — John Tonelli a égalé la marque à 2:21 de la fin de la troisième période, puis a compté le but victorieux à 6:19 de la période de prolongation hier, procurant un gain de 4-3 aux Islanders de New York qui ont ainsi éliminé les Penguins de Pittsburgh 3-2 dans leur série éliminatoire de la LN.H.

Les Islanders affronteront les Rangers dans la finale 4 de 7 de la division Patrick à partir de demain. Tonelli a marqué le but victorieux après que Bob Nystrom eut récupéré le disque devant le filet de Michel Dion, qui avait permis aux Penguins de demeurer dans la lutte pendant tout le match.

Table of hockey statistics for Kings 7, Oilers 4. Includes game details, goals, assists, and penalties.

SOMMAIRE

Summary table of sports results including Kings 7, Oilers 4; Los Angeles 15, Islanders 13; and various baseball games.

BASEBALL

Table of baseball league standings for Ligue Nationale and Ligue Américaine.

ment réduit l'avance à 3-2 sur le même jeu de puissance à 13:33. Arbour a ensuite retourné Smith devant la cage des siens.

Mike Bullard a donné une avance de 2-1 aux Penguins à 16:19, puis Randy Carlyle, avec l'aide de Paul Gardner, a porté l'avance à 3-1 à 18:31. Les Islanders n'ont pu venir à bout de Dion au cours de la première moitié de la 3e reprise.

Toutefois, Nystrom a écopé d'une mineure pour avoir bousculé Dion sur la barre horizontale de son filet et le gardien ne semblait plus le même par la suite. À la suite d'un jeu de puissance improductif des Islanders, le pilote Al Arbour a remplacé Smith par le jeune Roland Melanson afin de permettre à son club de se retrouver.

Mike McEwen a immédiatement...

Gaudaur menace Skalbania

TORONTO (PC) — Le commissaire Jake Gaudaur a avisé lundi les neuf équipes de la Ligue canadienne de football que la concession des Alouettes de Montréal pourrait être révoquée.

Gaudaur a toutefois tenu à préciser qu'un tel avis ne veut pas nécessairement dire que la franchise a été ou sera révoquée. Si a déclaré que la réunion semi-annuelle de la ligue se tiendra le 13 mai à Regina et que le 12 avril était la date limite pour servir un avis de 30 jours sur un tel sujet inscrit à l'agenda de cette prochaine réunion.

Gaudaur a révélé avoir formé un comité de quatre hommes pour analyser la situation et soumettre un rapport à tous les membres lors de la rencontre du 13 mai à Regina. Ce comité est formé de quatre présidents d'équipe. Il s'agit de Jake Dunlap des Rough Riders d'Ottawa, Paul Higgins des Lions de Vancouver, Jack McMahon des Eskimos d'Edmonton et Ralph Szabo des Argonauts de Toronto.

L'avis donné ne peut entraver aucune forme de négociations par une ou plusieurs personnes intéressées à se porter acquéreurs de l'équipe des Alouettes de Montréal. L'avenir des Alouettes a été sérieusement compromis ces derniers mois, depuis que le riche propriétaire Nelson Skalbania de Vancouver n'a pu trouver une solution pour contrer les déboires financiers de l'équipe.

Ed Enos offrirait un contrat de cinq ans à Oliver

par Richard Milo

Ed Enos affirme: Al Oliver est un véritable phénomène et il n'hésiterait pas à lui offrir un contrat de cinq ans s'il était propriétaire de l'équipe.

«Il y a quelques jours, Oliver a demandé aux Expos que son contrat, qui se termine en 1985, soit prolongé jusqu'en 1989, ce qui lui permettrait de jouer à Montréal jusqu'à l'âge de 43 ans.

«Oliver a 35 ans, mais il a le corps d'un homme de 29 ans, dit Enos, le responsable du conditionnement physique des joueurs des Expos. Si je devais négocier son contrat, je n'hésiterais pas à lui offrir un contrat de cinq ans, c'est un phénomène physique rare.

«Oliver doit bientôt entreprendre sous la surveillance d'Enos un programme de musculation qui pourrait ainsi lui permettre d'éviter des coups en flèche jusqu'à la clôture.

«Hier, pendant que la pluie tombait, Oliver a participé avec des coéquipiers à des exercices prescrits par Enos, dans le vestiaire de l'équipe. Mais l'annulation du match d'hier, le troisième des Expos depuis le début de la saison, pourrait cependant nuire à sa coordination.

«De toute façon, peu importe le joueur, un athlète qui ne s'entraîne pas pendant une période de 48 heures perd de sa forme physique, dit-il. Chez les Expos, une équipe en meilleure condition physique que la moyenne, l'effet est moindre, mais il existe toujours.

«Chez l'homme de la rue, il importe de s'entraîner régulièrement pour ne pas perdre la forme, ajoute Enos. Ainsi, il n'est pas nécessaire de se vider, mais de s'entraîner régulièrement en pratiquant un sport que l'on aime. Comme Oliver, qui est l'un des meilleurs joueurs de raquetball au Texas.»

«Parmi les joueurs qui se sont entraînés dans la salle d'exercice hier, Enos mentionne le nom de Frank Taveras, qui veut être prêt à toute éventualité. Il veut jouer, et entre-temps, il garde la bone forme dans le vestiaire.

John McHale ne se souvient pas d'un tel début de saison depuis qu'il est associé au baseball. Il faisait tempête à Pittsburgh, les deux matchs ont été annulés la semaine dernière, et voilà qu'hier, la pluie a remis le match d'ouverture des Expos, au Stade olympique, à aujourd'hui, même heure, même endroit.

Mais le président des Expos garde néanmoins son optimisme et il pense qu'il s'agit de circonstances inhabituelles, si bien qu'il n'y a pas lieu de paniquer.

«A savoir si l'on ne devrait pas écarter la saison de 162 matchs, McHale ne sait trop. «Il appartient au commissaire du baseball de dresser le calendrier, tranche-t-il. À Montréal, il est clair cependant que les températures sont plus froides qu'ailleurs, et qu'un toit résoudrait ainsi bien des problèmes...»

Pour Jim Fanning, la saison du baseball est trop longue, comme dans les autres sports professionnels. Toutefois, le gérant des Expos avoue qu'il faut vivre ainsi, question de rentabilité et de marketing.

«A savoir si l'on ne serait pas profitable à tous les propriétaires d'équipes de s'entendre, Fanning croit qu'il y a trop de divergences d'opinions, d'intérêts irréconciliables. Pour commencer, par exemple, la saison dans le sud, ou dans des villes où il y a de très toits sur le stade de baseball.

«Pour certains, il ne serait pas avantageux de jouer plusieurs matches à l'étranger avant de revenir à domicile, explique-t-il. Ainsi, une équipe pourrait faire son ouverture en présentant une fiche perdante.

«Pour d'autres, les assistances en avril sont généralement plus faibles qu'au milieu de la saison. Pourquoi une équipe souffrirait-elle des pertes d'assistances en avril, alors que l'année scolaire n'est pas terminée, que certaines équipes profiteraient davantage de l'été.»

HOCKEY

Table of hockey scores for Coupe Stanley (Huitième-de-finale).

Table of hockey scores for Ligue Majore du Québec (Demi-finales).

Table of hockey scores for Ligue Collégiale AAA (Finale).

Table of hockey scores for Coupe Stanley (Conférence Prince-de-Galles).

Table of hockey scores for Coupe Stanley (Conférence Clarence Campbell).

Table of hockey scores for Coupe Stanley (Conférence Clarence Campbell).

Table of hockey scores for Coupe Stanley (Conférence Clarence Campbell).

Table of hockey scores for Coupe Stanley (Conférence Clarence Campbell).

Table of hockey scores for Coupe Stanley (Conférence Clarence Campbell).

Table of hockey scores for Coupe Stanley (Conférence Clarence Campbell).

Expos et Pirates encore victimes du mauvais temps

Il semble bien qu'il ne faut pas inviter les Pirates de Pittsburgh et les Expos de Montréal au même match inaugural. Mardi dernier à Pittsburgh, les deux équipes devaient entreprendre la saison 1982, mais le match, et éventuellement toute la série, ont été remis à cause d'une tempête de neige.

Hier, un peu le même scénario s'est produit, mais cette fois-ci au Stade olympique où les Expos devaient entreprendre leur saison locale contre ces mêmes Pirates. Mais une pluie incessante tombait et après quelques heures d'attente, les dirigeants des Expos n'ont eu d'autre choix que de remettre le match à cet après-midi où l'on prévoit des cieux beaucoup plus cléments.

Jim Fanning, le gérant des Expos, a mentionné que cela ne représentait aucun inconvénient pour lui.

Nous commençons à être habitués à ce genre de chose et cela se produit de toute façon en début de saison, a mentionné Fanning. Nous ne changerons en rien notre alignement de départ pour ce match. Scott Sanderson sera au monticule comme prévu et notre formation sera la même.

Après avoir remporté deux de leurs trois premiers matches de la saison, les Expos étaient attendus avec patience à Montréal. Les amateurs de baseball devront attendre une journée de plus.

Sanderson, qui n'a pas lancé depuis le camp d'entraînement, soutient quant à lui que ce nouveau délai ne devrait pas l'affecter outre mesure.



Jake Gaudaur

Si la plupart des joueurs des Expos ont accepté ce nouveau délai, le receveur Jeff Reardon, qui connaît des ennuis personnels depuis quelques jours, mentionne qu'il pourrait être affecté par la mauvaise température.

Reardon, spécialiste de la courte relève, est habitué de travailler à tous les jours. Il n'a pas eu beaucoup de boulot depuis la fin du camp d'entraînement.

«Depuis 10 jours, je n'ai lancé que 10 manches et cela m'inquiète un peu, a mentionné Reardon. Je ne dis pas que je serai affecté, mais cela pourrait bien se produire.

Cela se produit souvent en début de saison, mais cette année la température a été mauvaise un peu partout et nous avons manqué beaucoup de matches.»

C'est hier que John Milner pouvait reprendre son poste au sein de l'alignement régulier des Expos, mais Fanning a décidé de garder son nom sur la liste des joueurs blessés et ce, pour une période indéterminée.

Milner se dit prêt à revenir au jeu, mais Fanning n'est pas du même avis. De toute façon, les Expos devraient réduire leur personnel s'ils y insèrent le nom de Milner et ils ne semblent pas prêts à le faire.